

**SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES  
INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES**

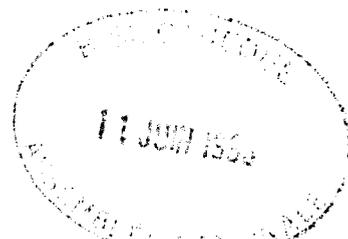
**CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 1998-1999  
et  
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS  
de  
L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**Mars 1998**

**SECRETARIAT AUX AFFAIRES  
INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES**

**CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 1998-1999**

**Mars 1998**



Identification	Numéro	Titre
Programme	03	Affaires intergouvernementales canadiennes
Élément		
Responsable	Monsieur Michel Boivin	

**MANDAT****LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES**

Rattaché au ministère du Conseil exécutif, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes relève du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes responsable des relations fédérales-provinciales, des relations interprovinciales et des bureaux du Québec au Canada.

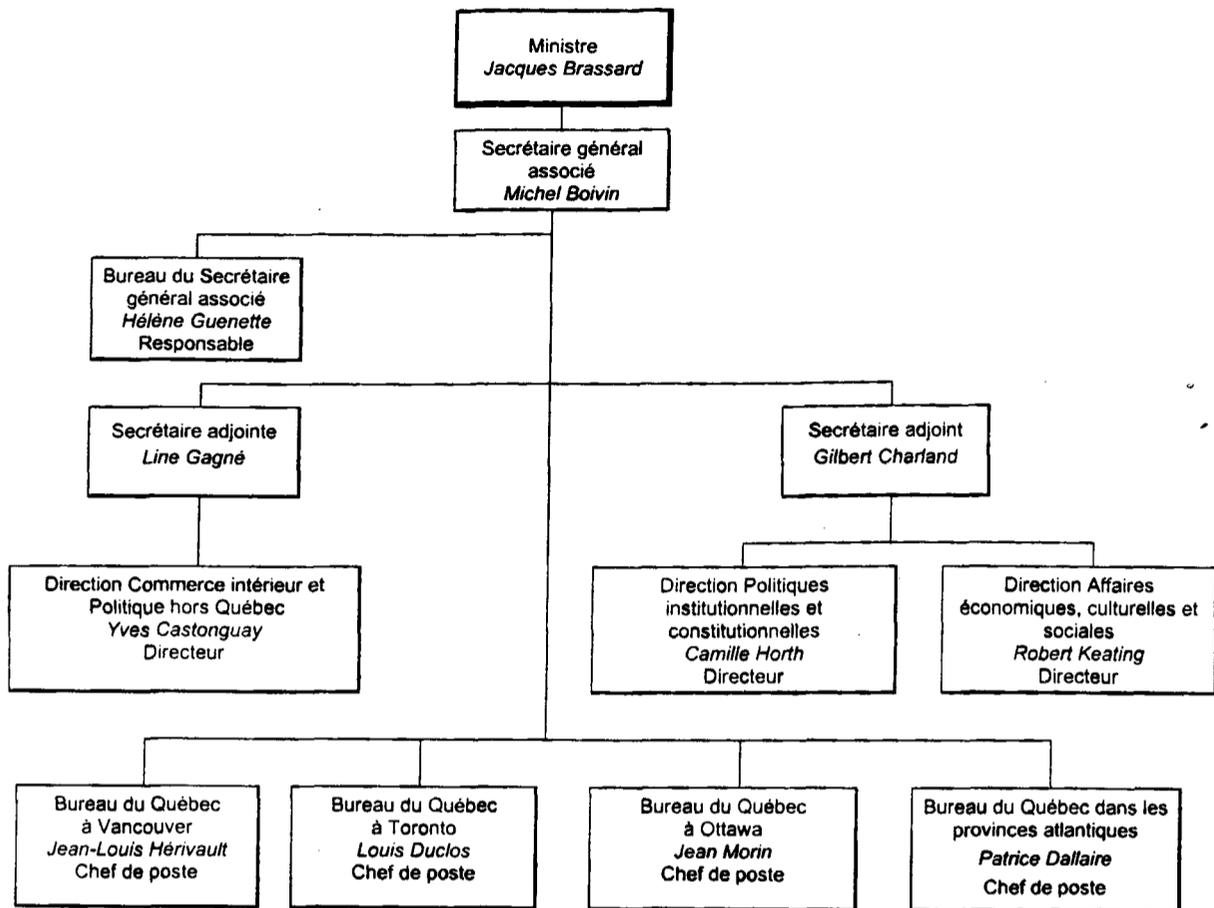
De façon générale, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement du Québec sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes; il élabore, propose et met en oeuvre une politique à cet égard. Il analyse les politiques et les programmes du gouvernement fédéral en fonction de leurs diverses incidences pour le Québec. Il voit ainsi à la défense et à la promotion des intérêts du Québec. Le Secrétariat est également responsable des relations avec les gouvernements des provinces du Canada et doit coordonner l'ensemble des activités gouvernementales québécoises au Canada.

Le Secrétariat administre le réseau des bureaux du Québec au Canada qui sont situés à Moncton, Ottawa, Toronto et Vancouver. Il assure la coordination de la négociation et de la mise en oeuvre de l'accord sur le commerce intérieur. Il coordonne les relations du gouvernement avec les communautés francophones et acadiennes du Canada, veille à la mise en oeuvre de la politique du Québec à l'égard de ces communautés ainsi qu'à la négociation et à la gestion des accords de coopération conclus avec les gouvernements ou les organismes dans un certain nombre de provinces.

Le Secrétariat a la responsabilité du dossier constitutionnel. Il assume, pour le gouvernement du Québec, les négociations dans ce domaine.

De concert avec les ministères sectoriels, le Secrétariat participe aux travaux des diverses conférences intergouvernementales canadiennes et contribue à l'élaboration et à la négociation des ententes avec le gouvernement fédéral et ceux des autres provinces. En tant que conseiller auprès des ministères et organismes publics québécois, le Secrétariat participe, en outre, à l'élaboration des politiques et des prises de position qui ont des incidences sur les relations avec les autres gouvernements du Canada. Il maintient les liens nécessaires avec les ministères et les autres intervenants québécois pour la mise en oeuvre des programmes de coopération et de soutien à la francophonie. De plus, il collabore étroitement avec ces derniers pour veiller à l'intégrité du territoire du Québec. Les bureaux du Québec au Canada assurent les liens entre le gouvernement du Québec et ses interlocuteurs du gouvernement fédéral et des autres provinces sur leur territoire.

Organigramme



NOTE : Le SAIC partage une Direction des affaires juridiques avec le ministère des Relations internationales

Sommaire de l'effectif autorisé

	1998-1999	1997-1998	Variation	
			#	%
Hors cadres	3	3	--	--
Cadres supérieurs	8	8	--	--
Cadres intermédiaires	--	--	--	--
Professionnels	42	36	6	16,7
Techniciens	5	4	1	25,0
Personnel de bureau	13	14	(1)	(7,1)
Ouvriers	--	--	--	--
<b>Effectif régulier autorisé</b>	<b>71</b>	<b>65</b>	<b>6</b>	<b>9,2</b>
<b>Effectif total autorisé</b>	<b>71</b>	<b>65</b>	<b>6</b>	<b>9,2</b>

. Organigramme

. Sommaire de l'effectif autorisé

	1998-1999	1997-1998	Variation	
			#	%
Hors cadres	--	--	--	--
Cadres supérieurs	--	--	--	--
Cadres intermédiaires	--	--	--	--
Professionnels	9	8	1	12,5
Techniciens	5	6	(1)	(16,1)
Personnel de bureau	15	15	--	--
Ouvriers	--	--	--	--
Effectif régulier autorisé	--	--	--	--
Effectif total autorisé	29	29	--	--

## SOMMAIRE DES CRÉDITS

**PROGRAMME:** 03 - Affaires intergouvernementales canadiennes

**ÉLÉMENT:** 01- Cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes

**RESPONSABLE:** M. Michel Boivin

Supercatégorie	Crédits 1998-1999	Crédits 1997-1998	Augmentation (diminution)	
			\$	%
1 - Rémunération	--	--	--	--
2 - Fonctionnement	45,0	45,0	--	--
3 - Capital	3,0	3,0	--	--
4 - Transfert				
- Rémunération	--	--	--	--
- Fonctionnement	--	--	--	--
- Capital	--	--	--	--
- Intérêt	--	--	--	--
- Support	50,0	50,0	--	--
5- Prêts, placement et avances	--	--	--	--
<b>TOTAL</b>	<b>98,0</b>	<b>98,0</b>	<b>--</b>	<b>--</b>
<b>Effectif régulier autorisé</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>
<b>Effectif total autorisé</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>

## SOMMAIRE DES CRÉDITS

**PROGRAMME:** 03 - Affaires intergouvernementales canadiennes  
**ÉLÉMENT:** 02 Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes  
**RESPONSABLE:** M. Michel Boivin

Supercatégorie	Crédits 1998-1999	Crédits 1997-1998	Augmentation (diminution)	
			\$	%
1 - Rémunération	4 036,1	4 053,8	(17,7)	(0,4)
2 - Fonctionnement	1 197,4	1 003,7	193,7	19,3
3 - Capital	47,2	26,2	21,0	80,2
4 - Transfert				
- Rémunération	--	--	--	--
- Fonctionnement	--	--	--	--
- Capital	--	--	--	--
- Intérêt	--	--	--	--
- Support	--	--	--	--
5- Prêts, placement et avances	100,0	100,0	--	--
<b>TOTAL</b>	<b>5 380,7</b>	<b>5 183,7</b>	<b>197,0</b>	<b>3,8</b>
<b>Effectif régulier autorisé</b>	71	71	--	--
<b>Effectif total autorisé</b>	71	71	--	--

## SOMMAIRE DES CRÉDITS

**PROGRAMME:** 03 - Affaires intergouvernementales canadiennes  
**ÉLÉMENT:** 03 Représentation du Québec au Canada  
**RESPONSABLE:** M. Michel Boivin

Supercatégorie	Crédits 1998-1999	Crédits 1997-1998	Augmentation (diminution)	
			\$	%
<b>1 - Rémunération</b>	1 295,9	1 287,7	8,2	0,6
<b>2 - Fonctionnement</b>	1 258,7	1 231,8	26,9	2,2
<b>3 - Capital</b>	--	--	--	--
<b>4 - Transfert</b>				
- Rémunération	--	--	--	--
- Fonctionnement	--	--	--	--
- Capital	--	--	--	--
- Intérêt	--	--	--	--
- Support	--	--	--	--
<b>5- Prêts, placement et avances</b>	--	--	--	--
<b>TOTAL</b>	<b>2 554,6</b>	<b>2 519,5</b>	<b>35,1</b>	<b>1,4</b>
<b>Effectif régulier autorisé</b>	--	--	--	--
<b>Effectif total autorisé</b>	29	29	--	--

## SOMMAIRE DES CRÉDITS

**PROGRAMME:** 03 - Affaires intergouvernementales canadiennes  
**ÉLÉMENT:** 04 Coopération intergouvernementale et Francophonie  
**RESPONSABLE:** M. Michel Boivin

Supercatégorie	Crédits 1998-1999	Crédits 1997-1998	Augmentation (diminution)	
			\$	%
<b>1 - Rémunération</b>	--	--	--	--
<b>2 - Fonctionnement</b>	155,0	155,0	--	--
<b>3 - Capital</b>	--	--	--	--
<b>4 - Transfert</b>				
- Rémunération	--	--	--	--
- Fonctionnement	--	--	--	--
- Capital	--	--	--	--
- Intérêt	--	--	--	--
- Support	1 599,9	1 709,9	(110,0)	(6,4)
. coopération	500,3	600,3	(100,0)	(16,7)
. francophonie	1 099,6	1 109,6	(10,0)	(0,9)
<b>5- Prêts, placement et avances</b>	--	--	--	--
<b>TOTAL</b>	<b>1 754,9</b>	<b>1 864,9</b>	<b>(110,0)</b>	<b>(5,9)</b>
<b>Effectif régulier autorisé</b>	--	--	--	--
<b>Effectif total autorisé</b>	--	--	--	--

## ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

## . Sommaire des crédits

	1998-1999	1997-1998	Variation	
			\$	%
Rémunération	--	--	--	--
Fonctionnement	45,0	45,0	--	--
Capital	3,0	3,0	--	--
Transfert	50,0	50,0	--	--
Prêts, placements et avances	--	--	--	--
<b>TOTAL</b>	<b>98,0</b>	<b>98,0</b>	<b>--</b>	<b>--</b>

## . Explication des écarts par supercatégorie

En 1998-1999, le cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes maintient sa prévision de dépenses au même niveau qu'en 1997-1998.

## ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

## . Sommaire des crédits

	1998-1999	1997-1998	Variation	
			\$	%
Rémunération	4 036,1	4 053,8	(17,7)	(0,4)
Fonctionnement	1 197,4	1 003,7	193,7	19,3
Capital	47,2	26,2	21,0	80,2
Transfert	--	--	--	--
Prêts, placements et avances	100,0	100,0	--	--
TOTAL	5 380,7	5 183,7	197,0	3,8

## . Explication des écarts par supercatégorie

**Rémunération : (17,7) k\$**

Annualisation de l'impact budgétaire des mesures de départs volontaires de l'exercice 1997-1998 associé à un réaménagement budgétaire permettant de préserver la capacité d'intervention du SAIC à la fois sur le plan des positions gouvernementales relatives au dossier constitutionnel et sur le plan de la coordination des activités gouvernementales en matière de relations avec les gouvernements fédéral et provinciaux notamment dans les dossiers de négociation.

**Fonctionnement : 193,7 k\$****Capital : 21,0 k\$**

Augmentation des espaces locatifs découlant de la redistribution des espaces de la bâtisse, laquelle a permis de regrouper physiquement les espaces utilisés par les deux ministères qui en sont locataires.

Poursuite de la modernisation des équipements informatiques amorcée en 1997-1998 : cette modernisation permet au personnel du SAIC de profiter des possibilités d'un nouvel environnement logiciel, notamment en matière de communications électroniques.

## ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

## . Sommaire des crédits

	1998-1999	1997-1998	Variation	
			\$	%
Rémunération	1 295,9	1 287,7	8,2	0,6
Fonctionnement	1 258,7	1 231,8	26,9	2,2
Capital	--	--	--	--
Transfert	--	--	--	--
Prêts, placements et avances	--	--	--	--
<b>TOTAL</b>	<b>2 554,6</b>	<b>2 519,5</b>	<b>35,1</b>	<b>1,4</b>

## . Explication des écarts par supercatégorie

**Rémunération : 8,2 k\$**

Ajustement de la masse salariale pour tenir compte de l'indexation des salaires au 1<sup>er</sup> janvier 1998.

**Fonctionnement : 26,9 k\$**

Ajustement selon les clauses escalatoires prévues dans les baux pour les locaux des Bureaux du Québec au Canada.

## ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

## . Sommaire des crédits

	1998-1999	1997-1998	Variation	
			\$	%
Rémunération	--	--	--	--
Fonctionnement	155,0	155,0	--	--
Capital	--	--	--	--
Transfert	1 599,9	1 709,9	(110,0)	(6,4)
Prêts, placements et avances	--	--	--	--
TOTAL	1 754,9	1 864,9	(110,0)	(5,9)

## . Explication des écarts par supercatégorie

**Transfert : (110,0) k\$**

Rationalisation des activités et réduction du programme d'échanges d'élèves de niveau secondaire à la suite du retrait de l'Ontario dans le cadre du Programme de coopération interprovinciale.

Maintien des budgets affectés aux programmes de mise en œuvre de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada au même niveau qu'en 1997-1998, soit 1,1 M\$.

**SECRETARIAT AUX AFFAIRES  
INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES**

***RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS  
GÉNÉRAUX***

**Mars 1998**

**AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999**  
**RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**SECTION 1 : QUESTIONS GÉNÉRALES**

- 1- ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME EN INDIQUANT POUR CHAQUE POSTE LE NOM ET LE TITRE DU TITULAIRE.
- 2- LISTE DE TOUTES LES PUBLICATIONS DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME (INCLUANT LES PUBLICATIONS RÉGULIÈRES, PARTICULIÈRES OU OCCASIONNELLES):
  - tirage;
  - coût;
  - distribution;
  - imprimeur;
  - copie des publications parues depuis le 1<sup>ER</sup> avril 1997.
- 3- LISTE DES VOYAGES HORS-QUÉBEC DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 1997 :
  - endroit et dates du départ et du retour;
  - but du voyage;
  - personnes rencontrées;
  - coût;
  - noms des ministres, députés, personnel de cabinet et fonctionnaires concernés (avec leur titre);
  - pour les organismes, noms des dirigeants et fonctionnaires concernés;
  - bilan et résultats des rencontres.
- 4- LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ ET DES ARTICLES PROMOTIONNELS
  - les sommes dépensées pour l'exercice financier 1997-1998 et les prévisions pour 1998-1999;
  - la ventilation des dépenses par type de média;
  - les noms des fournisseurs;
  - le but visé par chaque dépense.
- 5- LISTE DES SONDAGES EFFECTUÉS DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1997-1998 À LA DEMANDE DES MINISTÈRES, ORGANISMES, SOCIÉTÉS, RÉGIES ET COMMISSIONS QUI S'Y RATTACHENT:
  - liste et coût;
  - copie des soumissions;
  - copie du questionnaire et du résultat.
- 6- LISTE DES ÉTUDES COMMANDÉES DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1997-1998 À LA DEMANDE DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME
  - liste et coût;
  - copie des soumissions;
  - copie des études.
- 7- LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 1997 AU 31 MARS 1998 EN INDIQUANT:
  - le nom du professionnel(le) ou de la firme (était-ce le plus bas soumissionnaire?);

- le mandat et le résultat (rapport ou document final);
  - le coût;
  - le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié).
- 8- LISTE DÉTAILLÉE DES CONTRATS QUI, DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 1997, ONT FAIT L'OBJET D'UN VERSEMENT SUPPLÉMENTAIRE PAR RAPPORT AU MONTANT INITIAL, LE MONTANT DU SURPLUS VERSÉ, LE MONTANT DU CONTRAT INITIAL, LES RAISONS DU DÉPASSEMENT ET LE NOM DE L'ENTREPRISE QUI A RÉALISÉ LE CONTRAT.
- 9- LE MONTANT, POUR L'ANNÉE 1997-1998, DE CHACUNE DES DÉPENSES SUIVANTES:
- la photocopie;
  - la télécopie (FAX), si identifiable à même les coûts reliés à la téléphonie;
  - la téléphonie cellulaire et coût d'utilisation;
  - les téléavertisseurs;
  - le mobilier de bureau;
  - les fournitures, tels agendas, valises, dictionnaires, calculatrices, stylos ou crayons, boîtes de carton (en identifiant les coûts pour chaque item);
  - distributeurs d'eau de source;
  - le remboursement des frais de transport;
  - le remboursement des frais d'hébergement;
  - le remboursement des frais de repas;
  - le ressourcement ou préparation à la retraite;
  - l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toutes sessions de type perfectionnement ou ressourcement:
    - a) au Québec      b) à l'extérieur du Québec.
- 10- LA LISTE DE TOUS LES VÉHICULES FOURNIS EN INDIQUANT POUR CHACUN :
- la marque et le modèle de véhicule;
  - le coût d'acquisition ou de location et l'année de la transaction;
  - les coûts d'entretien des véhicules (réparation);
  - les coûts d'utilisation des véhicules (essence, assurances, immatriculation);
  - le nom et le poste du bénéficiaire;
  - appels d'offres faits en 1997-1998 et les prévisions pour 1998-1999.
- 11- POUR CHACUN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES PUBLICS ET PARAPUBLICS SOUS LEUR AUTORITÉ, COMBIEN DE PERSONNES, DONT LA COTISATION FUT PAYÉE EN 1997-1998 PAR L'EMPLOYEUR, SONT MEMBRES DE CORPORATIONS PROFESSIONNELLES, DE CLUBS PRIVÉS (CLUBS D'AFFAIRES, CLUBS SOCIAUX, CLUBS DE GOLF ET AUTRES) ET À QUELLE SOMME S'ÉLÈVE LE MONTANT GLOBAL PAYÉ POUR CES COTISATIONS?
- quelle est la fonction de chaque personne concernée ainsi que le coût de la cotisation à chacun des CLUBS ou corporation professionnelle (en indiquant le nom des CLUBS ou de la corporation professionnelle)?
- 12- LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (DE CHAQUE MINISTÈRE ET POUR

CHACUN DES ORGANISMES RELEVANT DE SA COMPÉTENCE) POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOIS (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) POUR 1997-1998 AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 1998-1999. POUR CHAQUE CATÉGORIE, INDIQUER LE POURCENTAGE PAR RAPPORT À L'EFFECTIF TOTAL DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME.

- 13- LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION DU PERSONNEL QUI A BÉNÉFICIÉ DU PROGRAMME DE MISE À LA RETRAITE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (DE CHAQUE MINISTÈRE ET POUR CHACUN DES ORGANISMES RELEVANT DE SA COMPÉTENCE) POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) POUR 1997-1998 AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 1998-1999. POUR CHAQUE CATÉGORIE, INDIQUER LE POURCENTAGE PAR RAPPORT À L'EFFECTIF TOTAL DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME.
- 14- À CHACUN DES MOIS DU DERNIER EXERCICE BUDGÉTAIRE (1997-1998) POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, ET CE PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.)
- a) nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
  - b) nombre total d'heures de travail supplémentaires réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
  - c) nombre total de jours de vacances pris par le personnel.
- 15- CONCERNANT LES EFFECTIFS DE CHACUN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES ET CE POUR CHACUN DES EXERCICES BUDGÉTAIRES DEPUIS 1993-1994:
- a) évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agent de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
  - b) évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
  - c) nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'il ont accomplie;
  - d) nombre de postes par catégorie d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
  - e) niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emplois pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
  - f) nombre de postes occasionnels, temporaires et contractuels.
- 16- LA LISTE DES BAUX POUR LES ESPACES LOUÉS PAR LA SIQ EN INDIQUANT POUR CHACUN D'EUX:
- l'emplacement de la location;
  - la superficie du local loué;
  - la superficie réellement occupée;
  - la superficie inoccupée;
  - le coût de location au mètre carré;

- le coût total de ladite location;
  - les coûts d'aménagement réalisés en 1997-1998, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
  - la durée de la copie du bail.
- 17- MISE À PART LA SIQ, LA LISTE DES FIRMES EN 1997-1998 QUI LOUENT DES ESPACES EN INDIQUANT POUR CHACUNE D'ELLES:
- l'emplacement de la location;
  - la superficie du local loué;
  - la superficie réellement occupée;
  - la superficie inoccupée;
  - le coût de location au mètre carré;
  - le coût total de ladite location;
  - les coûts d'aménagement réalisés en 1997-1998, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
  - la durée de la copie du bail.
- 18- LA LISTE DES CONTRATS, QUEL QUE SOIT LE MONTANT, ATTRIBUÉS EN 1997-1998 SPÉCIFIQUEMENT À DES FIRMES DE COMMUNICATION, DE RECHERCHE OU DE RELATIONS PUBLIQUES EN INDIQUANT:
- le nom de la firme (était-ce le plus bas soumissionnaire?);
  - le mandat et le résultat du contrat;
  - la durée du contrat;
  - le coût du contrat;
  - le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié).
- 19- LA LISTE DES TARIFS (DROITS ET PERMIS) EN VIGUEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 1997-1998 EN INDIQUANT:
- a) la tarification pour chacun des droits et permis reçus;
  - b) le total des revenus perçus pour chacun des droits et permis exigés;
  - c) pour l'année 1998-1999, la prévision du total des revenus qui seront perçus pour chacun des droits et permis exigés.
- 20- a) LISTE DU PERSONNEL DU CABINET DU MINISTRE EN 1997-1998 EN INDIQUANT POUR CHAQUE INDIVIDU:
- la date de l'entrée en fonction;
  - la date du départ, s'il y a lieu;
  - le titre de la fonction;
  - l'adresse du port d'attache;
  - la classification;
  - le traitement annuel ou selon le cas, les honoraires versés;
  - le montant total des indemnités de départ versées;
  - la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève.
- b) LE MONTANT DÉTAILLÉ DES SALAIRES, DES HONORAIRES ET DES CONTRATS DONNÉS PAR LE CABINET POUR L'EXERCICE 1997-1998.
  - c) LE NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS AU CABINET.
- 21- a) LISTE DU PERSONNEL DE LA SUITE SOUS-MINISTÉRIELLE EN 1997-1998 EN INDIQUANT POUR CHAQUE INDIVIDU:

- la date de l'entrée en fonction;
  - la date du départ, s'il y a lieu;
  - le titre de la fonction;
  - l'adresse du port d'attache;
  - la classification;
  - le traitement annuel ou selon le cas, les honoraires versés;
- b) LE MONTANT TOTAL DES SALAIRES ET HONORAIRES VERSÉS PAR LA SUITE SOUS-MINISTÉRIELLE POUR L'EXERCICE 1997-1998.
- c) LE NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS DE LA SUITE SOUS-MINISTÉRIELLE.
- 22- LISTE DES SOMMES D'ARGENT VERSÉES EN 1997-1998 À MÊME LE BUDGET DISCRÉTIONNAIRE DU : a) MINISTRE - b) DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME, EN INDIQUANT:
- le nom de l'organisme ou de la personne concernée;
  - le montant attribué;
  - le projet visé et le résultat.
- 23- LISTE DES CRÉDITS PÉRIMÉS, PAR PROGRAMME ET PAR ÉLÉMENT, POUR L'EXERCICE FINANCIER 1997-1998.
- 24- LA VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES AFFÉRENTES AUX TRANSFERTS OBTENUS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL (PRÉCISER LE MONTANT REÇU) EN 1997-1998 DANS LE CADRE DES DIVERS PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS; POUR CHACUN DE CES PROGRAMMES, DESCRIPTION SOMMAIRE DU MODE DE SUBVENTION.
- 25- BILAN DES RÉALISATIONS DU PLAN STRATÉGIQUE DU GRAND MONTRÉAL PAR MINISTÈRE ET ORGANISME SOUS SA JURIDICTION.
- 26- PRÉVISIONS POUR 1998-1999 DES CRÉDITS ALLOUÉS POUR CHACUN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES PUBLICS ET PARAPUBLICS QUI PARTICIPENT AU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL VISANT LE REDRESSEMENT DE LA MÉTROPOLE.
- 27- LISTE DU PERSONNEL PERMANENT, CONTRACTUEL OU OCCASIONNEL LIBÉRÉ OU EMBAUCHÉ POUR QUELQUE OPÉRATION RELIÉE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX DEUX SOMMETS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET AUX ACTIVITÉS DE SUIVI, EN INDIQUANT:
- le poste occupé;
  - le port d'attache;
  - le salaire ou honoraires;
  - la durée et la nature du mandat ou du contrat;
  - les frais de déplacement, d'hébergement et de repas;
  - les coûts de location de salles de réunion, de bureaux;
  - les frais de bureautique, papeterie, ordinateur, téléphones cellulaires, et autres frais généraux.
- 28- LISTE DU PERSONNEL LIBÉRÉ POUR LES NÉGOCIATIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE:
- la masse salariale prévue à cet effet;
  - le nombre de jours par employé prévus.

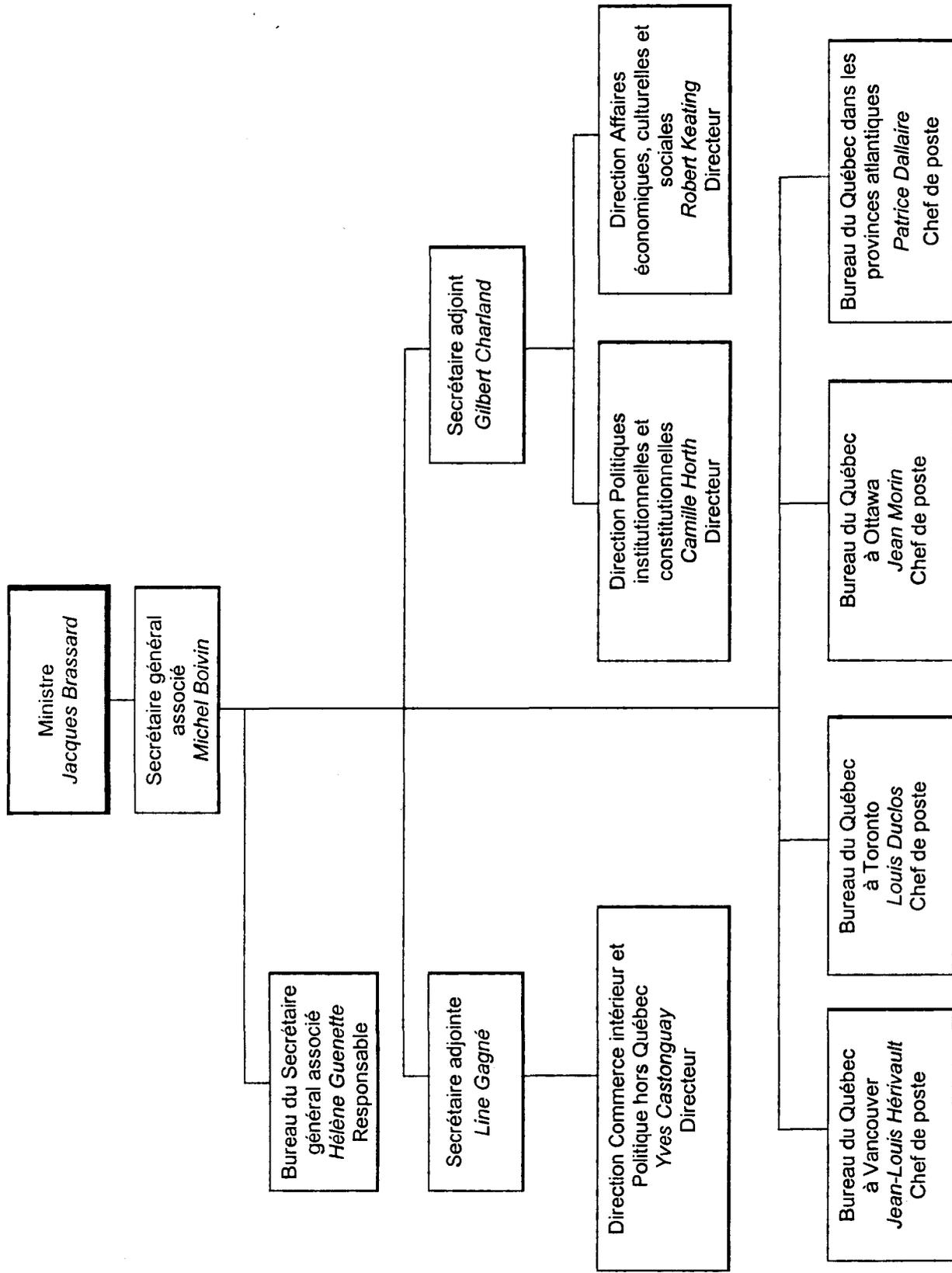
- 29- LA LISTE DU PERSONNEL EN DISPONIBILITÉ PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) EN INDIQUANT:
- le poste initial;
  - le salaire;
  - le poste actuel, s'il y a lieu;
  - date de la mise en disponibilité.
- 30- LISTE DU PERSONNEL HORS STRUCTURE PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) RÉMUNÉRÉ PAR LE MINISTÈRE QUI N'OCCUPE AUCUN POSTE DANS CE MINISTÈRE:
- nom de la personne;
  - poste occupé;
  - salaire;
  - assignation initiale;
  - date de l'assignation hors structure;
  - date de la fin d'assignation, s'il y a lieu.
- 31- LA LISTE DU PERSONNEL RÉMUNÉRÉ PAR LE MINISTÈRE ET AFFECTÉ À DES ORGANISMES PARAPUBLICS NON GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES:
- assignation initiale;
  - assignation actuelle;
  - salaire.
- 32- LA LISTE DU PERSONNEL RÉMUNÉRÉ PAR DES ORGANISMES PARAPUBLICS NON GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES ET AFFECTÉ AU MINISTÈRE:
- assignation initiale;
  - assignation actuelle;
  - salaire.
- 33- LISTE DES CADRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES (ADMINISTRATEURS D'ÉTAT) QUI ONT DÉMISSIONNÉ, QUI ONT ÉTÉ RÉAFFECTÉS, OU MIS À PIED:
- salaire;
  - date du changement;
  - primes de séparation;
  - assignation initiale;
  - assignation actuelle.
- 34- LISTE DU PERSONNEL PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES) QUI REÇOIT UNE DOUBLE RÉMUNÉRATION, SOIT CELLE RATTACHÉE A LEUR FONCTION ET UN REVENU D'UN RÉGIME DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC, PARAPUBLIC OU DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION, SOIT LES COMMISSIONS SCOLAIRES, LES CÉGEPS, LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES, LES RÉGIES RÉGIONALES DE LA SANTÉ ET LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS, EN INDIQUANT;
- salaire de la personne;
  - montant reçu du régime de retraite.

- 35- POUR CHACUN DES MINISTÈRES OU ORGANISMES PUBLICS ET PARAPUBLICS, LA LISTE DÉTAILLÉE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE (ANNÉE D'ACQUISITION, MODÈLE) DONT ILS SE SONT DÉPARTIS AU COURS DE L'ANNÉE 1995-1996, 1996-1997 ET 1997-1998 ET, DANS CHACUN DES CAS, PRÉCISER OÙ CE MATÉRIEL A ÉTÉ ACHÉMINÉ (RECYCLAGE, DESTRUCTION, VENTE, DON, ETC.).
- 36- LISTE DU PERSONNEL PERMANENT, CONTRACTUEL ET OCCASIONNEL LIBÉRÉ OU EMBAUCHÉ POUR QUELQUE OPÉRATION RELIÉE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ACTIVITÉS DES COMMISSIONS DOYON, NICOLET (Saguenay et verglas), CORBO, BELLEMARE, O'BREADY, POITRAS, FISCALITÉ ET LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS, EN INDIQUANT DE FAÇON DISTINCTE POUR CHACUN DES ITEMS PRÉCITÉS:
- le poste occupé;
  - le port d'attache;
  - le salaire ou honoraires;
  - la durée et la nature du mandat ou du contrat;
  - les frais de déplacement, d'hébergement et de repas;
  - les coûts de location des bureaux, salles de réunion ou d'audition;
  - les frais de bureautique, papeterie, ordinateurs, téléphones cellulaires et autres frais généraux.

**QUESTION 1 :**

**ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME EN  
INDIQUANT POUR CHAQUE POSTE LE NOM ET LE TITRE DU  
TITULAIRE.**

**Réponse: Voir document joint**



NOTE : Le SAIC partage une Direction des affaires juridiques avec le ministère des Relations internationales

**QUESTION 2 :**

**LISTE DE TOUTES LES PUBLICATIONS DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME (incluant les publications régulières, particulières ou occasionnelles) :**

- tirage;
- coût;
- distribution;
- imprimeur;
- copie des publications parues depuis le 1<sup>er</sup> avril 1997.

**Réponse : Voir document joint**

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999  
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

2- LISTE DES PUBLICATIONS RÉGULIÈRES, PARTICULIÈRES OU OCCASIONNELLES

TITRE ET NUMÉRO DU PROGRAMME : Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

TITRE	TIRAGE	COÛTS	IMPRIMEUR	DISTRIBUTION
♦ Rapport annuel du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes 1996-1997	500	1 058,75 \$	Les Publications du Québec	Députés de l'Assemblée nationale Sous-ministres et secrétaires généraux associés Ministres et sous-ministres des affaires intergouvernementales des autres provinces et du gouvernement fédéral Universités Bibliothèques Certains organismes Directeurs et directrices des communications du gouvernement du Québec Directeur et directrices du SAIC et chefs de poste des Bureaux du Québec au Canada
♦ «Le Québec et son territoire» et «Québec and its territory»	24 000 français 6 000 anglais	12 840,00 \$ * (total français et anglais)	Imprimerie Reproduction du Québec inc.	Députés de l'Assemblée nationale Cabinets ministériels Municipalités du Québec Parti Québécois Bloc Québécois Délégation du Québec à l'étranger Bureau du Québec au Canada Directeurs et directrices du SAIC Bureaux de Communications-Québec Le public qui en fait la demande

\* Ces dépenses ont été assumées par le Ministère du Conseil exécutif

**2- LISTE DES PUBLICATIONS RÉGULIÈRES, PARTICULIÈRES OU OCCASIONNELLES (suite)**

TITRE	TIRAGE	COÛTS	IMPRIMEUR	DISTRIBUTION
♦ Québec Update (publié par le Bureau du Québec à Toronto)	500 ex./10 fois par année	275,00 \$/fois <b>Sous-total : 2 750,00 \$</b>	Quick-Copy (Toronto)	Membres de l'Assemblée législative et sous-ministres de l'Ontario et du Manitoba Clientèle générale à caractère économique Directeur et directrices du SAIC
♦ Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada (réimpression)	500	426,00 \$	Fonds de reprographie gouvernementale	Bureaux du Québec au Canada Diverses associations ou regroupements de francophones au Québec et hors Québec
♦ Dépliant sur la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada	7 000	997,00 \$	Les Impressions Piché	Divers ministères Bureaux du Québec au Canada Communautés francophones hors Québec
♦ Brochure du Programme de soutien financier aux partenariats	5 000	1 957,00 \$	Les Impressions Piché	(Même distribution que précédemment)
<b>TOTAL :</b>		<b>20 028,75 \$</b>		

**QUESTION 3 :**

**LISTE DES VOYAGES HORS-QUÉBEC DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 1997**

- endroit et dates du départ et du retour;
- but du voyage;
- personnes rencontrées;
- coût;
- noms des ministres, députés, personnel de cabinet et fonctionnaires concernés (avec leur titre);
- pour les organismes, noms des dirigeants et fonctionnaires concernés;
- bilan et résultats des rencontres.

**Réponse : Voir documents joints**

**Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif**

**SAIC-BSGA**      **Période :** 97-04-01 au 98-03-31      **Centre responsabilité :** pour tous les centres de responsabilité      **Type de voyage :** pour tous les types de voyage

<u>No CT</u>	<u>Participant(s)</u>	<u>Fonction</u>	<u>Objet</u>	<u>Voyage</u>		<u>Lieu(x)</u>	<u>Prov.</u>	<u>Coûts</u>
				<u>Date début</u>	<u>Date de fin</u>			
1997-0338	Bourque, Clément	conseiller	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des Services sociaux	97-04-07	97-04-08	Toronto	ONT	1 225,45 \$
1997-0339	Turmel, Claire	Conseillère	Comité consultatif fédéral-provincial sur les activités internationales liées à l'éducation	97-04-08	97-04-08	Ottawa	ONT	354,37 \$
1997-0340	Vécés, Paul	conseiller	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Justice	97-04-30	97-05-04	Banff	ALB	1 814,00 \$
1997-0343	Gil, Isabel	directrice	Représenter Tourisme Québec à la bourse de voyage "Rendez-vous Canada"	97-05-11	97-05-15	Vancouver	CB	2 892,77 \$
1997-0366	Lecours, Louis	conseiller	Conférence interprovinciale des ministres responsables des Affaires autochtones	97-04-17	97-04-19	Régina	SASK	2 137,26 \$
1997-0387	Bourque, Clément	conseiller	Conférence f/p des ministres des Services sociaux	97-04-17	97-04-18	Toronto	ONT	1 000,84 \$
1997-0453	Charland, Gilbert	secrétaire adjoint	Préparation de la Conférence annuelle des premiers ministres qui aura lieu du 6 au 8 août 97 à Saint-Andrews, Nouveau- Brunswick	97-05-05	97-05-05	Toronto	ONT	743,74 \$
1997-0454	Boivin, Michel	secrétaire général ass	Préparation de la conférence annuelle des premiers ministres qui aura lieu du 6 au 8 août 97 à St-Andrews, Nouveau- Brunswick	97-05-05	97-05-05	Toronto	ONT	751,24 \$

**Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif**

**Période :** 97-04-01 au 98-03-31

**Type de voyage :** pour tous les types de voyage

**SAIC-BSGA**

<u>No CI</u>	<u>Participant(s)</u>	<u>Fonction</u>	<u>Objet</u>	<u>Voyage</u>		<u>Lieu(x)</u>	<u>Prov.</u>	<u>Coûts</u>
				<u>Date début</u>	<u>Date de fin</u>			
1997-0467	Cazes, Hélène	conseillère	Réunion de la sous-commission culturelle Québec/Nouveau- Brunswick	97-05-07	97-05-08	Frédéricton	NB	883,31 \$
1997-0500	Geneviève, Ménard	conseillère	Conférence des ministres des Transports et de la Sécurité routière	97-06-17	97-06-19	Toronto	ONT	1 348,38 \$
1997-0521	Paradis, Jean-Maurice	conseiller	Comité permanent des droits de la personne	97-05-28	97-05-30	Toronto	ONT	1 295,95 \$
1997-0558	Carmichael, Simon	conseiller	Réunion Finances/Québec avec Finances/Canada	97-05-15	97-05-15	Ottawa	ONT	616,83 \$
1997-0565	Marsolais, Stéphane	agent de recherche	Colloque: Le droit, la démocratie et l'autodétermination de l'Association du Barreau canadien	97-05-22	97-05-23	Ottawa	ONT	1 265,07 \$
1997-0601	MacHan, Jeffrey	conseiller	Voyage préliminaire en vue de l'entrée en fonction pour le poste de conseiller économique au bureau du Québec à Vancouver	97-05-23	97-05-30	Vancouver	CB	4 477,95 \$
1997-0610	Simard, Marthe	épouse						
1997-0610	Le Blanc, Barry	conseiller	Rencontre en regard de la plainte de l'Alberta sur le MMT	97-05-22	97-05-23	Winnipeg	MAN	1 734,68 \$
1997-0614	L'Abbé, Reynald	conseiller	Réunion des sous-ministres des Forêts, des Parcs et de la Faune	97-06-17	97-06-20	Corner Brook	TN	1 462,45 \$

**Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC)Ministère du Conseil Exécutif**

<b>No CT</b>	<b>Participant(s)</b>	<b>Fonction</b>	<b>Objet</b>	<b>Voyage</b>		<b>Lieu(x)</b>	<b>Prov.</b>	<b>Coûts</b>
				<b>Date début</b>	<b>Date de fin</b>			
<b>Période : 97-04-01 au 98-03-31</b>								
<b>Centre de responsabilité :</b>			<b>pour tous les centres de responsabilité</b>					
<b>Type de voyage :</b>			<b>pour tous les types de voyage</b>					
1997-0621	Horth, Camille	directeur	Participation au "1997 Program for Public Executives"	97-06-01	97-06-20	Kingston	ONT	11 540,44 \$
1997-0626	Paradis, Jean-Maurice	conseiller	Conseil ministériel sur la réforme des politiques sociales	97-06-09	97-06-11	Calgary	ALB	2 687,66 \$
1997-0628	Le Blanc, Barry	conseiller	Rencontre en regard de la plainte de l'Alberta sur le le MMT	97-06-05	97-06-05	Toronto	ONT	805,49 \$
1997-0629	Le Blanc, Barry	conseiller	Réunion du groupe de travail sur l'investissement	97-06-08	97-06-10	Ottawa	ONT	679,11 \$
1997-0630	Gagné, Line	secrétaire adjointe	Program for public executives - Queen's University	97-06-01	97-06-20	Kingston	ONT	11 499,00 \$
1997-0631	Huot, André	chef de division	Effectuer un voyage de repérage en vue de la participation du P.M. du Québec à la 38e conférence annuelle des P.M. des provinces	97-06-19	97-06-20	St-Andrews	NB	983,20 \$
1997-0659	Dallaire, Patrice	chef de poste	XXII Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle- Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada	97-06-02	97-06-05	Newport	USA	1 393,33 \$
1997-0662	Gil, Isabel	directrice du Tourisme	Représenter Tourisme Québec au Pacific Asia Travel Association Americas Division - réunion annuelle	97-06-18	97-06-22	Palm Springs	USA	1 630,00 \$

**Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif**

SAIC-BSGA	No CT	Participant(s)	Fonction	Objet	Centre de responsabilité :		Type de voyage :		Prov.	Coûts
					pour tous les centres de responsabilité	97-04-01 au 98-03-31	pour tous les types de voyage			
					Voyage					
					Date début	Date de fin	Lieu(x)			
	1997-0663	Gil, Isabel	directrice du Tourisme	Rencontre avec l'Agence de relations publiques Shandwick et visites de sollicitations auprès de la presse touristique	97-06-24	97-06-26	New York	USA		1 191,49 \$
	1997-0674	Cazes, Héléne	responsable	Réunion préparatoire à la tenue des assises de la Commission permanente de coopération entre le Québec et l'île-du-Prince-Édouard	97-06-16	97-06-17	Charlottetown	IPE		1 212,46 \$
	1997-0680	Castonguay, Yves	directeur p.i.	Réunion des représentants du commerce intérieur et de la table de négociations sur les marchés publics	97-06-25	97-06-29	Winnipeg	MAN		1 190,72 \$
	1997-0686	Bourque, Clément	conseiller	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des services sociaux	97-07-05	97-07-07	St. John's	TN		934,95 \$
	1997-0706	Keating, Robert	chef de poste	Conférencier, Université Queens à Kingston	97-06-13	97-06-14	Kingston	ONT		185,00 \$
	1997-0728	Ménard, Geneviève	conseillère	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du sport et des loisirs.	97-08-06	97-08-09	Winnipeg	MAN		1 999,97 \$
	1997-0729	MacHan, Jeffrey	conseiller économique	Prise de poste à Vancouver.	97-07-05	97-07-21	Vancouver	CB		3 380,47 \$
	1997-0746	Godbout, Andrée-Anne	Service des communicat	Participation à la 38e conférence annuelle des premiers ministres des provinces à titre de conseiller au soutien logistique de la délégation.	97-08-05	97-08-08	St-Andrews	NB		1 339,76 \$





**Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC)Ministère du Conseil Exécutif**

SAIC-BSGA	No CI	Participant(s)	Fonction	Objet	Centre de responsabilité :		Type de voyage :		Prov.	Coûts
					pour tous les centres de responsabilité	pour tous les types de voyage	Date début	Date de fin		
	1997-0907	Paradis, Jean-Maurice	conseiller	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé	97-09-09	97-09-12	Frédéricton	NB	1 575,05 \$	
	1997-0914	Castonguay, Yves	directeur par intérim	Réunion de la Table de négociation sur les marchés publics et des Représentants du commerce intérieur	97-09-10	97-09-11	Ottawa	ONT	746,26 \$	
	1997-0915	Walsh, Luc	conseiller	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la consommation	97-09-10	97-09-12	Régina	SASK	2 258,69 \$	
	1997-0931	Bouïque, Clément	conseiller	Conférence fédérale-provinciale des ministres des services sociaux	97-10-06	97-10-07	St.John's	TN	1 563,05 \$	
	1997-0937	Gaudreault, Esther	directrice de cab. adj	Conférence des premiers ministres	97-08-06	97-08-08	St.Andrews	NB	1 904,03 \$	
	1997-0957	Desmarais, Yves	conseiller	Voyage préalable pour recherche de logement	97-09-12	97-09-18	Toronto	ONT	2 010,00 \$	
	1997-0975	Gil, Isabel	conseillère tourisme	Représenter Tourisme Québec sur mission commerciale en Asie	97-10-16	97-10-29	Corée,Hong Kong, Malaisie	CORÉE	8 452,45 \$	
	1997-0980	Castonguay, Yves	directeur par intérim	Conférence ministérielle sur les affaires francophones (observateur désigné)	97-09-17	97-09-18	Toronto	ONT	1 058,62 \$	
	1997-0981	L'Abbé, Raynald	conseiller	Réunion des ministres de l'Environnement	97-09-18	97-09-19	Toronto	ONT	156,45 \$	

**Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif**

<u>No CI</u>	<u>Participant(s)</u>	<u>Fonction</u>	<u>Objet</u>	<u>Voyage</u>		<u>Lieu(x)</u>	<u>Prov.</u>	<u>Coûts</u>
				<u>Date début</u>	<u>Date de fin</u>			
1997-1003	Walsh, Luc	conseiller	Réunion de négociations en matière de transport	97-09-18	97-09-18	Toronto	ONT	993,86 \$
1997-1006	Desmarais, Yves	conseiller	Séjour initial et prise de poste	97-09-28	97-10-16	Toronto	ONT	1 714,64 \$
1997-1036	Paradis, Jean-Maurice	conseiller	Conseil ministériel sur la réforme des politiques sociales.	97-10-05	97-10-07	St.John's	TN	1 772,90 \$
1997-1045	L'Abbé, Raynald	conseiller	Conseil canadien des ministres des Forêts: 2 octobre Conférence des ministres de la Faune et des Parcs: 1 et 3 octobre.	97-09-30	97-10-03	St.John's	TN	1 872,40 \$
1997-1066	L'Abbé, Raynald	conseiller	Réunion des ministres responsables de la condition féminine	97-10-29	97-10-31	Halifax	NE	761,90 \$
1997-1067	Gagné, Line	secrétaire adjointe	Accompagner le ministre des Transports à une rencontre avec le ministre fédéral des Transports	97-10-03	97-10-03	Ottawa	ONT	331,59 \$
1997-1074	Ménard, Robert	conseiller	Conférence provinciale-territoriale et fédérale-provinciale- territoriale des ministres des Pêches.	97-10-05	97-10-07	St.John's	TN	1 625,06 \$
1997-1098	Castonguay, Yves	directeur par intérim	Rencontre avec des représentants du gouvernement de l'Ontario concernant les dossiers du commerce intérieur.	97-10-09	97-10-10	Toronto	ONT	1 155,89 \$

Période : 97-04-01 au 98-03-31

Centre responsabilité : pour tous les centres de responsabilité

Type de voyage : pour tous les types de voyage

AIC-BSSGA







**Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif**

<u>No CI</u>	<u>Participant(s)</u>	<u>Fonction</u>	<u>Objet</u>	<u>Voyage</u>		<u>Lieu(x)</u>	<u>Prov.</u>	<u>Coûts</u>
				<u>Date début</u>	<u>Date de fin</u>			
1997-1398	Gaudreault, Esther  Brassard, Jacques	directrice de cabinet  ministre	Participation à la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres	97-12-10	97-12-12	Ottawa	ONT	2 635,00 \$
1997-1399	Vaillant, Marie	attachée de presse	Participation à la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres	97-12-11	97-12-12	Ottawa	ONT	1 355,00 \$
1997-1401	Gil, Isabelle	conseillère	Représenter le Tourisme Québec au séminaire et réunion du Meeting Professionnel International	98-01-24	98-01-28	Orlando	USA	2 389,00 \$
1997-1427	Keating, Robert	chef de poste	Rencontre avec les sous-ministres des affaires intergouvernementales canadiennes.	97-12-03	97-12-04	Toronto	ONT	740,53 \$
1997-1449	Charland, Gilbert	secrétaire adjoint	Groupe de travail sur l'Union sociale	98-01-08	98-01-09	Toronto	ONT	945,96 \$
1997-1454	Paradis, Jean-Maurice	conseiller	Conférence nationale sur l'assurance-médicaments	98-01-18	98-01-21	Saskatoon	SASK	1 729,93 \$
1997-1460	Bourque, Clément	conseiller	Rencontre des sous-ministres sur le renouvellement des politiques sociales.	98-01-08	98-01-09	Toronto	ONT	983,48 \$
1997-1471	Lalonde, Francine	conseillère	Prise de contact avec le Bureau du Québec à Vancouver et rencontre avec des représentants des communautés francophones des provinces concernées.	98-01-21	98-01-25	Vancouver, Edm., Régina	CB	1 674,19 \$





**Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif**

SAIC-BSGA	Participant(s)	Fonction	Objet	Voyage		Lieu(x)	Prov.	Coûts
				Date début	Date de fin			
1997-1610	Paradis, Jean-Maurice	conseiller	Conférence des ministres de la Santé	98-02-15	98-02-17	Toronto	ONT	1 077,08 \$
1997-1611	Bourque, Clément	conseiller	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des Services sociaux	98-02-16	98-02-18	Toronto	ONT	1 233,85 \$
1997-1623	Castonguay, Yves	directeur	Participer à la Conférence des ministres responsables du commerce intérieur	98-02-19	98-02-20	Ottawa	ONT	821,10 \$
1997-1624	Paradis, Jean-Maurice	conseiller	Conférence f.-p. des ministres responsables des aînés. Conférence f.-p. des sous-ministres de la Justice	98-03-02	98-03-06	Victoria	CB	3 549,20 \$
1997-1626	Turmel, Claire	conseillère	Rencontre des sous-ministres et des ministres de l'Éducation	98-02-22	98-02-24	Toronto	ONT	1 077,15 \$
1997-1627	Thiboutot, Lise	conseillère	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres du Commerce extérieur	98-02-19	98-02-19	Ottawa	ONT	602,19 \$
1997-1628	Keating, Robert	directeur	Conseil fédéral-provincial des sous-ministres pour la réforme des politiques sociales.	98-02-17	98-02-18	Toronto	ONT	1 234,00 \$
1997-1630	Machan, Jeffrey	conseiller économique	Rencontre avec des décideurs fédéraux et provinciaux, gouvernementaux et économiques afin de mettre en oeuvre une stratégie de développement économique axée sur le partenariat.	98-02-11	98-02-15	Winnipeg	MAN	780,00 \$



**Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif**

<b>No CI</b>	<b>Participant(s)</b>	<b>Fonction</b>	<b>Objet</b>	<b>Voyage</b>		<b>Lieu(x)</b>	<b>Prov.</b>	<b>Coûts</b>
				<b>Date début</b>	<b>Date de fin</b>			
1997-1799	Turmel, Claire	conseillère	Rencontre du Comité mixte du MRCI et de CIC	98-03-20	98-03-20	Ottawa	ONT	580,07 \$
1997-1802	Bourque, Clément	conseiller	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres pour le Conseil des ministres sur la réforme des politiques sociales.	98-03-18	98-03-20	Winnipeg	MAN	1 987,88 \$
1997-1811	Ménard, Geneviève	conseillère	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des Transports	98-04-02	98-04-03	Ottawa	ONT	835,00 \$
1997-1816	Carmichael, Simon	conseiller	Conférence interprovinciale des ministres des Finances	98-02-13	98-02-13	Frédéricton	NB	10,20 \$
1997-1822	Carmichael, Simon	conseiller	Forum des ministres responsables du marché du travail	98-03-26	98-03-27	Toronto	ONT	1 021,92 \$
1997-1832	Paradis, Jean-Maurice	conseiller	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé.	98-03-26	98-03-27	Toronto	ONT	1 205,40 \$
1997-1843	Bourque, Clément	conseiller	Rencontre des négociateurs fédéral-provinciaux-territoriaux sur l'union sociale.	98-03-31	98-04-02	Ottawa	ONT	1 050,00 \$
1997-1844	L'Abbé, Raynald	conseiller	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la Condition féminine.	98-04-03	98-04-05	Toronto	ONT	1 400,00 \$

**QUESTION 4 :**

**LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ ET DES ARTICLES PROMOTIONNELS:**

- les sommes dépensées pour l'exercice financier 1997-1998 et les prévisions pour 1998-1999;
- la ventilation des dépenses par type de média;
- les noms des fournisseurs;
- le but visé par chaque dépense.

**Réponse : Voir document ci-joint**

4- AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ	COÛT	PRÉVISION POUR 98-99
<b>FONDS DES MOYENS DE COMMUNICATION</b>		
<b>Médias écrits</b>		
- Annonce dans divers hebdomadaires francophones hors Québec pour faire connaître le SAIC et les bureaux du Québec au Canada	9 400 \$	10 000 \$
- Participation du SAIC à un cahier spécial thématique à l'occasion de la Francofête 1998	10 000 \$	10 000 \$
- Annonces dans divers quotidiens pour le recrutement de personnel	8 985 \$	5 000 \$
<b>ARTICLES PROMOTIONNELS</b>		
<b>PUBLICATIONS DU QUÉBEC</b>		
- Épinglettes du 50 <sup>ième</sup> anniversaire du drapeau	5 122 \$	--
- Brochure du 50 <sup>ième</sup> anniversaire du drapeau	890 \$	--

**QUESTION 5 :**

**LISTE DES SONDAGES EFFECTUÉS DURANT L'EXERCICE FINANCIER  
1997-1998 À LA DEMANDE DES MINISTÈRES, ORGANISMES,  
SOCIÉTÉS, RÉGIES ET COMMISSIONS QUI S'Y RATTACHENT :**

- liste et coût;
- copie des soumissions;
- copie du questionnaire et du résultat

**Réponse : Aucun**

**QUESTION 6 :**

**LISTE DES ÉTUDES COMMANDÉES DURANT L'EXERCICE FINANCIER  
1997-1998 À LA DEMANDE DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME:**

- liste et coût;
- copie des soumissions;
- copie des études.

**Réponse : Aucune**

**QUESTION 7:**

**LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 1997 AU 31 MARS 1998 EN INDIQUANT:**

- le nom du professionnel(le) ou de la firme (était-ce le plus bas soumissionnaire?);
- le mandat et le résultat (rapport ou document final);
- le coût;
- le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié).

**Réponse : Voir document joint**

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF**  
**SECRETARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES**  
**7- LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 1997 AU 31 MARS 1998**

NOMS	MANDAT	MONTANT	MODE D'OCTROI
Anglais illimité	Fournir au personnel du ministère du Conseil exécutif (incluant le SAIC) des cours d'anglais langue seconde (cours de groupe : 104 jours-personnes)	4 189,00	Appel d'offres sur invitation
Asystel Impression numérique	Production des panneaux visuels sur la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada pour les stands du SAIC et des Bureaux du Québec au Canada	1 750,00	Sur invitation - plus bas soumissionnaire
Brun, Henri	Fournir des commentaires en regard de textes ou d'interventions reliés à l'intégrité territoriale	1 200,00	Contrat négocié
Communication Demo	Revue de la presse écrite	8 715,00	Offre permanente
Conception graphique BCGD enr.	Conception et réalisation d'outils de communication pour la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada	5 495,00	Sur invitation - plus bas soumissionnaire
Conception graphique BCGD enr.	Conception et réalisation du visuel du stand sur la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada	1 640,00	Sur invitation - plus bas soumissionnaire
Côté, Lili	Préparer une stratégie de communication dans le cadre de la commémoration du 50 <sup>e</sup> anniversaire du drapeau du Québec	8 650,00	Contrat négocié
Del Bono, Aldo	Conception artistique de certaines productions visuelles inhérentes à la commémoration du 50 <sup>e</sup> anniversaire du drapeau du Québec	3 575,00	Contrat négocié
Deschamps, J.B.	Matériel d'infographie	1 422,00 *	Contrat négocié
Dorcas enr.	Conception d'une page couverture avec présentation historique du drapeau	1 150,00	Contrat négocié
Ducharme, Louis	Conception d'une photo et adaptation pour une carte	1 820,00 *	Contrat négocié
Duff, John	Traduction en anglais de divers documents concernant la conférence des premiers ministres à St-Andrews en août 1997.	2 876,00	Contrat négocié
Duff, John	Traduire du français à l'anglais des textes relatifs à la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres à Ottawa en décembre 1997.	1 408,00	Contrat négocié
Environnics Research Group	Présentation et interprétation des résultats du rapport trimestriel de Focus Canada et des tendances socio-culturelles du Canada	5 000,00	Contrat négocié

**7- CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ (SUITE)**

<b>NOMS</b>	<b>MANDAT</b>	<b>MONTANT</b>	<b>MODE D'OCTROI</b>
Graphidée	Conception graphique de la "Déclaration ministérielle sur l'intégrité du territoire québécois"	1 550,00 *	Contrat négocié
Imprimerie Reproduction du Québec	Impression de la brochure "Le Québec et son territoire"	12 840,00 *	Sur invitation - plus bas soumissionnaire
Imprimerie Reproduction du Québec	Série modèle (1000) de la brochure "Le Québec et son territoire"	2 800,00 *	Contrat négocié
Mark McKenzie traducteur enr.	Traduction en anglais de divers documents concernant la conférence des premiers ministres à St-Andrews en août 1997	2 112,00	Contrat négocié
Mark McKenzie traducteur enr.	Traduire du français à l'anglais des textes relatifs à la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres à Ottawa en décembre 1997.	1 838,00	Contrat négocié
Maurepas Itée	Traduction en anglais de plusieurs documents requis dans le cadre de la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres tenue à Ottawa les 11 et 12 décembre 1997	2 602,00	Contrat négocié
Réseau Caisse Chartier	Revue de la presse électronique et retranscription d'émissions radio ou télévision	8 776,42	Offre permanente
Traduction Roger Ryan enr.	Traduction en anglais de divers documents concernant la conférence des premiers ministres à St-Andrews en août 1997.	3 154,00	Contrat négocié
Traduction Roger Ryan enr.	Traduction en anglais de certains documents requis dans le cadre de la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres tenue à Ottawa les 11 et 12 décembre 1997	1 856,00	Contrat négocié
Vox	Conception et réalisation graphique, en français et en anglais, de la brochure "Le Québec et son territoire"	8 965,00 *	Contrat négocié

\* Ces montants ont été payés par le ministère du Conseil exécutif

**QUESTION 8:**

**LISTE DÉTAILLÉE DES CONTRATS QUI, DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 1997, ONT FAIT L'OBJET D'UN VERSEMENT SUPPLÉMENTAIRE PAR RAPPORT AU MONTANT INITIAL, LE MONTANT DU SURPLUS VERSÉ LE MONTANT DU CONTRAT INITIAL, LES RAISONS DU DÉPASSEMENT ET LE NOM DE L'ENTREPRISE QUI A RÉALISÉ LE CONTRAT.**

**Réponse :**

Fournisseur : Imprimerie Reproduction du Québec

Montant initial : 10 825 \$

Montant du surplus : 2 015 \$

Motifs : Travail réalisé en urgence, la fin de semaine.

**QUESTION 9:**

**LE MONTANT, POUR L'ANNÉE 1997-1998, DE CHACUNE DES DÉPENSES SUIVANTES:**

- a) - la photocopie;
- b) - la télécopie (fax), si identifiable à même les coûts reliés à la téléphonie;
- c) - la téléphonie cellulaire et coût d'utilisation;
- d) - les téléavertisseurs;
- e) - le mobilier de bureau;
- f) - les fournitures, tels agendas, valises, dictionnaires, calculatrices, stylos ou crayons, boîtes de carton (en identifiant les coûts pour chaque item);
- g) - distributeurs d'eau de source;
- h) - le remboursement des frais de transport;
- i) - le remboursement des frais d'hébergement;
- j) - le remboursement des frais de repas;
- k) - le ressourcement ou préparation à la retraite;
- l) - l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toutes sessions de type perfectionnement ou ressourcement: a) au Québec b) à l'extérieur du Québec.

**Réponse :**

a)	26 590 \$
b) Bureaux du Québec : (Le SAIC est inclus dans le compte ministériel du Conseil exécutif)	14 740 \$
c)	6 403 \$
d)	288 \$
e)	411 \$
f)	20 813 \$
g)	709 \$
h)	167 434 \$
i)	60 142 \$
j)	31 545 \$
k)	195 \$
l) Au Québec	16 920 \$
A l'extérieur du Québec	27 876 \$

**QUESTION 10 :**

**LISTE DE TOUS LES VÉHICULES FOURNIS EN INDIQUANT POUR CHACUN:**

- a) - la marque et le modèle du véhicule;
- b) - le coût d'acquisition ou de location et l'année de la transaction;
- c) - les coûts d'entretien des véhicules (réparation);
- d) - les coûts d'utilisation des véhicules (essence, assurances, immatriculation);
- e) - le nom et le poste du bénéficiaire;
- f) - appel d'offres faits en 1997-1998 et les prévisions pour 1998-1999.

**Réponse : Aucun**

**QUESTION 11 :**

**POUR CHACUN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES PUBLICS ET PARAPUBLICS SOUS LEUR AUTORITÉ, COMBIEN DE PERSONNES, DONT LA COTISATION FUT PAYÉE EN 1997-1998 PAR L'EMPLOYEUR, SONT MEMBRES DE CORPORATIONS PROFESSIONNELLES, DE CLUBS PRIVÉS (CLUBS D'AFFAIRES, CLUBS SOCIAUX, CLUBS DE GOLF OU AUTRES) ET À QUELLE SOMME S'ÉLÈVE LE MONTANT GLOBAL PAYÉ POUR CES COTISATIONS?**

- Quelle est la fonction de chaque personne concernée ainsi que le coût de cotisation à chacun des clubs ou corporation professionnelle (en indiquant le nom des clubs ou de la corporation professionnelle)?

**Réponse :**

<b>BUREAU</b>	<b>CORPORATION/CLUB</b>	<b>MEMBRE</b>	<b>MONTANT</b>
Moncton	Conseil de la vie française en Amérique	Chef de poste	25 \$
	Conseil économique du Nouveau-Brunswick	Bureau	75 \$
	Atlantic Provinces Economic Council	Chef de poste	200 \$
	Chambre de commerce du Grand Moncton	Bureau	335 \$
	Société historique acadienne	Bureau	20 \$
Ottawa	Cercle universitaire	Chef de poste	1 720 \$
Toronto	Canadian Club of Toronto	Attaché	45 \$
	Cercle canadien de Toronto	Chef de poste	45 \$
	Cercle canadien de Toronto	Conseiller	45 \$
	Cercle canadien de Toronto	Conseiller	45 \$
Vancouver	Alliance française	Chef de poste	40 \$
	Canadien Health Food Association	Attaché	250 \$
	Canada - Korea Business Association	Chef de poste	125 \$
	Canada West Foundation	Chef de poste	200 \$
	Fraser Institut	Chef de poste	48 \$
	Hong Kong-Canada Association	Chef de poste	200 \$
	La Chambre de commerce franco-colombienne	Chef de poste	150 \$
	Le théâtre de la Seizième	Chef de poste	10 \$
	Vancouver Board of Trade	Chef de poste	515 \$
SAIC à Québec	Association pour l'accès et la protection de l'information (pour 1997-1998 et 1998-1999)	Conseiller	150 \$
	Center for Constitutionnal Studies	Directeur	35 \$

**TOTAL :**

**4 278 \$**

**QUESTION 12 :**

**LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (de chaque ministère et pour chacun des organismes relevant de sa compétence) POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOIS (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) POUR 1997-1998 AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 1998-1999, POUR CHAQUE CATÉGORIE, INDIQUER LE POURCENTAGE PAR RAPPORT À L'EFFECTIF TOTAL DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME.**

**Réponse : Voir document joint**

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE  
 12- LISTE CONCERNANT LA RÉPARTITION DU PERSONNEL\* MASCULIN ET FÉMININ, DES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS, DES PERSONNES  
 HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES  
 POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1997-1998

TITRE DU PROGRAMME: 03-02 - Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

CORPS D'EMPLOI	PERSONNEL MASCULIN	PERSONNEL FÉMININ	JEUNES DE MOINS DE 30 ANS	PERSONNES HANDICAPÉES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	MEMBRES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES
Administrateurs d'état	2	1					
Cadres *	7						
Professionnels	23	12	2		2		2
Fonctionnaires	1	16					
Ouvriers							
TOTAL	33	29	2		2		2
% Par rapport à l'effectif régulier occupé	53,2%	46,8%	3,2%		3,2%		3,2%

\* Personnel régulier seulement

**QUESTION 13**

**LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION DU PERSONNEL QUI A BÉNÉFICIÉ DU PROGRAMME DE MISE À LA RETRAITE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (de chaque ministère et pour chacun des organismes relevant de sa compétence) POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOIS (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) POUR 1997-1998 AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 1998-1999. POUR CHAQUE CATÉGORIE, INDIQUER LE POURCENTAGE PAR RAPPORT À L'EFFECTIF TOTAL DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME.**

**Réponse : Fournie par le Conseil du trésor**

**QUESTION 14 :**

**À CHACUN DES MOIS DU DERNIER EXERCICE BUDGÉTAIRE (1997-1998) POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, ET CE PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.)**

- a) Nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- b) Nombre total d'heures de travail supplémentaires réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc);
- c) Nombre total de jours de vacances pris par le personnel.

**Réponse : Voir document joint**

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

14- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

CONGÉ DE MALADIE / TEMPS SUPPLÉMENTAIRE / VACANCES

POUR L'EXERCICE FINANCIER 1997-1998

Programme 03 - Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

	NOMBRE TOTAL DE JOURS DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL JOURS	NOMBRE TOTAL DE JOURS DE MALADIE PRIS PAR LE PERSONNEL JOURS	NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES RÉALISÉES		
			PAYÉES	COMPENSÉES	TOTAL
AVRIL	45,5	60,0	53 h 15	28 h 30	81 h 45
MAI	28,5	35,0	135 h 45	53 h 30	189 h 15
JUIN	148,0	20,0	176 h 15	15 h 30	191 h 45
JUILLET	307,0	15,5	53 h 15	34 h 00	87 h 15
AOÛT	340,5	27,0	74 h 15	31 h 45	106 h 15
SEPTEMBRE	72,5	25,5	142 h 30	6 h 00	148 h 30
OCTOBRE	37,5	37,0	81 h 15	12 h 30	93 h 45
NOVEMBRE	33,5	28,0	19 h 00	12 h 30	31 h 30
DÉCEMBRE	135,0	13,0	112 h 45	43 h 15	156 h 00
JANVIER	59,0	21,5	84 h 00	----	84 h 00
FÉVRIER	27,5	16,5	75 h 00	----	75 h 00
MARS	29,0	3,0	2 h 15	----	2 h 15
<b>TOTAL</b>	<b>1263,5</b>	<b>302,0</b>	<b>1009 h 45</b>	<b>237 h 30</b>	<b>1247 h 15</b>

## **QUESTION 15**

### **CONCERNANT LES EFFECTIFS DE CHACUN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES ET CE POUR CHACUN DES EXERCICES BUDGÉTAIRES DEPUIS 1993-1994:**

- a) Évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix) et par leur territoire de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- b) Évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- c) Nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- d) Nombre de postes par catégorie d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- e) Niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emplois pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- f) Nombre de postes occasionnels, temporaires et contractuels.

**Réponse :** Voir document joint

ÉTUDE DES CRÉDITS / 1998-1999

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF  
 SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

15- VENTILATION DE L'EFFECTIF \* PAR CATÉGORIE D'EMPLOI ET AUTRES QUESTIONS

Catégorie d'emploi	Effectifs réguliers autorisés (A)		Employés bénéficiant d'un traitement additionnel complexité de la tâche (B)	Employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la tâche (C)	Nombre de postes occupés (D)		Nombre de postes (F)	
	Québec	Hors-Québec			Québec	Hors-Québec	Occasionnels	Temporaires
Hors cadres	3				3			
Cadres supérieurs	4	4			3	4		
Cadres intermédiaires								
Professionnels	35	7		1	28	7	1	4
Techniciens	5				4			
Personnel de bureau	13				13		1	
Ouvriers								
TOTAL	60	11		1	51	11	2	4

\* Ce tableau n'inclut pas le personnel recruté localement

**QUESTION 16:**

**LA LISTE DES BAUX POUR LES ESPACES LOUÉS PAR LA SIQ EN  
INDIQUANT POUR CHACUN D'EUX:**

- l'emplacement de la location;
- la superficie du local loué;
- la superficie réellement occupée;
- la superficie inoccupée;
- le coût de location au mètre carré;
- le coût total de ladite location;
- les coûts d'aménagement réalisés en 1997-1998, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- la durée et la copie du bail.

**Réponse : Fournie par le Conseil du trésor**

**QUESTION 17 :**

**MISE À PART LA SIQ, LA LISTE DES FIRMES EN 1997-1998 QUI LOUENT DES ESPACES EN INDIQUANT POUR CHACUNE D'ELLES:**

- l'emplacement de la location;
- la superficie du local loué;
- la superficie réellement occupée;
- la superficie inoccupée;
- le coût de location au mètre carré;
- le coût total de ladite location;
- les coûts d'aménagement réalisés en 1997-1998, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- la durée et la copie du bail.

**Réponse :**

**BUREAUX DU QUÉBEC AU CANADA**

**ESPACES À BUREAUX**

FIRME	EMPLACEMENT	SUPERFICIE			COÛT / m <sup>2</sup> AN	COÛT TOTAL (AN)	DURÉE DU BAIL
		LOUÉE	OCCUPÉE	INOC.			
Heritage Court Holdings Limited	Place Héritage 95, rue Foundry - Bureau 204 Moncton (Nouveau-Brunswick)	112,5	112,5	0	155,96 \$	176 911,68 \$	Du 96-07-01
							Au 01-06-30
							5 ans
Campeau Corporation	Place de Ville Ottawa Ontario 112, rue Kent, Tour B - Bureau 700 Ottawa (Ontario)	486,78	486,78	0	327,26 \$	159 303,12 \$	Du 89-10-01
							Au 99-09-30
							10 ans
Toronto Eaton Centre	Toronto Eaton Centre 20, rue Queen ouest - Bureau 1504 Toronto (Ontario)	1 151,9	1 151,9	0	285,20 \$	328 527,24 \$	Du 92-01-01
							Au 01-12-31
							10 ans
Tokyu Canada Corporation	World Trade Centre 640 - 999 Place Canada Vancouver (Colombie-Britannique)	310,4	310,4	0	429,77 \$	133 399,56 \$	Du 92-09-01
							Au 02-08-31
							10 ans

**LOGEMENT DES CHEFS DE POSTE**

FIRME	EMPLACEMENT	SUPERFICIE			COÛT / m <sup>2</sup> AN	COÛT TOTAL (AN)	DURÉE DU BAIL
		LOUÉE	OCCUPÉE	INOC.			
Seniority Investments LTD	Toronto (Ontario)	N/D	N/D	0	-	54 000,00 \$	Du 96-09-01
							Au 98-06-30
							21 mois
Monsieur Jean Turner	Ottawa	N/D	N/D	0	-	27 600,00 \$	Du 95-09-15
							Au 98-09-14
							3 ans
Monsieur May J. Fu	Vancouver (Colombie-Britannique)	135,0	135,0	0	213,33 \$	28 800,00 \$	Du 95-03-01
							Au 99-06-30
							4 ans

Note: Le propriétaire des locaux loués pour le Bureau du Québec à Ottawa a réalisé à ses frais des travaux d'aménagement afin de récupérer une partie (l'équivalent de 76,5 m<sup>2</sup>) de la superficie en location.

**QUESTION 18:**

**LA LISTE DES CONTRATS, QUEL QUE SOIT LE MONTANT, ATTRIBUÉS EN 1997-1998 SPÉCIFIQUEMENT À DES FIRMES DE COMMUNICATION, DE RECHERCHE OU DE RELATIONS PUBLIQUES EN INDIQUANT:**

- le nom de la firme (était-ce le plus bas soumissionnaire?);
- le mandat et le résultat du contrat;
- la durée du contrat;
- le coût du contrat;
- le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié).

**Réponse : Voir document joint**

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF**  
**SECRETARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES**  
**LISTE DES CONTRATS ATTRIBUÉS EN 1997-1998 À DES FIRMES DE COMMUNICATIONS**

18-

NOMS	MANDAT	MONTANT	MODE D'OCTROI
Asystel Impression numérique	Production des panneaux visuels sur la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada pour les stands du SAIC et des Bureaux du Québec au Canada	1 750,00	Sur invitation - plus bas soumissionnaire
Communication Demo	Revue de la presse écrite	8 715,00	Offre permanente
Conception graphique BCGD enr.	Conception et réalisation d'outils de communication pour la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada	5 495,00	Sur invitation - plus bas soumissionnaire
Conception graphique BCGD enr.	Conception et réalisation du visuel du stand sur la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada	1 640,00	Sur invitation - plus bas soumissionnaire
Côté, Lili	Préparer une stratégie de communication dans le cadre de la commémoration du 50 <sup>e</sup> anniversaire du drapeau du Québec	8 650,00	Contrat négocié
Del Bono, Aldo	Conception artistique de certaines productions visuelles inhérentes à la commémoration du 50 <sup>e</sup> anniversaire du drapeau du Québec	3 575,00	Contrat négocié
Deschamps, J.B.	Matériel d'infographie	1 422,00 *	Contrat négocié
Dorcas enr.	Conception d'une page couverture avec présentation historique du drapeau	1 150,00	Contrat négocié
Ducharme, Louis	Conception d'une photo et adaptation pour une carte	1 820,00 *	Contrat négocié
Graphidée	Conception graphique de la "Déclaration ministérielle sur l'intégrité du territoire québécois"	1 550,00 *	Contrat négocié
Réseau Caisse Chartier	Revue de la presse électronique et retranscription d'émissions radio ou télévision	8 776,42	Offre permanente
Vox	Conception et réalisation graphique, en français et en anglais, de la brochure "Le Québec et son territoire"	8 965,00 *	Contrat négocié

\* Dépenses assumées par le ministère du Conseil exécutif

**QUESTION 19:**

**LA LISTE DES TARIFS (DROITS ET PERMIS) EN VIGUEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 1997-1998 EN INDIQUANT:**

- a) la tarification pour chacun des droits et permis reçus;
- b) le total des revenus perçus pour chacun des droits et permis exigés;
- c) pour l'année 1998-1999, la prévision du total des revenus qui seront perçus pour chacun des droits et permis exigés.

**Réponse : Aucun**

**QUESTION 20**

- a) **LA LISTE DU PERSONNEL DU CABINET DU MINISTRE EN 1997-1998 EN INDIQUANT POUR CHAQUE INDIVIDU:**
- la date de l'entrée en fonction;
  - la date du départ, s'il y a lieu;
  - le titre de la fonction;
  - l'adresse du port d'attache;
  - la classification;
  - le traitement annuel ou selon le cas, les honoraires versés;
  - le montant total des indemnités de départ versées;
  - la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève.
- b) **LE MONTANT DÉTAILLÉ DES SALAIRES, DES HONORAIRES ET DES CONTRATS DONNÉS PAR LE CABINET POUR L'EXERCICE 1997-1998.**
- c) **LE NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS AU CABINET.**

**Réponse : La réponse a été fournie par le ministre des Transports**

**QUESTION 21**

**a) LA LISTE DU PERSONNEL DE LA SUITE SOUS-MINISTÉRIELLE EN 1997-1998 EN INDIQUANT POUR CHAQUE INDIVIDU:**

- la date de l'entrée en fonction;
- la date du départ, s'il y a lieu;
- le titre de la fonction;
- l'adresse du port d'attache;
- la classification;
- le traitement annuel ou selon le cas, les honoraires versés;

**b) LE MONTANT TOTAL DES SALAIRES ET HONORAIRES VERSÉS PAR LA SUITE SOUS-MINISTÉRIELLE POUR L'EXERCICE 1997-1998.**

**c) LE NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS DE LA SUITE SOUS-MINISTÉRIELLE.**

**Réponse : Voir document joint**

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999  
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

21- LISTE DU PERSONNEL DE LA SUITE SOUS-MINISTÉRIELLE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1997-1998

Programme 03 : Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

MEMBRES DU PERSONNEL (ordre alphabétique)	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE DU DÉPART	TITRE DE LA FONCTION	CLASSIFICATION	TRAITEMENT ANNUEL	PORT D'ATTACHE
Boivin, Michel	94-11-28		Secrétaire général associé	617.00	111 342	Québec
Charland, Gilbert	96-08-07		Secrétaire adjoint	618.00	103 390	Québec
Gagné, Line	97-03-10		Secrétaire adjointe	618.00	82 688	Québec
Lachance, Francine	95-11-22	97-10-06	Secrétaire principale	297.05	30 572 à 34 937	Québec
Paradis, Claire	97-11-24		Secrétaire principale	297.05	30 572 à 34 937	Québec
Pineault, Annie	96-01-16		Secrétaire principale	297.05	30 572 à 34 937	Québec

⇒ Salaires et honoraires versés par la suite sous-ministérielle : 338 785

⇒ Nombre total d'employés de la suite sous-ministérielle : 5

**QUESTION 22**

**LISTE DES SOMMES D'ARGENT VERSÉES EN 1997-1998 À MÊME LE BUDGET DISCRÉTIONNAIRE DU: a) MINISTRE - b) DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME, EN INDIQUANT:**

- le nom de l'organisme ou de la personne concernée;
- le montant attribué;
- le projet visé et le résultat.

**Réponse : Voir document joint**

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF  
22 - CABINET DU MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES  
SUBVENTIONS 1997-1998  
AU 31 MARS 1998**

ORGANISMES	MONTANT
Assemblée parlementaire des étudiants du Québec	300 \$
Association des communautés culturelles et artistes	2 000 \$
Association des municipalités du Nouveau-Brunswick inc.	5 000 \$
Association québécoise des professeures et professeurs de français	2 000 \$
Marie-Eve Beaudoin (Championnat National Junior 1998 de Judo à Abbotsford)	887 \$
Centre de recherche en civilisation canadienne-française	2 500 \$
Centre nautique de l'Istorlet inc.	5 000 \$
Club de curling Riverbend	600 \$
Comité national canadien de l'OMEP	1 000 \$
Conseil de la vie française en Amérique	6 000 \$
Coopérative d'Édition et de Distribution du Saguenay-Lac-St-Jean	2 000 \$
Coupe universitaire d'improvisation au Manitoba (Patrick Gagné et Pascal Gemme)	1 258 \$
Création etc (Vue sur relève 98, 3e Festival des arts de la scène pour jeunes créateurs)	2 000 \$
École Ste-Agathe	500 \$
Exposition des oeuvres de Pierre Duhamel à Victoria	500 \$
Exposition des oeuvres de Jacqueline Valenti Janniello au Musée de Red Deer	800 \$
Fondation de la faune du Québec	3 000 \$
Fondation Paul Gérin-Lajoie (La Dictée P.G.L.)	2 000 \$

22 - SUBVENTION 1997-1998  
 AU 31 MARS 1998 (suite)

ORGANISMES	MONTANT
Fondation québécoise de la déficience intellectuelle (Gala Défi 1998)	500 \$
Génération Québec	1 000 \$
Intellectuels pour la souveraineté	5 000 \$
Jeux du Québec, Alma été 1999	2 000 \$
Oxy-Jeunes inc.	1 000 \$
Presses de l'Université du Québec	2 000 \$
XIV <sup>e</sup> Conférence des peuples de langue française	1 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>49 845 \$</b>

**QUESTION 23**

**LISTE DES CRÉDITS PÉRIMÉS, PAR PROGRAMME ET PAR ÉLÉMENT,  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1997-1998.**

Réponse : (000 \$)

***Programme 03 - Affaires intergouvernementales canadiennes***

Élément 01	Cabinet ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes	--
Élément 02	Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes	500,0
Élément 03	Représentation du Québec au Canada	70,0
Élément 04	Coopération et francophonie	29,7
		<hr/> 599,7

(prévisions en date du 28 février)

**QUESTION 24**

**LA VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES AFFÉRENTES AUX TRANSFERTS OBTENUS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL (PRÉCISER LE MONTANT REÇU) EN 1997-1998 DANS LE CADRE DES DIVERS PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS; POUR CHACUN DE CES PROGRAMMES, DESCRIPTION SOMMAIRE DU MODE DE SUBVENTION.**

**Réponse : Ne s'applique pas**

**QUESTION 25**

**BILAN DES RÉALISATIONS DU PLAN STRATÉGIQUE DU GRAND  
MONTRÉAL PAR MINISTÈRES OU ORGANISMES SOUS SA  
JURIDICTION.**

**Réponse : La réponse sera fournie par le ministre d'État à la  
métropole**

**QUESTION 26**

**PRÉVISIONS POUR 1998-1999 DES CRÉDITS ALLOUÉS POUR CHACUN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES PUBLICS ET PARAPUBLICS QUI PARTICIPENT AU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL VISANT LE REDRESSEMENT DE LA MÉTROPOLE.**

**Réponse : Ne s'applique pas**

**QUESTION 27**

**LISTE DU PERSONNEL PERMANENT, CONTRACTUEL OU OCCASIONNEL LIBÉRÉ OU EMBAUCHÉ POUR QUELQUE OPÉRATION RELIÉE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX DEUX SOMMETS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET AUX ACTIVITÉS DE SUIVI , EN INDIQUANT :**

- a) - le poste occupé;
- b) - le port d'attache;
- c) - le salaire ou honoraires;
- d) - la durée et la nature du mandat ou du contrat;
- e) - les frais de déplacement, d'hébergement et de repas;
- f) - les coûts de location de salles de réunion, de bureaux;
- g) - les frais de bureautique, papeterie, ordinateur, téléphones cellulaires et autres frais généraux.

**Réponse : La réponse sera fournie par le ministère du Conseil exécutif**

**QUESTION 28**

**LISTE DU PERSONNEL LIBÉRÉ POUR LES NÉGOCIATIONS DANS LA  
FONCTION PUBLIQUE:**

- la masse salariale prévue à cet effet;
- le nombre de jours par employé prévus.

**Réponse : Aucun**

**QUESTION 29**

**LISTE DU PERSONNEL EN DISPONIBILITÉ PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) EN INDIQUANT:**

- le poste initial;
- le salaire;
- le poste actuel, s'il y a lieu;
- date de la mise en disponibilité.

**Réponse : Fournie par le Conseil du trésor**

**QUESTION 30**

**LISTE DU PERSONNEL HORS STRUCTURE PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) RÉMUNÉRÉ PAR LE MINISTÈRE QUI N'OCCUPE AUCUN POSTE DANS CE MINISTÈRE :**

- nom de la personne;
- poste occupé;
- salaire;
- assignation initiale;
- date de l'assignation hors structure;
- date de la fin d'assignation, s'il y a lieu

**Réponse : Aucun**

**QUESTION 31**

**LISTE DU PERSONNEL RÉMUNÉRÉ PAR LE MINISTÈRE ET AFFECTÉ À  
DES ORGANISMES PARAPUBLICS NON GOUVERNEMENTAUX ET  
AUTRES:**

- assignation initiale;
- assignation actuelle;
- salaire.

**Réponse : Aucun**

**QUESTION 32**

**LISTE DU PERSONNEL RÉMUNÉRÉ PAR DES ORGANISMES  
PARAPUBLICS NON GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES ET AFFECTÉ  
AU MINISTÈRE :**

- assignation initiale;
- assignation actuelle;
- salaire.

**Réponse : Aucun**

**QUESTION 33**

**LISTE DES CADRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES  
(ADMINISTRATEURS D'ÉTAT) QUI ONT DÉMISSIONNÉ, QUI ONT ÉTÉ  
RÉAFFECTÉS, OU MIS À PIED :**

- salaire;
- date du changement;
- primes de séparation;
- assignation initiale;
- assignation actuelle.

**Réponse : La liste des hauts fonctionnaires sera fournie par le  
ministère du Conseil exécutif.**

**Cadres: Aucun.**

**QUESTION 34**

**LISTE DU PERSONNEL PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES) QUI REÇOIT UNE DOUBLE RÉMUNÉRATION, SOIT CELLE RATTACHÉE À LEUR FONCTION ET UN REVENU D'UN RÉGIME DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC, PARAPUBLIC OU DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION, SOIT LES COMMISSIONS SCOLAIRES, LES CEGEPS, LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES, LES RÉGIES RÉGIONALES DE LA SANTÉ ET LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS, EN INDIQUANT:**

- salaire de la personne;
- montant reçu du régime de retraite.

**Réponse : Ne s'applique pas.**

**QUESTION 35**

**POUR CHACUN DES MINISTÈRES OU ORGANISMES PUBLICS ET PARAPUBLICS, LA LISTE DÉTAILLÉE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE (ANNÉE D'ACQUISITION, MODÈLE) DONT ILS SE SONT DÉPARTIS AU COURS DE L'ANNÉE 1995-1996 ET 1996-1997 ET 1997-1998 ET, DANS CHACUN DES CAS, PRÉCISER OÙ CE MATÉRIEL A ÉTÉ ACHÉMINÉ (RECYCLAGE, DESTRUCTION, VENTE, DON, ETC.)**

**Réponse :** Le matériel informatique déclaré en surplus par le SAIC est inclus dans la liste produite par le ministère du Conseil exécutif

**QUESTION 36**

**LISTE DU PERSONNEL PERMANENT, CONTRACTUEL OU OCCASIONNEL LIBÉRÉ OU EMBAUCHÉ POUR QUELQUE OPÉRATION RELIÉE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ACTIVITÉS DES COMMISSIONS DOYON, NICOLET (SAGUENAY ET VERGLAS), CORBO, BELLEMARRE, O'BREADY, POITRAS, FISCALITÉ ET LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS, EN INDIQUANT DE FAÇON DISTINCTE POUR CHACUN DES ITEMS PRÉCITÉS :**

- le poste occupé;
- le port d'attache;
- le salaire ou honoraires;
- la durée et la nature du mandat ou du contrat;
- les frais de déplacement, d'hébergement et de repas;
- les coûts de location des bureaux, salles de réunion ou d'audition;
- les frais de bureautique, papeterie, ordinateurs, téléphones cellulaires et autres frais généraux.

**Réponse : Aucun**

**SECRETARIAT AUX AFFAIRES  
INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES**

***RÉPONSES AUX QUESTIONS PARTICULIÈRES***

**Mars 1998**

**AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999**  
**RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**SECTION II : QUESTIONS PARTICULIÈRES**

- 1- NOMBRE DE PERSONNES QUI ÉTAIENT ÉLIGIBLES AU PROGRAMME DE DÉPARTS VOLONTAIRES ET LE NOMBRE DE PERSONNES QUI SE SONT PRÉVALUES DE CE PROGRAMME ET LE NOMBRE DE PERSONNES QUI ONT ÉTÉ EMBAUCHÉES SUITE À CES DÉPARTS.
- 2- MONTANT DÉBOURSÉ POUR PAYER DES COUPONS DE TAXI UTILISÉS PAR LES EMPLOYÉS DU CABINET MINISTÉRIEL ET DU MINISTÈRE.
- 3- MANDATS DONNÉS À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC POUR LA LOCATION, L'ACHAT, L'AMÉNAGEMENT, LA DÉCORATION ET LES TRAVAUX DIVERS EN RÉGIE ET/OU PAR SOUS-CONTRATS EN 1997 - 1998.
- 4- BILAN DÉTAILLÉ DES ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES (PROJETS SUBVENTIONNÉS, CONTRIBUTION RESPECTIVE D'OTTAWA ET DE QUÉBEC POUR CHAQUE PROJET) POUR L'EXERCICE FINANCIER 1997-1998.
- 5- BILAN DES ENTENTES INTERPROVINCIALES COMPORTANT TRANSFERTS OU NON. DESCRIPTION DE L'ENTENTE, BILAN DE LA MISE EN OEUVRE, LE CAS ÉCHÉANT IDENTIFICATION DES PROJETS SUBVENTIONNÉS ET CONTRIBUTIONS RESPECTIVES DE QUÉBEC ET DE LA OU LES PROVINCES CONCERNÉE(S).
- 6- LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES DURANT L'EXERCICE 1997-1998 POUR DES RECHERCHES OU AVIS JURIDIQUES (MONTANT DU CONTRAT, DÉFINITION DU MANDAT ET CURRICULUM VITAE DU CONTRACTANT ET RÉSULTAT).
- 7- LISTE DÉTAILLÉE DES DÉPENSES DE TRANSFERTS PAR CATÉGORIE DURANT L'EXERCICE 1997-1998 (ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF, PERSONNES, ORGANISMES D'ÉTAT).
- 8- LISTE DÉTAILLÉE DES DÉPENSES RELATIVES À L'EMBAUCHE DE CONSEILLERS JURIDIQUES, POLITIQUES OU CONSTITUTIONNELS PAR LE SECRÉTARIAT ET LE CABINET DU MINISTRE POUR L'ANNÉE 1997-1998. PRÉCISER POUR CHACUN D'EUX LA DURÉE DU MANDAT ET LE MONTANT DES HONORAIRES ET JOINDRE UNE COPIE DU CURRICULUM VITAE.
- 9- BUDGET, BILAN, MANDAT, EFFECTIF ET DESCRIPTION DE TÂCHES DES EMPLOYÉS POUR CHACUN DES BUREAUX DU QUÉBEC AU CANADA, AU 31 MARS 1998.
- 10- LISTE DES RENCONTRES OU CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES AUXQUELLES LE SECRÉTARIAT OU LES REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ONT PARTICIPÉ OU ONT REFUSÉ DE PARTICIPER DURANT L'ANNÉE 1997-1998 (date, sujet, résultat).

- 11- LISTE DES RENCONTRES, CONFÉRENCES INTERPROVINCIALES CANADIENNES OU RENCONTRES AVEC UN HOMOLOGUE D'UNE AUTRE PROVINCE CANADIENNE OU DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL OÙ LE MINISTRE QUÉBÉCOIS DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES A PARTICIPÉ OU REFUSÉ DE PARTICIPER, EN INDIQUANT LA DATE ET LE SUJET.
- 12- IDENTIFICATION DES CONDITIONS, NORMES ET MODALITÉS D'APPLICATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERPROVINCIALE.
- 13- VENTILATION DES BUDGETS AFFECTÉS AU PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERPROVINCIALE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1997-1998. LISTE DES ENTENTES DE COOPÉRATION AVEC LES AUTRES PROVINCES CANADIENNES. LISTE DES ORGANISMES DES AUTRES PROVINCES QUI BÉNÉFICIENT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERPROVINCIALE AVEC, POUR CHACUN, LE MONTANT, LE MANDAT ET LE BILAN.
- 14- RAPPORT BUDGÉTAIRE DU PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERPROVINCIALE POUR 1997-1998 EN INDIQUANT LE BUDGET, LES SOMMES ENGAGÉES, LA DISPONIBILITÉ ET, LE CAS ÉCHÉANT, LES CRÉDITS PÉRIMÉS.
- 15- IDENTIFICATION DES CONDITIONS, NORMES ET MODALITÉS D'APPLICATION DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DE PARTENARIAT.
- 16- VENTILATION DES BUDGETS AFFECTÉS AU PROGRAMME DE FINANCEMENT DE PARTENARIAT POUR 1997-1998. LISTE DES ENTENTES, LISTE DES ORGANISMES DES AUTRES PROVINCES QUI BÉNÉFICIENT DU PROGRAMME AVEC, POUR CHACUN, LE MONTANT ET LE BILAN.
- 17- RAPPORT BUDGÉTAIRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DE PARTENARIAT POUR 1997-1998 EN INDIQUANT LE BUDGET, LES SOMMES ENGAGÉES. LA DISPONIBILITÉ ET, LE CAS ÉCHÉANT, LES CRÉDITS PÉRIMÉS.
- 18- BILAN COMPARATIF DES SOMMES VERSÉES À LA FRANCOPHONIE CANADIENNE EN DEHORS DU QUÉBEC ET AU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 1994-1995, 1995-1996 ET 1996-1997.
- 19- BILAN DU PROGRAMME DE COOPÉRATION UNIVERSITAIRE QUÉBEC-PROVINCES CANADIENNES ET DES CONVENTIONS RELATIVES À L'ADMISSION D'ÉTUDIANTES ET D'ÉTUDIANTS À DES PROGRAMMES DÉSIGNÉS D'ÉTUDE EN FRANÇAIS DANS DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES.
- 20- BILAN ET RÉALISATION DES STRUCTURES D'ÉCHANGES TOURISTIQUES ENTRE LES FRANCOPHONES DES AUTRES PROVINCES ET LE QUÉBEC.
- 21- LISTE DES MEMBRES DES TABLES SECTORIELLES PERMANENTES DE CONCERTATION EN INDIQUANT LA DATE DE NOMINATION. BILAN DES ACTIVITÉS DES TABLES ET DATES DES RÉUNIONS TENUES EN 1997-1998.
- 22- PLAN D'ACTION DES TABLES SECTORIELLES PERMANENTES DE CONCERTATION.

- 23- BILAN ET BUDGET POUR 1996-1997 ET 1997-1998 RELATIFS À LA RÉALISATION DU FORUM TRIENNAL DE CONCERTATION.
- 24- COPIE DU PLAN STRATÉGIQUE 1998-1999, PRÉSENTÉ AU CONSEIL DU TRÉSOR.
- 25- PRÉVISION DE RÉFÉRENCE AYANT SERVI À L'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE 1998-1999, PRÉSENTÉ AU CONSEIL DU TRÉSOR.
- 26- CONCERNANT LE RAPPORT COURCHENE (A CONVENTION ON THE CANADIAN ECONOMIC AND SOCIAL SYSTEMS, AOÛT 96), DRESSER LA LISTE DES AVIS, OPINIONS, ANALYSES OU RECOMMANDATIONS PRÉPARÉES PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES. INDIQUER SOMMAIREMENT LE SUJET PRINCIPAL DE L'AVIS, OPINION, ANALYSE OU RECOMMANDATION, LA TENEUR ET LES CONCLUSIONS.
- 27- CONCERNANT LE "REPORT TO PREMIERS ON SOCIAL POLICY REFORM AND RENEWAL", (MARS 1996), DRESSER LA LISTE DES AVIS, OPINIONS, ANALYSES OU RECOMMANDATIONS PRÉPARÉS PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES. INDIQUER LE SUJET PRINCIPAL DE L'AVIS, OPINION, ANALYSE OU RECOMMANDATION, LA TENEUR ET LES CONCLUSIONS.
- 28- CONCERNANT LE RAPPORT «WALKING THE TIGHTROPE : CANADA'S FINANCIAL SYSTEM BETWEEN A «YES» VOTE AND QUEBEC SECESSION» PUBLIÉ PAR LE C.D. HOWE INSTITUTE EN MARS 1998, DRESSER LA LISTE DES AVIS, OPINIONS, ANALYSES OU RECOMMANDATIONS PRÉPARÉS PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES. INDIQUER LE SUJET PRINCIPAL DE L'AVIS, OPINION, ANALYSE OU RECOMMANDATION, LA TENEUR ET LES CONCLUSIONS.
- 29- CONCERNANT LE RAPPORT DU CONSEIL PROVINCIAL TERRITORIAL SUR LA REFONTE DES POLITIQUES SOCIALES INTITULÉ : «POUR UN RENOUVELLEMENT DE L'UNION SOCIALE CANADIENNE», DÉPOSÉ LE 29 AVRIL 1997, DRESSER LA LISTE DES AVIS, OPINIONS ANALYSES OU RECOMMANDATIONS PRÉPARÉS PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES. INDIQUER LE SUJET PRINCIPAL DE L'AVIS, OPINION, ANALYSE OU RECOMMANDATION, LA TENEUR ET LES CONCLUSIONS
- 30- DRESSER LA LISTE DES AVIS, OPINIONS ANALYSES OU RECOMMANDATIONS PRÉPARÉS PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES CONCERNANT LES GESTES OU ACTIONS APOSÉS SUIVANT UN VOTE FAVORABLE À LA SOUVERAINETÉ LORS D'UN RÉFÉRENDUM.

**QUESTION 1 :**

**NOMBRE DE PERSONNES QUI ÉTAIENT ÉLIGIBLES AU PROGRAMME DE DÉPARTS VOLONTAIRES ET LE NOMBRE DE PERSONNES QUI SE SONT PRÉVALUES DE CE PROGRAMME ET NOMBRE DE PERSONNES QUI ONT ÉTÉ EMBAUCHÉES SUITE À CES DÉPARTS.**

<b>Réponse :</b>	- Nombre de personnes éligibles:	<b>8</b>
	- Nombre de personnes qui se sont prévaluées du programme:	<b>2</b>
	- Nombre de personne embauchée:	<b>1</b>

**QUESTION 2 :**

**MONTANT DÉBOURSÉ POUR PAYER DES COUPONS DE TAXI  
UTILISÉS PAR LES EMPLOYÉS DU CABINET MINISTÉRIEL ET DU  
MINISTÈRE.**

**Réponse :           4 505\$**

**QUESTION 3:**

**MANDATS DONNÉS À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC POUR LA LOCATION, L'ACHAT, L'AMÉNAGEMENT, LA DÉCORATION ET LES TRAVAUX DIVERS EN RÉGIE ET / OU PAR SOUS-CONTRATS EN 1997-1998.**

**Réponse :** Tous les mandats nécessaires au réaménagement des locaux du SAIC ont été donnés à la SIQ par le ministère du Conseil exécutif qui en a également assumé les coûts.

**QUESTION 4 :**

**BILAN DÉTAILLÉ DES ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES  
(PROJET SUBVENTIONNÉS, CONTRIBUTION RESPECTIVE D'OTTAWA  
ET DE QUÉBEC POUR CHAQUE PROJET) POUR L'EXERCICE  
FINANCIER 1997-1998.**

**Réponse :            Voir document joint**

**4. LISTE DES ENTENTES FÉDÉRALES - PROVINCIALES SIGNÉES PENDANT**  
**L'EXERCICE FINANCIER 1997-1998**

**Accord administratif Canada-Québec relatif à un projet de coopération avec la Bolivie dans le secteur minier.**

**Entente concernant le maintien d'un corps de police dans le territoire de la communauté de Betsiamites.**

**Entente concernant les services de police sur le territoire de Kahnawake pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1997 au 31 mars 1998.**

**Protocole d'Entente Canada-Québec concernant une entente sur la communication de renseignements aux fins de l'octroi des allocations d'aide aux familles du Québec.**

**Entente tripartite sur la prestation et le financement des services policiers autochtones dans les terres de la catégorie 1A-N incluant le village Naskapi de Kawawachikamach.**

**Protocole d'Entente tripartite sur les négociations à intervenir visant la prise en charge des services sociaux par le Conseil de bande de Listuguj.**

**Lettre d'entente entre le Canada, le Québec, l'Ontario et le Conseil Mohawk d'Akwesasne sur la prestation des services policiers autochtones dans la communauté mohawk d'Akwesasne.**

**Accord de financement Canada-Québec relatif au code canadien de sécurité 1995-1996 - 1999-2000.**

**Protocole politique relatif à la négociation d'une entente de principe entre la nation attikamekw, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.**

**Entente modificatrice numéro 1 de l'Entente fédérale-provinciale-industrie pour la mise sur pied d'un bureau de développement et de promotion internationale des panneaux dérivés du bois.**

**Entente Canada-Québec sur le système d'information sur la photographie aérienne.**

**Entente de mise en œuvre Canada-Québec relative au marché du travail.**

**Entente spécifique Canada-Québec relative au marché du travail.**

**Entente Canada-Québec concernant le Programme canadien de bourses à la Francophonie.**

**Entente Canada-Québec sur le développement de l'utilisation des données RADARSAT.**

**Protocole d'entente Canada-Québec relatif au financement du Téléphone juridique.**

**Accord Canada-Québec sur la protection du revenu agricole.**

**Entente auxiliaire Canada-Québec sur la protection du revenu agricole**

**Modification des productions admissibles au Compte de stabilisation du revenu net au Québec.**

**Entente visant la modification de l'Annexe A de l'Entente relative à l'administration par le Québec de la partie IX de la Loi sur la taxe d'accise (L.R.C. (1985), ch. E-15) concernant la taxe sur les produits et services et instituant certaines modalités relatives à la modification de certaines annexes.**

**Entente Canada-Québec relative au programme canadien de la gestion de l'entreprise agricole (PCGEA).**

**Protocole d'entente numéro 68-108 concernant le partage des responsabilités relativement à l'entretien et à l'utilisation du barrage sur la rivière des Quinze et de la chaussée qui le traverse.**

**Protocole d'Entente transitoire Canada-Québec portant sur les contributions versées par le gouvernement fédéral au titre des services offerts aux jeunes en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants.**

**Protocole d'Entente Canada-Québec relatif au Téléphone juridique.**

**Entente Canada-Québec relative au financement de la mise en œuvre des mesures québécoises de perception automatique des pensions alimentaires.**

**Modification no. 3 de l'Entente Canada-Québec relative au programme d'infrastructures.**

**Entente entre le gouvernement du Québec et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux portant sur la gestion des Jeux du Canada. (lettre d'agrément du Québec à la résolution adoptée à la Conférence du Lac Clear, les 7 et 8 août 1997)**

**\* Ces ententes sont gérées par les ministères sectoriels concernés**

**Date de production de la liste: 1<sup>er</sup> avril 1998**

**QUESTION 5 :**

**BILAN DES ENTENTES INTERPROVINCIALES COMPORTANT TRANSFERT OU NON. DESCRIPTION DE L'ENTENTE, BILAN DE LA MISE EN OEUVRE, LE CAS ÉCHÉANT IDENTIFICATION DES PROJETS SUBVENTIONNÉS ET CONTRIBUTION DE QUÉBEC ET DE LA OU LES PROVINCES CONCERNÉE(S)**

**Réponse : Aucune entente interprovinciale n'a été signée en 1997-1998.**

**QUESTION 6:**

**LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES DURANT L'EXERCICE 1997-1998 POUR DES RECHERCHES OU AVIS JURIDIQUES (MONTANT DU CONTRAT, DÉFINITION DU MANDAT ET CURRICULUM VITAE DU CONTRACTANT ET RÉSULTAT).**

**Réponse : Aucun**

**QUESTION 7:**

**LISTE DÉTAILLÉE DES DÉPENSES DE TRANSFERTS PAR CATÉGORIES DURANT L'EXERCICE 1997-1998 (ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF, PERSONNES, ORGANISMES D'ÉTAT).**

Réponse :

<u>PROGRAMMES</u>	<u>DÉPENSES</u>
<i>Soutien financier aux partenariats</i>	1 101,2 k\$
<i>Coopération interprovinciale</i>	594,0 k\$
<b><u>TOTAL :</u></b>	<b><u>1 695.2 K\$</u></b>

-- Voir, en annexe, la liste des subventions octroyées dans le cadre du Programme de soutien financier aux partenariats entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada. Toutes les subventions ont été attribuées à des organismes ;

-- Voir, en annexe, la liste des subventions octroyées dans le cadre du Programme de coopération interprovinciale. Une subvention à un organisme d'état a été accordée (indiquée par une flèche) et trois subventions ont été attribuées à des individus (indiquées par un point).

**PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX PARTENARIATS ENTRE LE  
QUÉBEC ET LES COMMUNAUTÉS FRANCOHONES ET ACADIENNES DU CANADA**

**EXERCICE FINANCIER 1997-1998**

**LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR VOLET:**

<b>Volet I:</b>	<b>Pancanadien :</b>	<b>177 000 \$</b>
	<b>Multirégional :</b>	<b>204 000 \$</b>
<b>Volet II:</b>	<b>Est :</b>	<b>276 000 \$</b>
<b>Volet III:</b>	<b>Centre :</b>	<b>262 090 \$</b>
<b>Volet IV:</b>	<b>Ouest :</b>	<b>182 100 \$</b>
	<b>TOTAL:</b>	<b>1 101 190 \$</b>

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX PARTENARIATS ENTRE LE QUÉBEC ET LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES DU CANADA  
EXERCICE FINANCIER 1997-1998

## VOLET I - PROJETS PANCANADIENS

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES</i>	<i># PROJET</i>	<i>SUBVENTION ACCORDÉE</i>
ALLIANCE DES RADIOS COMMUNAUTAIRES DU CANADA	Création d'un CD-ROM et formation continue aux membres des conseils d'administration des radios communautaires	96-0015	12 000\$
ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE	Organisation d'un forum sur l'éducation de la langue française au Canada	97-0031	50 000\$
CENTRE FRANCOPHONE DE RECHERCHE EN INFORMATISATION DES ORGANISATIONS	Activités de sensibilisation, formation et information pour l'appropriation des info-routes au sein des communautés francophones	96-0005	40 000\$
FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE	Publication de dossiers de fond sur les arts visuels, la littérature, la chanson/musique, les arts médiatiques et le théâtre canadiens-français	97-0019	20 000\$
REGROUPEMENT DES ÉDITEURS CANADIENS-FRANÇAIS	Commercialisation de la littérature canadienne-française auprès des Québécois	97-0029	15 000\$
RÉSEAU D'ENSEIGNEMENT FRANCOPHONE À DISTANCE DU CANADA	Ateliers de perfectionnement en formation à distance pour enseignants, administrateurs et personnes-ressources	97-0027	15 000\$
RÉSEAU INTERCOLLÉGIAL DES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES DU QUÉBEC	Organisation de festivals de théâtre et de danse et publication d'un recueil intercollégial de poésie	97-0034	25 000\$

**TOTAL : 177 000\$**

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX PARTENARIATS ENTRE LE QUÉBEC ET LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES DU CANADA  
EXERCICE FINANCIER 1997-1998

## VOLET I - PROJETS MULTIRÉGIONAUX

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES</i>	<i># PROJET</i>	<i>SUBVENTION ACCORDÉE</i>
ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA	Développement du recrutement d'artistes de l'Ouest et leur formation	96-0008	14 000 \$
COMITÉ DE LA RÉGION DE L'OUEST ET DU NORD POUR L'ALPHABÉTISATION EN FRANÇAIS	Implantation d'un programme d'alphabétisation familiale au Québec et dans les communautés francophones et acadiennes	96-0017	12 000 \$
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA	Appui à la deuxième édition du Forum des gens d'affaires francophones du Canada à Winnipeg en février 1998	97-0039	30 000 \$
COUP DE COEUR FRANCOPHONE	Structure de diffusion pancanadienne pour la circulation des artistes de la chanson francophone canadienne	96-0009	60 000 \$
SOCIÉTÉ DES COMMUNICATIONS DU MANITOBA INC.	Création d'un CD-ROM sur l'histoire de la francophonie dans l'Ouest canadien	96-0018	28 000 \$
THÉÂTRE DE LA VIEILLE 17	Laboratoire, production et diffusion d'un spectacle pour enfants	96-0012	40 000 \$
VUES D'AFRIQUE	Organisation de différents événements culturels d'artistes d'origine africaine et créole	96-0010	20 000 \$

TOTAL :

204 000 \$

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX PARTENARIATS ENTRE LE QUÉBEC ET LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES DU CANADA  
 EXERCICE FINANCIER 1997-1998

## VOLET II - ILE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES</i>	# PROJET	SUBVENTION ACCORDÉE
ANIMERIES INC. (Les)	Animations folkloriques et promotion internationale de créations via un site WEB	97-0078	12 000\$
FÉDÉRATION CULTURELLE DE L'ILE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	1) formation d'artistes francophones et tenue d'un gala de la chanson 2) ateliers de formation dans des disciplines reliées aux arts de la scène	97-0072 96-0049	5 000\$ 7 000\$
FESTIVAL MONDIAL DE DANSE DE L'ILE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	Participation de danseurs québécois au festival de l'Île et de danseurs de l'Île au festival de Drummondville	96-0005	7 500\$
JEUNESSE ACADIENNE	Échanges entre des jeunes étudiants québécois et de l'Île à l'occasion du Festival Jeunesse de l'Atlantique	97-0081	4 000\$

TOTAL : 35 500\$

**PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX PARTENARIATS ENTRE LE QUÉBEC ET LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES DU CANADA  
EXERCICE FINANCIER 1997-1998**

## VOLET II - NOUVEAU-BRUNSWICK

<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES</b>	<b># PROJET</b>	<b>SUBVENTION ACCORDÉE</b>
ASSOCIATION ACADIENNE DES JOURNALISTES	Participation et contribution aux activités respectives d'associations de journa- listes québécois et acadiens	97-0068	3 000\$
ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK	Mise sur pied d'un groupe de travail en matière de développement économique	96-0066	18 000\$
CONSEIL ACADIEN DE LA COOPÉRATION	Dotation d'outils de gestion pour la Coopérative funéraire La Colombe pour faire face à la concurrence des multinationales	96-0039	5 000\$
ÉDITIONS COOPÉRATIVES DU VEND'EST LTÉE (Les)	Création d'une section spéciale du magazine à l'intention des familles acadiennes du Québec et de l'Atlantique	96-0050	5 000\$
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES ACADIENNES	1) Production d'un guide touristique et généalogique 2) Échanges et coopération entre les fédérations de familles souches québécoises et acadiennes	97-0075 96-0057	8 000\$ 4 000\$
GALA DE LA CHANSON DE CARAQUET	Séries d'ateliers de formation à l'intention des candidats aux galas de la chanson de Caraquet et de Granby	97-0090	2 500\$
GIRAFE PRODUCTIONS	Spectacle et lancement de disques d'artistes québécois au Nouveau-Brunswick	97-0070	13 000\$
LIBRAIRIE LA GRANDE OURSE LTÉE	Participation d'auteurs québécois à divers événements littéraires au N-B et en N-É pour la promotion du livre francophone	97-0089	9 000\$
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE - Culture et Société	Production d'un bilan des relations Québec-Acadie en matière culturelle	96-0010	20 000\$
MOUVEMENT ACADIEN DES COMMUNAUTÉS EN SANTÉ	1) Participation au Symposium sur la ruralité et le développement des petites collectivités 2) Introduction du concept «communautés en santé» en Acadie	97-0092 97-0097	3 000\$ 6 500\$
PRODUCTIONS DE L'IMPATIENCE (Les)	Réalisation d'un long métrage inspiré d'un roman acadien	97-0086	10 500\$
SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'ACADIE	Implantation du concept québécois d'économusée dans les régions acadiennes	96-0035	30 000\$
THÉÂTRE POPULAIRE D'ACADIE	Diffusion d'un spectacle et d'une pièce de théâtre québécois en Acadie	97-0087	9 000\$
UNIVERSITÉ DE MONCTON	1) Projet de doctorat entre des partenaires universitaires de Montréal et de Moncton 2) Mission exploratoire pour l'étude des caisses populaires québécoises et acadiennes 3) Introduction du cinéma-aventure francophone via Les Grands explorateurs	97-0082 97-0079 97-0096	5 000\$ 3 000\$ 1 500\$
UNIVERSITÉ LAVAL	Stages au N-B pour étudiants en ethnographie francophone nord-américaine	97-0021	8 000\$
<b>TOTAL :</b>			<b>164 000\$</b>

**PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX PARTENARIATS ENTRE LE QUÉBEC ET LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES DU CANADA  
EXERCICE FINANCIER 1997-1998**

## VOLET II - NOUVELLE-ÉCOSSE

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES</i>	<i># PROJET</i>	<i>SUBVENTION ACCORDÉE</i>
ARAIGNÉES DU BOUI-BOUI (Les)	Présentation de la pièce Évangéline et promotion de l'Acadie de la N-Écosse	97-0085	6 750\$
ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE LA N-É	Création d'outils de partenariat et publication conjointe Québec/N-Écosse	97-0073	5 000\$
COMITÉ RÉGIONAL DE LA FÉDÉRATION DES ACADIENS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE DE CHÉTICAMP	Festival mondial de danse folklorique dans la région acadienne de Chéticamp	97-0067	8 000\$
CONSEIL SCOLAIRE ACADIEN PROVINCIAL	Création d'un journal scolaire acadien provincial avec expertise québécoise	97-0080	10 000\$
CONSULTANTS ANDROÏDE INC.	Mission exploratoire en vue de développer des cours à contenu francophone sur le réseau Internet	97-0095	2 750\$
EAST COAST MUSIC ASSOCIATION	Promotion de la chanson acadienne au Québec et développement du marché de l'Atlantique pour les produits québécois	96-0062	12 000\$
FESTIVAL FOLKLORIQUE DE LUNENBURG	Échanges d'artistes entre les festivals de Lunenburg et de Drummondville	96-0060	11 520\$

**TOTAL : 56 020\$**

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PARTENARIATS ENTRE LE QUÉBEC ET LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES DU CANADA  
 EXERCICE FINANCIER 1997-1998

**VOLET II - TERRE-NEUVE**

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES</i>	<i>SUBVENTION ACCORDÉE</i>
ASSOCIATION FRANCOPHONE DE SAINT-JEAN	Exposition multidisciplinaire sur l'histoire et la culture terre-neuvienne et québécoise	12 000\$
FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE T-N ET DU LABRADOR	Services conseils québécois aux femmes francophones de Terre-neuve	3 000\$
GABOTEUR (Le)	Amélioration du journal par un apport d'expertise québécoise en matière d'information unique à un cégep québécois	5 480\$

TOTAL : 20 480\$

**PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX PARTENARIATS ENTRE LE QUÉBEC ET LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES DU Canada  
EXERCICE FINANCIER 1997-1998**

**VOLET III - ONTARIO**

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES</i>	<i># PROJET</i>	<i>SUBVENTION ACCORDEE</i>
BUREAU DES REGROUPEMENTS DES ARTISTES VISUELS DE L'ONTARIO	Parution d'un bulletin spécial en collaboration avec une revue québécoise	96-0028	6 000\$
CENTRE FRANCOPHONE DU TORONTO MÉTROPOLITAIN	Échanges entres des galeries ontarienne et québécoise	96-0027	5 000\$
CHAMBRE ÉCONOMIQUE DE L'ONTARIO	Promotion du français auprès des investisseurs franco-ontariens	97-0035	14 000\$
COLLÈGE BORÉAL	Création d'entreprises génératrices d'emplois dans des communautés du Nord de l'Ontario	97-0056	32 000\$
CONSULTANTS ANDROÏDE INC.	Mission exploratoire pour un projet de formation à distance en français dans tout le Canada	97-0067	1 890\$
DIRECTION-JEUNESSE	Partenariat entre de jeunes entrepreneurs et des institutions d'enseignement	97-0057	16 000\$
ÉDITION MAJACQUIE/JOURNAL CANORA	Numéro spécial et distribution du journal à Montréal, Moncton et Ottawa	96-0025	8 000\$
FESTIVAL DES ÉCRIVAINS	Présentation du festival dans le cadre du Salon du livre français à Toronto	97-0052	16 000\$
FESTIVAL FRANCO-ONTARIEN	Spectacle de musique populaire dans le cadre du Festival	97-0037	16 000\$
FRANCO-FÊTE	Production d'un grand spectacle de la Saint-Jean	97-0039	16 000\$
GROUPE DES ARTS BASSAN	Création d'un festival dans le cadre du Ripple Effect Festival	97-0041	7 000\$
J'AIME APPRENDRE INC.	Mise en place d'un réseau d'emploi communautaire	97-0038	35 000 \$
KLEKTIKS (Les)	Présentation d'un pièce de théâtre et d'un spectacle	97-0043	16 000\$
THÉÂTRE ACTION	Développement d'un réseau de diffusion de la chanson francophone	97-0068	15 000\$
THÉÂTRE DU TRILLIUM	Montage d'une pièce de Tremblay et présentation à la Cour des arts	97-0033	25 000\$
UNION DES CULTIVATEURS FRANCO-ONTARIENS	Tenue d'un colloque d'organismes agricoles francophones	97-0059	9 000\$

**TOTAL : 237 890\$**

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PARTENARIATS ENTRE LE QUÉBEC ET LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES DU CANADA  
 EXERCICE FINANCIER 1997-1998

**VOLET III - MANITOBA**

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES</i>	<i># PROJET</i>	<i>SUBVENTION ACCORDÉE</i>
CINÉMENTAL INC.	Tenue d'un festival de films francophones au Manitoba	96-0029	8 000\$
COMPAGNIE SIEUR DE LA VÉRENDRYE (La)	Reconstitution historique sur les activités et les voyages de l'explorateur La Vérendrye au 18e siècle	97-0053	15 000\$
FESTIVAL DES VIDÉASTES DU MANITOBA INC.	Échanges de ressources entre les partenaires manitobains et québécois	97-0050	1 200\$

TOTAL : 24 200\$

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX PARTENARIATS ENTRE LE QUÉBEC ET LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES DU CANADA  
 EXERCICE FINANCIER 1997-1998

**VOLET IV - ALBERTA**

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES</i>	# PROJET	<i>SUBVENTION ACCORDÉE</i>
ALLIANCE CHORALE ALBERTA	Organisation de camps musicaux d'été	96-0027	4 500\$
ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA	Promotion des arts visuels et de la scène entre des maisons de la culture	96-0013	21 000\$
UNIVERSITÉ DE L'ALBERTA	Publication d'un dictionnaire des artistes et auteurs francophones de l'Ouest	97-0034	19 000\$

TOTAL: 44 500\$

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX PARTENARIATS ENTRE LE QUÉBEC ET LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES DU CANADA  
EXERCICE FINANCIER 1997-1998

## VOLET IV - COLOMBIE-BRITANNIQUE

BENEFICIAIRES	DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES	# PROJET	SUBVENTION ACCORDÉE
CENTRE CULTUREL FRANCOPHONE DE VANCOUVER	Jumelage Festival d'été de Vancouver/ Festival international d'été de Québec	96-0010	11 000\$
CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-COLOMBIENNE	Échanges de services avec la Chambre de commerce régionale de Ste-Foy	97-0037	12 500\$
ÉDUCACENTRE	Cours de formation et programmes en français pour les francophones de Vancouver	96-0016	12 000\$
IDÉLIRE	Échanges d'auteurs-illustrateurs de littérature jeunesse entre la C-B et le Québec	97-0038	10 000\$
RÉSEAU-FEMMES COLOMBIE-BRITANNIQUE	Formation au programme «Nouveau Départ» pour les femmes francophones de C-B	97-0036	12 500\$
SOCIÉTÉ MAILLARDVILLE-UNI	Échange d'expertises entre le Festival du bois de C-B et le Festival mondial de folklore de Drummondville	97-0043	21 000\$
THÉÂTRE LA SEIZIÈME	Présentation dans les écoles primaires et secondaires d'une pièce de théâtre	96-0009	6 000\$
VISIONS OUEST PRODUCTIONS	Édition en régions de la présentation des rendez-vous du cinéma québécois	97-0041	15 000\$

TOTAL : 100 000\$

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX PARTENARIATS ENTRE LE QUÉBEC ET LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES DU CANADA  
EXERCICE FINANCIER 1997-1998

## VOLET IV - SASKATCHEWAN

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES</i>	<i># PROJET</i>	<i>SUBVENTION ACCORDÉE</i>
FÉDÉRATION DES AÎNÉS FRANSASKOIS	Organisation de rencontres annuelles entre des aînés fransaskois et québécois	97-0031	2 000\$
MUSÉE D'HÉRITAGE NOTUKEU	Mission exploratoire permettant à un musée du Québec et un de la Saskatchewan de former un partenariat	97-0044	1 600\$
SERVICE FRANSASKOIS D'ÉDUCATION AUX ADULTES	Formation de ressources et échanges entre établissements fransaskois et québécois	97-0032	4 000\$

TOTAL :

**7 600\$**

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX PARTENARIATS ENTRE LE QUÉBEC ET LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES DU CANADA  
 EXERCICE FINANCIER 1997-1998

**VOLET IV - YUKON**

SUBVENTION	ACCORDÉE	
BENEFICIAIRES	DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES	# PROJET
ASSOCIATION FRANCO-YUKONNAISE	Développement d'un forfait-vacances pour la promotion touristique du Yukon	97-0039
		30 000\$

TOTAL: 30 000\$

**PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERPROVINCIALE**

**EXERCICE FINANCIER 1997-1998**

**LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR VOLET:**

Volet I:	Institutionnel:	186 300 \$
Volet II:	Interprovincial:	388 926 \$
Volet III:	Promotion:	18 750 \$
	<b>TOTAL:</b>	<b>593 976 \$</b>

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF  
 SAIC - DCIPHQ  
 VOLET 1: Coopération institutionnelle

SUBVENTIONS A LA COOPÉRATION  
 SUBVENTIONS ACCORDÉES

PAGE: 1  
 DATE: 98.04.02  
 ANNÉE FINANCIÈRE: 1997-98

DEMANDE	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROVINCE	MONTANT ACCORDÉ (\$)
95.207	FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE	BUREAU DE REPRÉSENTATION DE LA FCFAC AU QUÉBEC	Soutien au fonctionnement des activités du bureau de Québec de la Fédération	NAT	55 000 \$
97.244	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	SCIC - Quote-part du Québec pour 1997-1998	Contribution du gouvernement du Québec au budget de fonc- tionnement 1997-1998 du Secrétariat des conférences inter- gouvernementales canadiennes (SCIC)	NAT	131 300 \$



DEMANDE	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROVINCE	MONTANT ACCORDÉ (\$)
97.002	COLLEGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE	Participation au 65e congrès de l'ACFAS	Participation au 65e congrès de l'ACFAS	MAN	725 \$
97.003	COLLEGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE	Nouveaux horizons en psychologie scolaire	Mise sur pied d'un cours en counselling de carrière avec l'aide d'un professeur invité de l'Université de Sherbrooke.	MAN	1 050 \$
97.004	COLLEGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE	Vers une implantation réelle des nouveaux programmes de...	Cours de pédagogie des mathématiques de niveau «certificat post-baccalauréat en éducation» donnés par un professeur de l'Université de Sherbrooke pour les enseignants des écoles françaises et d'immersion.	MAN	1 900 \$
97.005	COLLEGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE	Recrutement de professeurs	Faciliter le travail des autorités du Collège universitaire de St-Boniface en matière de recrutement de professeurs au Québec; les besoins du CUSB se situent particulièrement en éducation, en arts et en sciences.	MAN	1 880 \$
97.006	COLLEGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE	Conférenciers invités	Conférences données par quatre personnalités québécoises à des étudiants du CUSB dans le cadre de leurs études en humanités en sciences sociales, en éducation, en langues et traduction.	MAN	2 280 \$
97.007	ASSOCIATION DES DIRECTEURS DES ECOLES FRANCO-MANITOBAINES	Évaluation	Participation d'un spécialiste québécois à l'évaluation des nouvelles normes introduites par le ministère de l'éducation et de la Formation dans l'enseignement du français.	MAN	520 \$
97.008	ASSOCIATION DES DIRECTEURS DES ECOLES FRANCO-MANITOBAINES	Atelier présenté au G.R.M.S.	Participation d'un conseiller pédagogique à la 24e session de perfectionnement du groupe de responsables en mathématiques du secondaire qui se tiendra à Québec (animation d'atelier)	MAN	700 \$
97.009	DANYELE ARBEZ-CHAPUT	Échange d'auteurs	Ce projet vise à initier des élèves de différentes écoles du Québec aux travaux d'un créateur franco-manitobain, auteur de plusieurs oeuvres et tableaux.	MAN	2 500 \$

DEMANDE	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROVINCE	MONTANT ACCORDÉ (\$)
97.010	DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE NO 49	Lancement de l'année scolaire 1997-1998	Participation d'une personne-ressource du Québec à la journée de perfectionnement professionnel des enseignants, des directeurs, des auxiliaires et du personnel de la Division scolaire no 49	MAN	510 \$
97.011	DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE NO 49	Colloque international sur la robotique pédagogique	Participation d'un professeur en sciences de l'éducation de l'Université de Montréal à titre de président du Colloque sur la robotique pédagogique.	MAN	720 \$
97.012	DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE NO 49	Les troubles de comportement : état des connaissances...	Participation d'un professeur de l'Université Laval à des sessions de formation avec les spécialistes scolaires et les équipes scolaires.	MAN	520 \$
97.013	DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE NO 49	Plan d'intervention personnalisé et processus...	Sessions d'études données par une spécialiste de l'Université de Montréal aux intervenants du Service aux élèves de la Division scolaire franco-manitobaine.	MAN	580 \$
97.014	ÉDUCATRICES ET ÉDUCATEURS FRANCOPHONES DU MANITOBA	Conférence pédagogique	Participation de 7 personnes-ressources du Québec à la Conférence annuelle des éducateurs franco-manitobains, conférence axée sur les besoins de formation en pédagogie.	MAN	3 140 \$
97.016	FEDERATION PROVINCIALE DES COMITES DE PARENTS DU MANITOBA	Conférence pour parents et éducatrices au Ralliement...	Participation de deux personnes du Québec au Ralliement annuel des parents d'enfants d'âge scolaire et préscolaire	MAN	1 560 \$
97.017	FEDERATION PROVINCIALE DES COMITES DE PARENTS DU MANITOBA	Mission d'exploration et d'acquisition de ressources	Achat de matériel éducatif pour les centres de ressources éducatives à l'enfance et acquisition d'expertise pour la gestion de centres en milieux ruraux.	MAN	710 \$
97.018	ASSOCIATION DES DIRECTEURS DES ECOLES FRANCO-MANITOBAINES	Institut d'été 1997	Session de formation des enseignants et enseignantes des programmes FL1 et FL2 - Immersion sur le travail langagier.	MAN	580 \$

DEMANDE	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROVINCE	MONTANT ACCORDÉ (\$)
97.019	FESTIVAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE DE LA BAIE DES CHALEURS	Festival de musique de Chambre de la Baie des Chaleurs	Produire un festival de musique de chambre pour l'été.	NB	2 250 \$
97.021	UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (UNIVERSITY OF TORONTO)	Confection d'horaires pour améliorer la gestion des ...	Développer des outils informatisés de gestion	ONT	6 000 \$
97.023	UNIVERSITÉ MCGILL (UNIVERSITÉ LAURENTIENNE)	Étude du rapport entre les structures moléculaires ...	Examiner des nouveaux systèmes de zéolithes spécifiques dont les spectres sont seulement dictés par leurs structures.	ONT	2 600 \$
97.026	INRS - ÉNERGIE ET MATÉRIAUX (UNIVERSITÉ DE WATERLOO)	Caractérisation de milieux électrolytiques ...	Étude de spectroscopie Raman sur la caractérisation de nouveaux solvants pour les piles au lithium.	ONT	3 300 \$
97.027	UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (UNIVERSITÉ D'OTTAWA)	Développement et caractérisation des monocouches ...	Développement de protocole menant à la formation de monocouches organiques bien ordonnées qui pourraient être utilisées comme échantillons pour l'étude des dissolutions moléculaires.	ONT	2 000 \$
97.029	UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (UNIVERSITÉ D'OTTAWA)	Détection d'interactions dans les spécifications de logiciels	Développer une méthode de détection des interactions non désirées entre les composantes d'un système informatique.	ONT	7 000 \$
97.036	UNIVERSITÉ LAVAL (UNIV. DU NOUVEAU-BRUNSWICK)	Characterization of Wet Pockets from Eastern ...	Évaluation physique et chimique de la teneur en eau des arbres avant leur abattage.	NB	2 800 \$
97.038	UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (UNIVERSITÉ DE MONCTON)	Étude des écoulements confinés en convec. mixte et thermocapil.	Étude des écoulements laminaires en convection mixte dans un tuyau incliné et des écoulements thermocapillaires au sein d'une zone flottante en micro-gravité.	NB	3 000 \$

DEMANDE	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROVINCE	MONTANT ACCORDÉ (\$)
97.040	UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (UNIVERSITÉ DE MONCTON)	Compor. à long ter. des struc. en béton à haute performance	Étude du comportement à long terme des structures en béton à haute performance	NB	2 000 \$
97.042	ÉCOLE POLYTECHNIQUE (UNIV. DU NOUVEAU-BRUNSWICK)	Utilisation du béton fibré de haute performance...	Essais pleine grandeur et analyses raffinées du béton fibré. Étude de fiabilité et normalisation de ce matériau.	NB	1 800 \$
97.044	UNIVERSITÉ MCGILL (UNIVERSITÉ DE MONCTON)	Analyse motivationnelle et développementale...	Examen du rôle de la motivation face à une responsabilité sociale importante, telle la participation au processus décisionnel démocratique.	NB	2 500 \$
97.048	UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (UNIVERSITÉ DE VICTORIA)	Évaluation de l'impact de la résolution spatiale ...	Évaluer l'impact de la résolution spatiale lors de l'estimation du LAI par télédétection.	CB	7 000 \$
97.049	IMRS-EAU (UNIV. COLOMBIE-BRITANNIQUE)	Régionalisation des variables hydrologiques extrêmes ...	Développement de méthodologies permettant des estimations régionales plus précises.	CB	6 500 \$
97.050	UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (UNIVERSITÉ DE SASKATCHEWAN)	Étude structurale des signaux de reconnaissance ...	Caractériser les signaux assurant la spécificité d'interactions RNA-protéines, en utilisant un fragment du RNA ribosomique et la protéine ribosomique S7 de la bactérie Escherichia coli.	SASK	3 900 \$
97.053	COFJA '97 INC.	Finale des jeux de l'Acadie	Participation de jeunes québécois aux Jeux de l'Acadie.	NB	1 000 \$
97.056	OPTICA	Sur l'expérience de la ville : interventions urbaines...	Participation d'une artiste du Nouveau-Brunswick aux manifestations soulignant le 25e anniversaire d'OPTICA.	NB	400 \$

DEMANDE	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROVINCE	MONTANT ACCORDÉ (\$)
97.057	CENTRE D'ARCHIVES RÉGIONAL DES ILES	Inventaire des fonds d'archives et documents....	Échanges d'information entre le Centre d'archives régional des Iles-de-la-Madeleine et le Centre d'études acadiennes.	NB	580 \$
97.058	MUSÉE ACADIEN DU QUÉBEC A BONAVENTURE	Exposition intitulée : «Mille saisons»	Exposition d'oeuvres de six artistes du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick	NB	600 \$
97.060	INRS-EAU (UNIVERSITÉ LAURENTIENNE)	Étude écotoxicologique des métaux traces...	Développer un biomoteur pour évaluer le niveau de contamination des lacs en métaux toxiques	ONT	7 000 \$
97.061	UNIVERSITÉ LAVAL (UNIVERSITÉ DE WATERLOO)	Restauration des tourbières dans l'Est du Canada	Tester l'efficacité de différents dispositifs de protection des diaspores et étudier les processus naturels de revégétation des tourbières abandonnées.	ONT	1 000 \$
97.062	UNIVERSITÉ LAVAL (UNIVERSITÉ DE WATERLOO)	Synthesis of Naturally Occurring Lactones...	Mise en place de nouvelles méthodes pour obtenir des lactones de façon synthétique.	ONT	3 200 \$
97.063	UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (UNIVERSITÉ DE MONCTON)	Émergence de la littérature canadienne-française : QC/N-B	Mettre en commun des approches et des méthodologies comparables et cerner les conditions d'émergence de la littérature canadienne-française.	NB	7 640 \$
97.064	UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (UNIVERSITÉ D'OTTAWA)	Relation entre le transport électrochimique de...	Déterminer la cinétique et le mécanisme du transfert interfacial de l'hydrogène et application du traitement numérique pour expliquer les résultats.	ONT	4 000 \$
97.066	UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (UNIVERSITY OF WATERLOO)	Analyse de la posture chez les personnes jeunes, âgées...	Déterminer les adaptations qui se produisent dans le contrôle postural en fonction de l'avancement de l'âge et de certaines pathologies.	ONT	5 000 \$

DEMANDE	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROVINCE	MONTANT ACCORDÉ (\$)
97.067	UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (QUEEN'S UNIVERSITY)	Dynamique de photodissociation moléculaire en champ...	Étude de la dynamique de photodissociation moléculaire par des impulsions laser intenses et ultracourtes	ONT	4 000 \$
97.068	UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (UNIVERSITÉ D'YORK)	Potentiel de télédétection par spectromètre imageur	Mise au point d'un modèle de correction atmosphérique des images des spectromètres imageurs aéroportés pour l'extraction des paramètres physiques de la surface.	ONT	8 000 \$
97.069	UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (UNIVERSITÉ McMASTER)	Études des défauts induits dans les semi-conducteurs...	Détermination du rôle des impuretés dans le comportement des semi-conducteurs.	ONT	5 000 \$
97.070	UNIV. DU QUÉBEC TROIS-RIVIÈRES (UNIVERSITÉ D'OTTAWA)	L'algèbre et les algorithmes des logiques à valeurs...	Étude sur le développement des fondements logiques-algébriques du «carrier computing»	ONT	4 200 \$
97.071	UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (UNIVERSITÉ DE MONCTON)	Vieillir dans la communauté : santé et autonomie	Permettre à une équipe de recherche de l'Université de Montréal de travailler avec ses homologues de l'Université de Moncton sur la problématique des services sociaux et de santé de longue durée aux personnes âgées.	NB	4 320 \$
97.072	UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (UNIVERSITÉ DE L'ALBERTA)	Impacts écologiques des aménagements forestiers	Déterminer les impacts écologiques des coupes forestières et définir les pratiques de coupes favorables au maintien de la qualité environnementale des lacs et de la biodiversité.	ALB	4 000 \$
97.073	UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (UNIVERSITÉ DE L'ALBERTA)	Système d'aide pour la logistique des matières dangereuses	Mettre au point une série de modèles et méthodes pour transporter, traiter et disposer des matières et déchets dangereux, en considérant les risques et les coûts ainsi que les critères d'équité.	ALB	6 000 \$
97.074	UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (UNIVERSITÉ DE TORONTO)	Promotion tumorale dans les maladies génétiques...	Étudier le mécanisme de la promotion tumorale dans les maladies associées à l'acidurie orotique.	ONT	4 000 \$

DEMANDE	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROVINCE	MONTANT ACCORDÉ (\$)
97.075	UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (UNIVERSITÉ DE WATERLOO)	Rôle des afférences visuelles pour le contrôle...	Recherches concernant le rôle de la vision pour le contrôle des tâches de pointage et de préhension manuelle.	ONT	3 000 \$
97.076	ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MTL (UNIVERSITÉ DE CALGARY)	Étude des déformations scoliothiques	Mise en corrélation de la géométrie externe du tronc et de la géométrie interne du complexe colonne vertébrale-cage thoracique-bassin pour l'étude des déformations scoliothiques	ALB	7 000 \$
97.077	FESTIVAL EN CHANSON DE PETITE-VALLÉE	Cimenter les ponts culturels entre la Gaspésie et l'Acadie	Mission au Nouveau-Brunswick afin d'établir des partenariats	NB	500 \$
97.079	UNIVERSITÉ DU TROISIÈME ÂGE DU NORD-OUEST	Découvrir le moi sans âge	Participation de deux spécialistes québécoises au Colloque des personnes âgées	NB	675 \$
97.080	GALERIE RESTIGOUCHE INC.	Création d'un réseau inter-établissements culturel/...	Créer un réseau d'établissements ayant des vocations et des buts similaires qui permettrait de couvrir le territoire des deux côtés de la Baie des Chaleurs	NB	500 \$
97.083	QUATUOR ARTHUR-LEBLANC Faculté des arts	Série de concerts au Nouveau-Brunswick	Participation de deux artistes québécois à deux concerts offerts par le Quatuor Arthur-Leblanc.	NB	1 750 \$
97.085	GALERIE D'ART DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON	Les lieux communs	Participation d'un artiste québécois à l'exposition «Les lieux communs/commonplaces»	NB	975 \$
97.087	FESTIVAL ACADIEN DE CARAQUET INC.	Le Festival acadien de Caraquet	Participation d'artistes québécois au 35e Festival acadien de Caraquet.	NB	3 000 \$

DEMANDE	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROVINCE	MONTANT ACCORDÉ (\$)
97.088	FESTIVAL BY THE SEA INC.	Festival by the Sea - Festival sur mer	Participation du Québec au Festival by the Sea, édition 1997	NB	1 000 \$
97.089	FILM ZONE INC.	11e Festival international du cinéma francophone en Acadie	Participation du milieu cinématographique québécois au 11e Festival international du cinéma francophone en Acadie.	NB	2 250 \$
97.090	ÉDITIONS PERCE-NEIGE	Salon du livre de l'Outaouais	Participation des Éditions Perce-Neige au 18e Salon du livre de l'Outaouais	NB	500 \$
97.091	DANCEAST FOUNDATION INC.	20th Anniversary Repertoire Development	Participation d'une chorégraphe québécoise à une production de danse.	NB	900 \$
97.092	HARVEST JAZZ & BLUES FESTIVAL	Harvest Jazz & Blues Festival - Papo Ross	Participation d'un groupe québécois au Festival de Jazz & Blues	NB	750 \$
97.093	MONCTON JAZZ SOCIETY	Festival Baie Jazz-Blues	Participation de musiciens du Québec au 6e Festival annuel de Baie Jazz-Blues à Shédiac en juillet 1997 et à un séminaire.	NB	1 000 \$
97.094	SALON DU LIVRE D'EDMUNDSTON	Salon du livre d'Edmundston - 12e édition	Participation du Québec à la 12e édition du Salon du livre d'Edmundston	NB	500 \$
97.095	THEATRE NEW BRUNSWICK	Brave New Words 1997	Co-production d'oeuvres théâtrales	NB	2 500 \$

DEMANDE	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROVINCE	MONTANT ACCORDÉ (\$)
97.096	THÉÂTRE POPULAIRE D'ACADIE	Centre artistique estival du Théâtre populaire d'Acadie	Participation d'artistes québécois aux activités du Centre artistique estival d'Acadie	NB	1 500 \$
97.097	MONCTON JAZZ & BLUES FESTIVAL INC.	Moncton Jazz & Blues Festival Inc.	Participation d'un artiste québécois aux concerts de jazz, blues, gospel et autres musiques lors du Festival de musique de Moncton	NB	375 \$
97.098	IMAGO	Imago - Milles-feuilles	Participation d'une artiste québécoise à l'événement «Gravures et poètes qui explore l'interaction entre l'image et le mot	NB	750 \$
97.099	FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE BAROQUE DE LAMEQUE	Festival international de musique de Lamèque	Participation d'un chef d'orchestre québécois pour diriger le chœur et l'orchestre de la «Mission St-Charles»	NB	3 500 \$
97.101	UNIVERSITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK - CAMPUS SAINT JOHN	Colloque APLAQA : Métamorphoses et avatars dans ...	Tenue du 7e colloque de l'Association des professeurs de littérature acadienne et québécoise de l'Atlantique	NB	300 \$
97.103	UNB ART CENTRE	The Human Form : Gestures of Songs and Sorrow	Tenue d'une exposition	NB	510 \$
97.104	NEW BRUNSWICK ARTS COUNCIL INC	Shakespeare in the Park Festival	Tenue d'un festival	NB	2 000 \$
97.107	ASSOCIATION DES MUSÉES DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.	Amélioration du centre de documentation de l'AMNB	Rencontre de l'AMNB et de la SMQ afin d'améliorer leurs relations professionnelles.	NB	500 \$

DEMANDE	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROVINCE	MONTANT ACCORDÉ (\$)
97.108	FESTIVAL DE JAZZ ET BLUES D'EDMUNDSTON INC.	Festival de Jazz et Blues d'Edmundston	Participation d'artistes québécois au Festival de Jazz et Blues d'Edmundston.	NB	835 \$
97.109	UNB MUSIC CAMP CENTRE FOR MUSICAL ARTS	UNB Music Camp	Participation d'un professeur de musique québécois au camp musical d'été UNB	NB	500 \$
97.111	SYMPHONY NEW BRUNSWICK	Symphony New Brunswick 1997- 1998 Season	Participation de musiciens québécois à des concerts sympho- niques	NB	2 500 \$
97.116	COLLEGE ÉDOUARD-MONTPEIT (NORTHERN ALB. INST. OF TECH.)	Mission de coopération en techniques dentaires	Participation d'un responsable des programmes au 4e Congrès sur l'enseignement des techniques dentaires.	ALB	500 \$
97.119	COLLEGE ST-JEAN-SUR-RICHELIEU) (MONTMARTRE, ZENON PARK)	Stage en entreprise en gestion et exploitation agricoles	Stage en entreprise de trois étudiants en gestion et exploi- tation agricoles.	SASK	3 750 \$
97.129	Direction du placement étudiant du Québec	EMPLOIS D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS DE NIVEAU UNIVERSITAIRE	Deux étudiantes québécoises occupent une fonction dans l'administration publique de l'Île-du-Prince-Édouard alors qu'un nombre identique d'étudiants de l'Île fait de même dans l'administration publique du Québec.	IPE	1 045 \$
97.130	Direction du placement étudiant du Québec	EMPLOIS D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS DE NIVEAU UNIVERSITAIRE	Huit étudiants québécois occuperont une fonction dans l'ad- ministration publique du Nouveau-Brunswick alors qu'un nom- bre identique de néo-brunswickois fera de même dans l'admi- nistration publique du Québec	NB	2 165 \$
97.131	Direction du placement étudiant du Québec	EMPLOIS D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS DE NIVEAU UNIVERSITAIRE	Neuf étudiants québécois occupent une fonction dans l'ad- ministration publique du Manitoba alors qu'un nombre iden- tique de manitobains fait de même dans l'administration publique du Québec.	MAN	5 379 \$

DEMANDE	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROVINCE	MONTANT ACCORDÉ (\$)
97.132	Direction du placement étudiant du Québec	EMPLOIS D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS DE NIVEAU UNIVERSITAIRE	Vingt-deux étudiants québécois occupent une fonction dans l'administration publique de l'Alberta alors qu'un nombre identique d'albertains fait de même dans l'administration publique du Québec.	ALB	14 802 \$
97.133	COLLEGE DE BOIS-DE-BOULOGNE (DOUGLAS COLLEGE)	Session d'études à New Westminster	Session d'études de 12 étudiants en sciences de la nature et en sciences humaines.	CB	7 500 \$
97.134	COLLEGE DE VICTORIAVILLE (NB COMMUNITY COLLEGES)	Session d'études en techniques de bureautique	Session d'études de six étudiants en techniques de bureautique.	NB	5 200 \$
97.135	COLLEGE DE SAINTE-FOY (HUMBER COLLEGE)	Session d'études et mission de coopération	Session d'études de douze étudiants au Humber College of Applied Arts and Technology et mission de coopération en techniques administratives, graphisme, informatique et design.	ONT	5 625 \$
97.142	COLLEGE DE MAISONNEUVE (LA CITÉ COLLÉGIALE)	Stages en entreprise	Stage en entreprise de trois étudiants du Collège de Maisonneuve	ONT	475 \$
97.145	COLLEGE DE TROIS-RIVIERES (HUMBER COLLEGE)	Échange en langue seconde - Bureautique	Session d'études en Ontario (semestre) de quatre étudiants.	ONT	5 625 \$
97.147	COLLEGE ST-JEAN-SUR-RICHELIEU (OKAMAGAN UNIVERSITY COLLEGE)	Gestion et exploitation d'entreprise agricole	Stage d'une étudiante dans une entreprise colombienne (BC 303 Orchards)	CB	1 250 \$
97.148	COLLEGE ST-JEAN-SUR-RICHELIEU (COL. COMMUNAUTAIRE EDMUNDSTON)	Stage en entreprise	Stage d'un étudiant à «Les Fermes Leccol Inc.»	NB	950 \$

DEMANDE	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROVINCE	MONTANT ACCORDÉ (\$)
97.151	COLLEGE LA GASPÉSIE ET ILES (FISHERIES AND MARITIME INST.)	Mission de coopération en aquaculture	Rencontrer les responsables du Fisheries and Marine Insti- tute et procéder à des visites d'usines de transformation.	TN	2 625 \$
97.153	ASSOCIATION DES DIRECTIONS D'ÉCOLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK	Échanges d'expertise entre di- rections d'écoles francophones	Journée d'étude de directions scolaires francophones sur les méthodes à utiliser dans des cas particuliers, notamment le décrochage scolaire au secondaire.	NB	600 \$
97.155	JEUNESSES MUSICALES DU NOUVEAU-BRUNSWICK	Artistes musiciens/musiciennes en milieu scolaire	Participation d'artistes au programme d'enseignement musical (Programme Concertino)	NB	4 000 \$
97.157	UNIVERSITÉ MCGILL (UNIVERSITÉ DE MONCTON)	Estimation régionale des va- riables hydrologiques extrêmes	Permettre à une équipe de recherche de l'Université McGill de travailler avec ses homologues de l'Université de Moncton sur l'intercomparaison des méthodes d'estimation régionale.	NB	2 000 \$
97.170	ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO- CANADIENNE DE LA SASKATCHEWAN	Perfectionnement professionnel du personnel enseignant	Participation du personnel enseignant et de direction du Conseil scolaire à des congrès, colloques ou ateliers de formation professionnelle	SASK	5 000 \$
97.171	CONSEIL ACADIEN DE RUSTICO	Formation de bénévoles	Participation d'artistes québécois à un stage de formation de bénévoles dans le cadre du Festival d'été de Rustico.	IPE	1 740 \$
97.172	BIBLIOTHEQUE PROVINCIALE DIVISION FRANÇAISE	Échange professionnel en bibliothéconomie	Participation à des ateliers de perfectionnement en biblio- théconomie	IPE	620 \$
97.173	BIBLIOTHEQUE PROVINCIALE DIVISION FRANÇAISE	Rencontre avec un auteur fran- cophone	Tournée d'un auteur québécois dans plusieurs écoles d'immer- sion, bibliothèques et écoles françaises de l'île.	IPE	950 \$

DEMANDE	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROVINCE	MONTANT ACCORDÉ (\$)
97.174	BIBLIOTHEQUE PROVINCIALE DIVISION FRANÇAISE	Acquisition de livres et CD-Rom de référence	Achat de matériel de référence en français	IPE	1 000 \$
97.175	COMITÉ RÉGIONAL DES JEUX DE L'ACADIE	Appui aux promoteurs bénévoles	Participation de spécialistes québécois à un camp de formation des entraîneurs francophones des différents milieux sportifs de l'île.	IPE	1 700 \$
97.177	FÉDÉRATION CULTURELLE DE L'ÎLE PRINCE-ÉDOUARD	ROSEQ 1997	Participation de différents artistes de l'Île-du-Prince-Édouard aux activités du Réseau organisateur de spectacles de l'Est du Québec.	IPE	750 \$
97.179	ASSOCIATION DES ENSEI- GNANTS(ES) DE LANGUE FRANÇAISE	Achat de livres pour les bi- bliothèques de classe	Achat de livres d'auteurs francophones	IPE	600 \$
97.180	ASSOCIATION DES ENSEI- GNANTS(ES) DE LANGUE FRANÇAISE	Le processus de l'écriture en salle de classe	Participation d'un spécialiste québécois à des ateliers de perfectionnement du personnel enseignant de l'île.	IPE	660 \$
97.182	MADAME NOELLA RICHARD	Destination : la Gaspésie	Enregistrement de contes traditionnels à Paspébiac, pour utilisation comme outil pédagogique.	IPE	570 \$
97.183	JAMBORÉE ATLANTIQUE DES VIO- LONEUX	Accueil des violoneux - Québec en Acadie	Participation de deux violoneux québécois au 12e Jamboree atlantique des violoneux	IPE	775 \$
97.185	LA VOIX ACADIENNE	FORMATION - PRODUCTION D'UN JOURNAL	Projet de perfectionnement impliquant une firme québécoise spécialisée en communications pour donner de la formation dans des secteurs particuliers tels que l'édition.	IPE	1 712 \$

DEMANDE	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROVINCE	MONTANT ACCORDÉ (\$)
97.195	Direction du placement étudiant du Québec	EMPLOIS D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS DE NIVEAU UNIVERSITAIRE	Soixante-seize étudiants québécois occupent une fonction dans l'administration publique ontarienne alors qu'un nombre identique d'ontariens fait de même dans l'administration publique du Québec.	ONT	12 731 \$
97.196	UNIVERSITÉ DE MONCTON - DÉP. DE MATH. ET DE STATISTIQUES	Conférence à la mémoire de Gilles Fournier (1947-1995)	Participation de deux professeurs de l'Université de Moncton à la conférence commémorative de Gilles Fournier à l'Université de Sherbrooke	NB	800 \$
97.206	EXPOSITION AGRICOLE ET FESTIVAL ACADIEN	Festival acadien	Participation d'artistes québécois à l'Exposition agricole et au Festival acadien.	IPE	2 500 \$
97.226	ASSOCIATION DES DIRECTEURS DES ÉCOLES FRANCO-MANITOBAINES	Ateliers/Conférence/Participation AOUQS	Participation d'un représentant de l'Assoc. des directeurs des écoles franco-manitobaines au congrès de l'Assoc. qué. des utilisateurs de l'ordinateur au primaire et au secondaire pour élaborer des ententes et établir des partenariats.	MAN	725 \$
97.227	ASSOCIATION DES DIRECTEURS DES ÉCOLES FRANCO-MANITOBAINES	Participation au congrès de l'AGEP	Participation d'un représ. de l'Assoc. des directeurs des écoles franco-manitobaines au congrès de l'Assoc. qué. des éduc. et éducatrices du primaire pour faire des échanges et établir des partenariats, notamment en gestion participative	MAN	620 \$
97.228	ASSOCIATION DES DIRECTEURS DES ÉCOLES FRANCO-MANITOBAINES	La construction de tests basés sur les normes en langue	Participation d'une spécialiste en évaluation des apprentis-sages et en didactique des langues de l'Univ. McGill aux travaux d'un comité franco-manitobain resp. de l'élaboration de tests basés sur les normes de la politique en éducation.	MAN	1 040 \$
97.229	ASSOCIATION DES DIRECTEURS DES ÉCOLES FRANCO-MANITOBAINES	Congrès de l'APSQ	Participation d'un représentant de l'Assoc. des directeurs des écoles franco-manitobaines au congrès de l'Assoc. des professeurs de sciences du Qc pour discuter des nouvelles orientations pédagogiques et échanger sur les approches.	MAN	935 \$
97.230	FESTIVAL DU VOYAGEUR INC.	Programme scolaire du Festival du Voyageur	Participation d'artistes québécois (8) au programme scolaire du Festival du Voyageur. Les comédiens/animateurs présentent 44 ateliers/spectacles durant cette fête d'hiver à laquelle participent 9 000 élèves.	MAN	1 225 \$

DEMANDE	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROVINCE	MONTANT ACCORDÉ (\$)
97.231	DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE NO 49	Congrès annuel de l'AQUOPS	Participation d'un représentant de la Div. scol. franco-manitobaine au congrès de l'Assoc. qué. des utilisateurs de l'ordinateur au primaire et au secondaire pour établir de nouveaux partenariats et se procurer du matériel didactique.	MAN	772 \$
97.232	DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE NO 49	10e Congrès pédagogique de l'AQEP	Participation d'un représentant de la Division scolaire franco-manitobaine au congrès de l'Assoc. québécoise des éducateurs et éducatrices du primaire pour établir des liens et s'informer des nouvelles stratégies pédagogiques.	MAN	725 \$
97.267	GINETTE PELLERIN	Échange d'auteurs	Dans le cadre du Programme d'échange d'auteurs, permettre la visite d'une artiste acadienne dans les écoles du Québec et celle d'un auteur québécois dans les écoles du N.-B.	NB	3 250 \$
97.318	Commission scolaire des Chutes-Montmorency	PROGRAMME D'ÉCHANGES D'ÉLÈVES D'UNE DURÉE DE SIX MOIS.	Séjour de 3 mois de 239 élèves de niveau secondaire (10 régions, 89 commissions scolaires, 131 écoles) dans sept provinces canadiennes (CB, ALB, SASK, MAN, ONT, NB, IPE) et l'accueil d'autant d'échangistes pour 3 mois au Québec.	IPE NB ALB SASK ONT MAN CB NAT	0 \$ 0 0 0 0 0 0 100 000
97.334	UNIVERSITÉ LAVAL Pavillon Louis-Jacques Casault	Échanges d'étudiants en journalisme	Échange d'une semaine entre l'Université Laval et l'école de journalisme du Ryerson Polytechnical Institute de Toronto cet échange implique six étudiants(es) de part et d'autre.	ONT	1 500 \$

DEMANDE	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROVINCE	MONTANT ACCORDÉ (\$)
97.199	VANCOUVER INTERNATIONAL WRITERS FESTIVAL	Vancouver International Writers Festival et Salon du ...	Participation de quatre auteurs québécois au Salon du livre de Vancouver ainsi qu'au Festival international des écrivains.	CB	2 000 \$
97.218	THÉÂTRE DE LA SEIZIÈME	Atelier en écriture dramatique	Atelier en écriture dramatique offert par un auteur québécois de Montréal à Vancouver en collaboration avec le Théâtre la Seizième, en août 1997.	CB	2 250 \$
97.220	RUBY SLIPPERS PRODUCTION SOCIETY	Acts of Passion '97	Manifestation théâtrale à trois volets : lectures de pièces québécoises, en version originale ainsi qu'en traduction anglaise, un atelier de théâtre avec une artiste québécoise ainsi que la traduction d'une pièce québécoise.	CB	4 500 \$
97.312	Pink Ink Theatre Productions	Conception et élaboration de la pièce «Alma and Mrs. Wolfe»	Élaboration, création et présentation d'une oeuvre originale associant une auteure et une traductrice du Québec d'une part, et des concepteurs et des acteurs de Colombie-Britannique d'autre part.	CB	5 000 \$
97.316	CONSEIL PÉDAGOGIQUE INTERDISCIPLINAIRE DU QUÉBEC	CAHIER DE PROMOTION DU FRANÇAIS ET DE LA FRANCOPHONIE	Dans le cadre de la Francofête 1998, produire un guide d'activités (jeux, questionnaires, etc.) à l'intention des jeunes du primaire et du secondaire du Québec et du Canada français.	NAT	2 000 \$
97.317	CONSEIL DE LA VIE FRANÇAISE EN AMÉRIQUE	FRANC CONTACT, BULLETIN D'INFORMATION DU CVFA	Publication et diffusion du bulletin d'information du CVFA au Québec et dans les communautés francophones et acadiennes du Canada auprès des membres, abonnés et relations.	NAT	3 000 \$

**QUESTION 8:**

**LISTE DÉTAILLÉE DES DÉPENSES RELATIVES À L'EMBAUCHE DE CONSEILLERS JURIDIQUES, POLITIQUES OU CONSTITUTIONNELS PAR LE SECRÉTARIAT ET LE CABINET DU MINISTRE POUR L'ANNÉE 1997-1998. PRÉCISER POUR CHACUN D'EUX LA DURÉE DU MANDAT ET LE MONTANT DES HONORAIRES ET JOINDRE UNE COPIE DU CURRICULUM VITAE.**

**Réponse : M. Henri Brun**

**Fournir des commentaires en regard de textes ou d'interventions reliées à l'intégrité territoriale**

**Durée du mandat : 1 mois**

**1 200\$**

## **QUESTION 9 :**

### **BUDGET, BILAN, MANDAT, EFFECTIF ET DESCRIPTION DE TÂCHES DES EMPLOYÉS POUR CHACUN DES BUREAUX DU QUÉBEC AU CANADA AU 31 MARS 1998.**

**Réponse :**

#### **BUREAU DU QUÉBEC A OTTAWA**

**Budget du Bureau en 1997-1998**

**260,2 k\$**

**Effectif au 31 mars 1998: 8**

- 1 chef de poste
- 2 conseillers aux affaires intergouvernementales
- 2 attachés
- 1 technicienne
- 1 secrétaire
- 1 agent de soutien administratif

#### **Mandat:**

Assurer la présence institutionnelle du Québec sur le territoire. Voir à la mise en oeuvre de la politique gouvernementale relative aux relations intergouvernementales canadiennes et conseiller le SAIC sur les éléments qui la composent. Établir et maintenir des liens avec le gouvernement fédéral et ses ministères, les représentations des autres provinces, les ambassades et les consulats des pays présents dans la capitale canadienne. Coordonner toutes les activités du Gouvernement sur le territoire.

**Territoire:** Ottawa

#### **Bilan:**

Au cours de l'année 1997-1998, le Bureau du Québec à Ottawa a suivi de près les activités entourant les législations, les révisions de programmes, les nombreuses consultations organisées par le gouvernement fédéral en matière de politiques sociales, de transport, de science et technologie et d'affaires autochtones et les initiatives du gouvernement fédéral dans les champs de compétence du Québec. Le Bureau du Québec à Ottawa a aussi informé Québec des autres activités du gouvernement du Canada, des travaux de la Chambre des communes et du Sénat.

De plus, le Bureau a suivi attentivement les initiatives fédérales dans le secteur constitutionnel, tel l'amendement constitutionnel à l'égard de l'éducation.

Dans le secteur de la francophonie, le Bureau du Québec à Ottawa a maintenu une présence active auprès des porte-parole d'organismes canadiens de la francophonie dont le siège social est situé dans la capitale fédérale.

## **BUREAU DU QUÉBEC DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES**

**Budget du Bureau en 1997-1998**

156,9 k\$

**Effectif au 31 mars 1998: 3**

1 chef de poste  
1 technicienne  
1 secrétaire

### **Mandat:**

Assurer la présence institutionnelle du Québec sur le territoire. Voir à la mise en oeuvre de la politique gouvernementale relative aux relations intergouvernementales canadiennes et conseiller le SAIC sur les éléments qui la composent. Établir et maintenir des liens avec les autres gouvernements du territoire et leurs ministères. Assurer sur son territoire la mise en oeuvre de la politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada. Coordonner toutes les activités du Gouvernement sur le territoire.

**Territoire:** Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ile-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve.

### **Bilan:**

Au chapitre des relations intergouvernementales, le Bureau a maintenu ses contacts avec chacune des directions des Affaires intergouvernementales des provinces, avec le Conseil des Premiers ministres des Maritimes afin de mieux suivre leurs initiatives d'intégration politique et économique de même qu'avec les circuits universitaires francophones et anglophones, les municipalités, les divers organismes acadiens et francophones et le Consulat de France à Moncton. Des efforts ont été mis afin d'assurer une plus large diffusion de l'information sur le Québec auprès des diverses clientèles du Bureau.

En matière de coopération, un souci a été apporté à la coordination des programmes du Québec avec ceux du Nouveau-Brunswick et de l'Ile-du-Prince-Édouard. En regard de la francophonie, les efforts ont été déployés à la mise en place de partenariats en conformité avec la politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada et au développement des comités de concertation régionale.

Au chapitre de la promotion économique et commerciale, le Bureau a maintenu ses réseaux et répondu aux demandes de renseignements, de la part de sociétés québécoises, sur les débouchés qu'offrent les marchés. Il a également fourni des avis sur la situation économique dans les provinces atlantiques et des renseignements aux entreprises des Provinces atlantiques à la recherche d'approvisionnements en biens et services québécois.

## **BUREAU DU QUÉBEC A VANCOUVER**

**Budget du Bureau en 1997-1998**

261,3 k\$

**Effectif au 31 mars 1998: 6**

1 chef de poste  
1 conseiller économique  
2 attachés  
1 technicienne  
1 secrétaire

### **Mandat:**

Assurer la présence institutionnelle du Québec sur le territoire. Voir à la mise en oeuvre de la politique gouvernementale relative aux relations intergouvernementales canadiennes et conseiller le SAIC sur les éléments qui la composent. Établir et maintenir des liens avec les autres gouvernements du territoire et leurs ministères. Assurer sur son territoire la mise en oeuvre de la politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada. Coordonner toutes les activités du Gouvernement sur le territoire.

**Territoire:** Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Territoires du Nord-Ouest et Yukon.

### **Bilan:**

Le Bureau a maintenu des relations suivies avec les principaux agents gouvernementaux et économiques sur son territoire tout en cherchant à augmenter les échanges du Québec avec la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan. Dans cette optique, le Bureau a conduit plusieurs activités afin d'assurer l'implication de la représentation auprès des différents milieux du territoire et d'accroître les ventes des produits québécois.

Vu l'importance de la population asiatique en Colombie-Britannique, le bureau a accordé une grande importance à la promotion du Programme immigrants investisseurs au Québec. Depuis l'entrée en fonction du conseiller économique, le Bureau a entrepris la prospection des investissements auprès des principaux acteurs économiques de la Colombie Britannique.

Le Bureau a conduit de nombreuses activités dans les domaines de la coopération, de la francophonie, des communications. En regard de la francophonie, les efforts ont été déployés à la mise en place de partenariats en conformité avec la politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada et au développement des comités de concertation régionale.

## **BUREAU DU QUÉBEC A TORONTO**

**Budget du Bureau en 1997-1998**

742,0 k\$

**Effectif au 31 mars 1998: 41**

- 1 chef de poste
- 1 conseiller aux affaires intergouvernementales
- 1 conseillère culturelle
- 1 conseiller économique
- 1 conseiller en relation avec les médias
- 1 administrateur - Revenu
- 18 vérificateurs - Revenu
- 1 technicien - Revenu
- 1 secrétaire - Revenu
- 3 agents de soutien administratif - Revenu
- 1 attachée touristique
- 1 attachée agro-alimentaire
- 1 attaché commercial
- 1 attaché en communication
- 2 techniciennes
- 4 secrétaires
- 2 agents de soutien administratif

### **Mandat:**

Assurer la présence institutionnelle du Québec sur le territoire. Voir à la mise en oeuvre de la politique gouvernementale relative aux relations intergouvernementales canadiennes et conseiller le SAIC sur les éléments qui la composent. Établir et maintenir des liens avec les autres gouvernements du territoire et leurs ministères. Assurer sur son territoire la mise en oeuvre de la politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada. Coordonner toutes les activités du Gouvernement du Québec sur le territoire.

**Territoire:** L'Ontario, à l'exclusion d'Ottawa, et le Manitoba.

### **Bilan:**

Au cours de l'année 1997-1998, le Bureau du Québec à Toronto s'est employé à expliquer la démarche gouvernementale et à maintenir avec ses nombreux interlocuteurs tant des milieux gouvernementaux et politiques qu'économiques et universitaires de l'Ontario et du Manitoba, un niveau et une qualité de relations qu'exigent la promotion et la protection des intérêts québécois. En matière de communications, le Bureau, en plus de fournir des renseignements généraux sur le Québec au grand public, s'est employé à diversifier et consolider ses relations avec les journalistes de la tribune de la presse de Queen's Park, de la presse nationale et internationale en poste à Toronto, ainsi qu'avec les directions des communications des ministères du gouvernement de l'Ontario et du Manitoba.

Dans le secteur de l'économie, le Bureau a poursuivi ses activités de promotion commerciale sur le territoire lesquelles ont, notamment, permis à 85 compagnies de participer à douze foires dans divers secteurs : agro-alimentaire, technologie de l'information, transport, santé, équipements et procédés de fabrication industrielle, design intérieur, quincaillerie. Plus de 5 millions \$ de ventes annuelles par les compagnies participantes devraient résulter de ces activités.

En regard de la francophonie, les efforts ont été déployés à la mise en place de partenariats en conformité avec la politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada et au développement des comités de concertation régionale.

Enfin, en matière de fiscalité et de taxation, le bureau du ministère du revenu du Québec à Toronto a traité 138 dossiers. Pour ce qui est des dépôts bancaires, le bureau du Revenu a encaissé 5 400 chèques totalisant plus de 750 millions \$.

**QUESTION 10 :**

**LISTE DES RENCONTRES OU CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES AUXQUELLES LE SECRÉTARIAT OU LES REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ONT PARTICIPÉ OU ONT REFUSÉ DE PARTICIPER DURANT L'ANNÉE 1997-1998 (DATE, SUJET, RÉSULTAT).**

**Réponse : Voir document joint**

## BILAN DES RENCONTRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

DATE ET LIEU	TITRE	PARTICIPATION
<b>1 9 9 7</b>		
4 avril Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé	OUI
7 avril Toronto (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres responsables des Services sociaux	OUI
17-18 avril Régina (Saskatchewan)	Réunion des ministres provinciaux et territoriaux responsables des affaires autochtones	OUI
17-18 avril Ottawa (Ontario)	Réunion des hauts fonctionnaires fédéraux-provinciaux-territoriaux responsables de la Condition féminine	OUI
18 avril Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Services sociaux	OUI
5 mai Toronto (Ontario)	Conférence interprovinciale des sous-ministres des Affaires intergouvernementales	OUI
22 mai Hull (Québec)	Réunion des administrateurs canadiens de législation ouvrière (ACALO)	OUI
26 mai Montréal (Québec)	Conférence interprovinciale des ministres de la Santé	OUI
29-30 mai Toronto (Ontario)	Comité permanent des hauts fonctionnaires chargés des droits de la personne	OUI
2-4 juin Newport (Rhode Island)	Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada	OUI
10 juin Calgary (Alberta)	Conseil ministériel sur la réforme des politiques sociales	À titre d'observateur
18 juin Toronto (Ontario)	Conférence annuelle du Conseil des ministres responsables des Transports et de la Sécurité routière - Réunion des sous-ministres	OUI
19 juin Toronto (Ontario)	Conférence annuelle du Conseil des ministres responsables des Transports et de la Sécurité routière	OUI
18 juin Corner Brook (Terre-Neuve)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des Forêts	OUI
19 juin A.M. Corner Brook (Terre-Neuve)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Faune	OUI
19 juin P.M. Corner Brook (Terre-Neuve)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des Parcs	OUI
28-29 juin Winnipeg (Manitoba)	Réunion des représentants du commerce intérieur	OUI
2 juillet Trois-Rivières (Québec)	Conférence provinciale-territoriale des ministres de l'Agriculture	OUI
3-4 juillet Trois-Rivières (Québec)	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Agriculture	OUI
6 juillet P.M. St. John's (Terre-Neuve)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de l'Énergie	OUI
7 juillet St. John's (Terre-Neuve)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Énergie	OUI
8 juillet St. John's (Terre-Neuve)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Mines	OUI
7 juillet St. John's (Terre-Neuve)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des Services sociaux	OUI
25 juillet Montréal (Québec)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé	OUI

DATE ET LIEU	TITRE	PARTICIPATION
6-8 août St. Andrews (Nouveau-Brunswick)	Conférence interprovinciale des premiers ministres provinciaux	OUI
7 août Clear Lake (Manitoba)	Conférence provinciale-territoriale des ministres responsables du sport et des loisirs	OUI
8 août Clear Lake (Manitoba)	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du sport et des loisirs	OUI
28 août Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé	OUI
3-5 septembre St. John's (Terre-Neuve)	Conférence des ministres responsables des administrations locales	OUI
4-5 septembre Banff (Alberta)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Justice	OUI
9-10 septembre Edmonton (Alberta)	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des administrateurs principaux des travaux publics	OUI
10-11 septembre Ottawa (Ontario)	Réunion des représentants du commerce intérieur	OUI
10-11 septembre Régina (Saskatchewan)	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la consommation	OUI
10-12 septembre Fredericton (Nouveau-Brunswick)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé	OUI
15-17 septembre Edmonton (Alberta)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres du Travail (ACALO)	OUI
16-18 septembre Toronto (Ontario)	Rencontre nationale des ministres responsables des langues officielles	À titre d'observateur
19 septembre Toronto (Ontario)	Réunion des ministres de l'Environnement	OUI
21-22 septembre Saskatoon (Saskatchewan)	66 <sup>e</sup> réunion du Comité consultatif des sous-ministres de l'Éducation (CCSME)	OUI
23 septembre Saskatoon (Saskatchewan)	72 <sup>e</sup> réunion du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC)	OUI
1 <sup>er</sup> octobre St. John's (Terre-Neuve)	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la Faune	OUI
2 octobre St. John's (Terre-Neuve)	Conseil canadien des ministres des Forêts	OUI
3 octobre St. John's (Terre-Neuve)	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des Parcs	OUI
6 octobre St. John's (Terre-Neuve)	Conseil ministériel sur la réforme des politiques sociales	À titre d'observateur
6 octobre A.M. St. John's (Terre-Neuve)	Conférence provinciale-territoriale des ministres des Pêches	OUI
6 octobre P.M. et 7 St. John's (Terre-Neuve)	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Pêches	OUI
7 octobre St. John's (Terre-Neuve)	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des Services sociaux	OUI
21-22 octobre Ottawa (Ontario)	Réunion interprovinciale et fédérale-provinciale des sous-ministres des Affaires intergouvernementales	OUI
29 octobre-1 <sup>er</sup> novembre Winnipeg (Manitoba)	Réunion des représentants du commerce intérieur	OUI
30 octobre Montréal (Québec)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des Transports	OUI
30 octobre Halifax (Nouvelle-Écosse)	Réunion provinciale-territoriale des ministres responsables de la Condition féminine	À titre d'observateur

DATE ET LIEU	TITRE	PARTICIPATION
30-31 octobre Halifax (Nouvelle-Écosse)	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la Condition féminine	OUI
3 novembre Toronto (Ontario)	Conférence interprovinciale des ministres des Finances	OUI
4 novembre St. John's (Terre-Neuve)	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la Culture	OUI
12 novembre Régina (Saskatchewan)	Réunion conjointe des ministres de l'Énergie et de l'Environnement	OUI
12-13 novembre Ottawa (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres chargés de l'Industrie et du Commerce international	OUI
13-14 novembre Victoria (Colombie-Britannique)	Conférence fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires responsables des aînés	OUI
24 novembre Toronto (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres responsables de la condition physique, des loisirs et du sport	OUI
27-28 novembre Ottawa (Ontario)	Comité des hauts fonctionnaires responsables des droits de la personne	OUI
28 novembre Halifax (Nouvelle-Écosse)	Conférence des ministres des Pêches de l'Atlantique	OUI
4 décembre Ottawa (Ontario)	Réunion des sous-ministres des Affaires intergouvernementales	OUI
4-5 décembre Montréal (Québec)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Justice	OUI
9 décembre Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances	OUI
11-12 décembre Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres	OUI
16 décembre Ottawa (Ontario)	Réunion interprovinciale des sous-ministres de la Santé	OUI
17 décembre Ottawa (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé	OUI

## 1998

9 janvier Toronto (Ontario)	Rencontre interprovinciale des sous-ministres du Carrefour sur la réforme des politiques sociales	À titre d'observateur
18-20 janvier Saskatoon (Saskatchewan)	Conférence nationale sur l'assurance-médicaments	À titre d'observateur
19 janvier Toronto (Ontario)	Rencontre interprovinciale des sous-ministres du Carrefour sur la réforme des politiques sociales	À titre d'observateur
19 janvier a.m. Toronto (Ontario)	Réunion conjointe des sous-ministres de l'Énergie et de l'Environnement	OUI
19 janvier p.m. Toronto (Ontario)	Réunion des sous-ministres de l'Environnement	OUI
26 janvier Toronto (Ontario)	Réunion du Conseil des sous-ministres de l'Éducation	OUI
27 janvier Toronto (Ontario)	Rencontre du Conseil des sous-ministres de l'Éducation avec le sous-ministre de Développement des ressources humaines Canada	OUI
29-30 janvier Vancouver (Colombie-Britannique)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé	OUI
29-30 janvier St. John's (Terre-Neuve)	Conseil canadien des ministres de l'Environnement	OUI

DATE ET LIEU	TITRE	PARTICIPATION
30 janvier p.m. St. John's (Terre-Neuve)	Réunion du comité gouvernemental de l'Accord intergouvernemental canadien concernant l'Accord nord-américain dans le domaine de l'environnement	OUI
3-5 février Edmonton (Alberta)	Réunion des représentants du commerce intérieur	OUI
8-10 février Edmonton (Alberta)	Conférence nationale sur l'inforoute de la santé	À titre d'observateur
12-13 février Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires responsables de la protection civile	OUI
13 février Fredericton (Nouveau-Bunswick)	Conférence interprovinciale des ministres des Finances	OUI
16-17 février Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des Services sociaux	OUI
16 février Toronto (Ontario)	Conférence interprovinciale des ministres de la Santé	OUI
17 février Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé	OUI
18 février Toronto (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres pour la réforme des politiques sociales	À titre d'observateur
19 février Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres du Commerce extérieur	OUI
19 (soirée) et 20 février Ottawa (Ontario)	Conférence des ministres responsables du Commerce intérieur	OUI
22-23 février Toronto (Ontario)	67 <sup>e</sup> Réunion du Conseil des sous-ministres de l'Éducation (Canada)	OUI
23-24 février Toronto (Ontario)	73 <sup>e</sup> Réunion du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)	OUI
27 février Calgary (Alberta)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres pour la réforme des politiques sociales	À titre d'observateur
27 février Ottawa (Ontario)	Table ronde nationale sur le tourisme culturel et patrimonial	OUI
2-3 mars Victoria (Colombie-Britannique)	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des aînés	OUI
4-5 mars Victoria (Colombie-Britannique)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Justice	OUI
8-10 mars Halifax (Nouvelle-Écosse)	Conférence nationale sur les soins à domicile	À titre d'observateur
12 mars Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Services sociaux	OUI
13 mars Toronto (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des ministres pour la réforme des politiques sociales	À titre d'observateur
26 mars Toronto (Ontario)	Conférence interprovinciale des ministres responsables du Marché du travail	OUI
26 mars Toronto (Ontario)	Réunion du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) avec le ministre des Finances du Canada et le ministre du Développement des ressources humaines du Canada	OUI
27 mars Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du Marché du travail	OUI
27 mars Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé	OUI

**QUESTION 11 :**

**CONCERNANT LA LISTE DES RENCONTRES, CONFÉRENCES INTERPROVINCIALES CANADIENNES OU RENCONTRES AVEC UN HOMOLOGUE D'UNE AUTRE PROVINCE CANADIENNE OU DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL OÙ LE MINISTRE QUÉBÉCOIS DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES A PARTICIPÉ, OU REFUSÉ DE PARTICIPER, EN INDIQUANT LA DATE ET LE SUJET.**

Réponse :

<b>DATE ET ENDROIT</b>	<b>PERSONNES RENCONTRÉES</b>	<b>SUJETS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 6-8 août 1997</li> <li>St. Andrews</li> </ul>	Conférence interprovinciale des premiers ministres	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Emploi et croissance</li> <li>▶ Réforme de la politique sociale</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 7 août 1997</li> <li>St. Andrews</li> </ul>	M <sup>me</sup> Diane Cunningham, ministre des affaires intergouvernementales de l'Ontario	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Dossiers intergouvernementaux courants</li> </ul>
	M. Bernard Thériault, ministre des affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 19 septembre 1997</li> <li>Montréal</li> </ul>	M. Stéphane Dion, ministre des Affaires intergouvernementales du Canada	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Projet d'amendement constitutionnel (art. 93, L.C. 1867)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 30 octobre 1997</li> <li>Ottawa</li> </ul>	Comité mixte spécial - Chambre des communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Projet d'amendement constitutionnel (art. 93, L.C. 1867)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 11-12 décembre</li> <li>Ottawa</li> </ul>	Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cadre de l'union sociale</li> <li>▶ Santé</li> <li>▶ Emploi chez les jeunes</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 19 décembre 1997</li> <li>Ottawa</li> </ul>	M. Stéphane Dion, ministre des Affaires intergouvernementales du Canada	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Proclamation de la modification à l'art. 93, L.C. 1867)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 17 janv. 1998 - Montréal</li> <li>▶ 6 fév. 1998 - Montréal</li> <li>▶ 11 fév. 1998 - Québec</li> </ul>	M. Marcel Massé, président du Conseil du trésor	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Verglas</li> </ul>

**QUESTION 12 :**

**IDENTIFICATION DES CONDITIONS, NORMES ET MODALITÉS  
D'APPLICATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERPRO-  
VINCIALE.**

**Réponse : Voir ci-jointes les normes du Programme.**

## PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERPROVINCIALE

### OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Améliorer la connaissance réciproque des Québécois et des résidents des autres provinces et territoires canadiens;
- Encourager les échanges de vue, de compétence et d'expériences entre le Québec et les autres provinces et territoires;
- Contribuer à l'épanouissement de la langue et de la culture françaises à l'extérieur du Québec.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de coopération interprovinciale est divisé en trois volets et chaque volet possède des objectifs et des modalités spécifiques, soit :

**Volet 1 : Coopération institutionnelle**

**Volet 2 : Coopération interprovinciale**

**Volet 3 : Promotion et diffusion**

#### Volet 1: Coopération institutionnelle

Le volet 1 du programme regroupe les activités de soutien du gouvernement du Québec au budget de fonctionnement des organismes oeuvrant dans le domaine des relations intergouvernementales et institutionnelles au Canada.

a. **Demandeurs admissibles**

- Secrétariat des Conférences intergouvernementales canadiennes;
- Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

**Restriction:** Aucun organisme ou projet ne peut être ajouté à cette liste sans l'autorisation préalable du Conseil du trésor.

b. **Paramètres servant à établir le montant de la contribution**

- Entente intergouvernementale ou engagement gouvernemental de contribuer financièrement au budget annuel de fonctionnement de ces organismes, sur la base de quotes-parts ou selon un montant statutaire;
- La subvention ne peut dépasser 50 % du budget de l'organisme.

c. **Modalités et conditions reliées au versement de la subvention**

- La subvention est accordée en un seul versement;
- L'organisme doit transmettre au SAIC un rapport faisant état de l'utilisation des sommes accordées. Les bénéficiaires ayant obtenu une subvention de plus de 25 000 \$ doivent, en outre, soumettre leurs états financiers vérifiés et ce, conformément à la réglementation en vigueur;
- Lors de toute communication publique, l'organisme s'engage à faire état de la contribution financière du gouvernement du Québec.

#### Volet 2 : Coopération interprovinciale

Le volet 2 du programme regroupe l'ensemble des activités de coopération interprovinciale réalisées dans le cadre d'ententes bilatérales formelles, entre le Québec et les autres provinces, ou sur la base d'un engagement réciproque. Les activités doivent s'inscrire dans les programmes développés et

administrés avec les ministères sectoriels québécois. Des paramètres touchant la clientèle cible, les dépenses admissibles ainsi que les conditions de l'aide financière accordée sont établis pour chaque programme sectoriel. Les programmes sectoriels de coopération interprovinciale, en vertu desquels le SA<sup>1</sup> apporte un soutien financier à la réalisation des projets présentés, sont énumérés ci-après. La contribution financière du gouvernement du Québec à la réalisation de projets est liée à celle d'un autre gouvernement et celle-ci est généralement identique à l'apport de la province partenaire dans le cas des ententes.

1. Projets et dépenses admissibles par programme sectoriel :

a. Échange et soutien aux manifestations culturelles :

Projets permettant à des artistes, organismes et organisateurs d'événements dans le domaine des arts de réaliser des échanges permettant notamment l'acquisition de connaissances ou d'expertise, l'élargissement des marchés pour leurs produits culturels et la multiplication des retombées de leurs entreprises. L'aide consentie peut atteindre 50 % des dépenses admissibles. Celles-ci sont les frais de transport et de séjour, les frais de transport des oeuvres, l'achat ou la location de matériel et les coûts relatifs à la tenue d'un événement;

b. Échange d'élèves de niveau secondaire d'une durée de six mois :

Projets permettant à des étudiants québécois de niveau secondaire d'effectuer un séjour de trois mois dans des institutions scolaires d'une autre province et ce, sur une base de réciprocité au Québec. Les dépenses admissibles sont les frais de transport des élèves et des adultes accompagnateurs, les frais de séjour de tous les participants lors des grands rassemblements avant le départ vers les provinces d'accueil et au retour de même que les frais de déplacement des personnes chargées d'effectuer l'évaluation à mi-terme du stage. Une quote-part de 350 \$ par élève québécois participant est exigée depuis 1996-1997 et pourrait faire l'objet d'une révision annuelle;

c. Coopération collégiale :

Projets permettant des échanges entre enseignants, étudiants et administrateurs des collèges du Québec et ceux des autres provinces dans les domaines de la formation et de l'enseignement ou favorisant la réalisation de stages et de sessions d'études. Les dépenses admissibles sont les frais de transport et de séjour des participants; dans les cas de sessions d'études, une allocation maximale de 125 \$ par semaine est accordée à l'établissement québécois;

d. Coopération universitaire :

Projets permettant des échanges entre universités québécoises et autres institutions canadiennes dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de la formation. Les dépenses admissibles sont les frais de transport et de séjour des participants; dans les cas de stages de formation, l'étudiant est admissible à une bourse de 1 000 \$ par session pour des études de 1er ou de 2e cycle et de 2 000 \$ pour des études de 3e cycle et ce, pour un maximum de deux sessions;

e. Emplois d'été dans les administrations publiques et les municipalités :

Projets permettant à des étudiants québécois de niveaux universitaire et collégial d'occuper un emploi d'été dans le réseau des institutions gouvernementales ou dans une municipalité d'une autre province et ce, sur une base de réciprocité au Québec. Les dépenses admissibles sont les frais de transport des étudiants québécois vers la province d'accueil et 50 % des coûts reliés à l'organisation du grand rassemblement des étudiants des autres provinces en stage au Québec;

f. Échange et soutien au perfectionnement du personnel du secteur de l'éducation :

Projets permettant au personnel des institutions scolaires du Québec d'effectuer dans une autre province, des échanges ou des stages de perfectionnement dans le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur et ce, sur une base de réciprocité au Québec ou permettant l'organisation d'un séminaire, colloque ou congrès. Les dépenses admissibles sont les frais de transport, de séjour et d'inscription et les coûts relatifs à l'organisation des événements précités;

g. Coopération en matière économique et technologique :

Projets permettant la réalisation ou la participation à des missions, séminaires ou colloques pour lesquels l'aide consentie peut atteindre 50 % des dépenses admissibles. Celles-ci sont

les frais de transport, de séjour et d'inscription et les coûts relatifs à l'organisation des événements précités;

#### Échange d'auteurs-créateurs:

Projets permettant à des auteurs-créateurs québécois d'effectuer des tournées dans les écoles des autres provinces et de présenter leurs oeuvres aux étudiants. Les dépenses admissibles sont les frais de transport et de séjour, les frais de transport des oeuvres, l'achat de matériel et l'allocation forfaitaire à l'artiste invité;

#### i. Autres activités de coopération :

Projets permettant l'organisation ou la réalisation de missions ou d'échanges dans divers secteurs d'intérêt pour le Québec. Les dépenses admissibles sont les frais de transport et de séjour et 50 % des coûts reliés à l'organisation d'un événement.

## 2. Modalités et conditions reliées au versement de la subvention :

À l'exception des projets réalisés dans le cadre des programmes d'échange d'élèves de niveau secondaire, de coopération collégiale et de coopération universitaire pour lesquels la subvention allouée est accordée en deux versements (80 % et 20 %), la contribution financière est octroyée en un seul versement. Lorsque le programme prévoit deux versements, la deuxième tranche est accordée sur remise d'un rapport présentant les coûts réels encourus.

Le bénéficiaire s'engage à n'utiliser l'aide financière accordée que pour la réalisation du projet présenté. Au terme du projet, un rapport final faisant état de l'utilisation des sommes accordées et de la réalisation du projet doit être transmis au SAIC. Les bénéficiaires ayant obtenu une subvention de plus de 25 000 \$ doivent, en outre, soumettre leurs états financiers vérifiés et ce, conformément à la réglementation en vigueur. Enfin, lors de toute communication publique sur le projet, le bénéficiaire s'engage à faire état de la contribution financière du gouvernement du Québec.

### Volet 3 : Promotion et diffusion

Le volet 3 du programme regroupe l'ensemble des activités de promotion et de diffusion de l'excellence des ressources québécoises au Canada. La contribution financière du gouvernement du Québec n'est pas liée à celle d'un autre gouvernement.

#### 1. Projets admissibles :

Le projet soumis peut s'inscrire dans le domaine de la promotion et diffusion culturelle, scientifique et technologique, touristique, des communications, de l'éducation, de la recherche et de l'enseignement supérieur ou de l'économie.

#### 2. Dépenses admissibles :

Les dépenses admissibles sont les frais de transport et de séjour des participants, les frais de transport des oeuvres et les coûts relatifs à l'inscription ou à l'organisation d'un événement. La subvention maximale consentie ne peut excéder 50 % des dépenses admissibles.

#### 3. Modalités et conditions reliées au versement de la subvention :

La subvention est accordée en un seul versement. Le bénéficiaire s'engage à n'utiliser l'aide financière accordée que pour la réalisation du projet présenté. Au terme du projet, un rapport final faisant état de l'utilisation des sommes octroyées et de la réalisation du projet doit être transmis au SAIC. Les bénéficiaires ayant obtenu une subvention de plus de 25 000 \$ doivent, en outre, soumettre leurs états financiers vérifiés et ce, conformément à la réglementation en vigueur. Enfin, lors de toute communication publique sur le projet, le bénéficiaire s'engage à faire état de la contribution financière du gouvernement du Québec.

**QUESTION 13 :**

**VENTILATION DES BUDGETS AFFECTÉS AU PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERPROVINCIALE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1997-1998. LISTE DES ENTENTES DE COOPÉRATION AVEC LES AUTRES PROVINCES CANADIENNES. LISTE DES ORGANISMES DES AUTRES PROVINCES QUI BÉNÉFICIENT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERPROVINCIALE AVEC, POUR CHACUN, LE MONTANT, LE MANDAT ET LE BILAN.**

**Réponse :**

-- **Ventilation des budgets affectés :**

Volet I - coopération institutionnelle :	186 300 \$
Volet II - coopération interprovinciale :	388 926 \$
Volet III - promotion et diffusion :	18 750 \$

**TOTAL : 593 976 \$**

-- **Liste des ententes de coopération avec les autres provinces canadiennes :**

**ENTENTES MULTISECTORIELLES**

Accord de coopération et d'échanges en matière d'éducation et de culture entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario (1969) ;

Protocole additionnel à l'Accord de coopération et d'échanges en matière d'éducation et de culture entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario (1989) ;

Accord de coopération et d'échanges en matières d'éducation, de culture et de communications entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Nouveau-Brunswick (1969) ;

Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard (1989).

**ENTENTES SECTORIELLES**

Entente entre le Québec et le Manitoba sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation (1988) ;

Entente entre le Québec et la Saskatchewan sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation (1995).

-- **Liste des organismes des autres provinces qui bénéficient du Programme de coopération interprovinciale :**

- Voir réponse à la question 7.

**QUESTION 14 :**

**RAPPORT BUDGÉTAIRE DU PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERPROVINCIALE SUR 1997-1998 EN INDIQUANT LE BUDGET, LES SOMMES ENGAGÉES, LA DISPONIBILITÉ ET, LE CAS ÉCHÉANT, LES CRÉDITS PÉRIMÉS.**

**Réponse :**

en k\$

VOLETS	1997-1998		
	BUDGET	DÉPENSES	PÉRIMÉS
I	186,3	186,3	0,0
II	394,0	388,9	5,1
III	20,0	18,8	1,2
<b>TOTAL</b>	<b>600,3</b>	<b>594,0</b>	<b>6,3</b>

**QUESTION 15:**

**IDENTIFICATION DES CONDITIONS, NORMES ET MODALITÉS  
D'APPLICATION DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DE  
PARTENARIAT.**

**Réponse : Voir ci-jointes les normes du Programme.**

**Programme de soutien financier  
aux partenariats entre le Québec et les  
communautés francophones et acadiennes du Canada**

**1. Objectifs du programme**

- faciliter la réalisation d'activités de partenariat entre les francophones du Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada;
- soutenir et accroître des réseaux de communications et d'échanges entre partenaires francophones dans les domaines jugés essentiels à la vitalité de la langue française;
- promouvoir la recherche de partenaires devant conduire à la présentation d'un projet de partenariat.

**2. Organismes admissibles**

- a) les organismes, institutions et entreprises du Québec et des communautés francophones et acadiennes du Canada s'étant engagés dans la réalisation conjointe d'activités de partenariat;
- b) certains organismes qui exercent leurs activités à l'échelle pancanadienne lorsqu'ils s'associent à la réalisation de projets de partenariat provenant de leur réseau.

**3. Projets admissibles**

Pour être admissibles au programme, les projets doivent:

- être conçus, présentés et réalisés par des partenaires francophones ou travaillant dans des milieux francophones au Québec et dans les communautés francophones et acadiennes du Canada;
- être réalisés dans les domaines privilégiés par la politique, soit l'économie, la culture et les communications ainsi que l'éducation;
- faire l'objet d'une planification détaillée, d'une description des activités envisagées et d'un plan de partage des ressources
- inclure la confirmation de l'engagement des partenaires à réaliser le projet sous réserve de l'obtention d'une aide financière du gouvernement du Québec.

**4. Dépenses admissibles**

Les dépenses admissibles sont celles reliées directement à la réalisation du projet. Sont exclus les frais reliés à l'administration et à la gestion régulière des organismes partenaires (salaires, dépenses courantes de fonctionnement) de même que les coûts reliés à des dépenses d'immobilisation ou à des acquisitions de biens meubles.

**5. Critères servant à l'établissement du montant de la subvention**

De façon générale, les subventions maximales consenties ne peuvent excéder 50 % des dépenses admissibles dans le cas de projets nationaux ou multirégionaux, 60 % dans le cas de projets régionaux ou provinciaux et 80 % s'il s'agit de projets locaux.

#### 6. Modalités et conditions reliées au versement de la subvention

Une contribution financière égale ou inférieure à 10 000 \$ est accordée en un seul versement. Lorsqu'une aide supérieure à 10 000 \$ est octroyée, cette dernière est attribuée en deux versements représentant chacun 50 % du montant alloué. Le versement de la deuxième tranche est conditionnel à la remise d'un rapport d'étape sur l'état d'avancement du projet et à l'acceptation de ce rapport.

Au terme du projet, les partenaires s'engagent à fournir un rapport sur la réalisation de l'activité accompagné d'un bilan financier complet et détaillé décrivant l'utilisation des fonds qui ont été investis.

Les bénéficiaires s'engagent à n'utiliser l'aide financière accordée que pour la réalisation du projet présenté.

Lors de toute communication publique sur le projet, les partenaires doivent faire état de la contribution financière du gouvernement du Québec.

### **Missions exploratoires**

#### 1. Organismes admissibles

Un organisme, une institution ou une entreprise du Québec ou des communautés francophones et acadiennes du Canada.

#### 2. Projets admissibles

Pour être admissibles à une mission exploratoire, les projets doivent:

être réalisés dans les domaines privilégiés par la politique, soit l'économie, la culture et les communications ainsi que l'éducation;

faire état des démarches effectuées ou envisagées pour atteindre l'objectif d'identification d'un partenaire.

#### 3. Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont celles directement reliées à la réalisation de la mission, soit les frais de transport et de séjour ainsi que les frais d'inscription à certaines activités.

#### 4. Critères servant à l'établissement du montant de la subvention

La subvention maximale consentie ne peut pas excéder 80 % des dépenses admissibles.

#### 5. Modalités et conditions reliées au versement de la subvention

La subvention est versée en un seul versement au moment de l'acceptation du projet. Un rapport sur le déroulement de la mission contenant notamment l'identification de partenaires potentiels est requis dans le mois suivant sa réalisation.

**QUESTION 16 :**

**VENTILATION DES BUDGETS AFFECTÉS AU PROGRAMME DE FINANCEMENT DE PARTENARIAT POUR 1997-1998. LISTE DES ENTENTES, LISTE DES ORGANISMES DES AUTRES PROVINCES QUI BÉNÉFICIENT DU PROGRAMME AVEC, POUR CHACUN, LE MONTANT ET LE BILAN.**

**Réponse :**

**-- Ventilation des budgets affectés :**

Volet I :	projets pancanadiens	177 000 \$
Volet I :	projets multirégionaux	204 000 \$
Volet II :	projets de l'Est	276 000 \$
Volet III :	projets du Centre	262 090 \$
Volet IV :	projets de l'Ouest	182 100 \$

**TOTAL : 1 101 190 \$**

**-- Liste des ententes :**

Ne s'applique pas.

**-- Liste des organismes des autres provinces qui bénéficient du Programme :**

Voir réponse à la question 7.

**-- Bilan :**

Tous les projets ont été réalisés à la satisfaction du Secrétariat et les bénéficiaires se sont conformés à toutes les exigences du Programme.

**QUESTION 17 :**

**RAPPORT BUDGÉTAIRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DE PARTENARIAT POUR 1997-1998 EN INDIQUANT LE BUDGET, LES SOMMES ENGAGÉES, LA DISPONIBILITÉ ET, LE CAS ÉCHÉANT, LES CRÉDITS PÉRIMÉS.**

**Réponse :**

en k\$

VOLETS	1997-1998		
	BUDGET	DÉPENSES	PÉRIMÉS
I	381,0	381,0	0,0
II	276,0	276,0	0,0
III	265,4	262,1	3,3
IV	187,2	182,1	5,1
<b>TOTAL</b>	<b>1 109,6</b>	<b>1 101,2</b>	<b>8,4</b>

**QUESTION 18:**

**BILAN COMPARATIF DES SOMMES VERSÉES À LA FRANCOPHONIE  
CANADIENNE EN-DEHORS DU QUÉBEC ET AU QUÉBEC POUR LES  
ANNÉES 1994-1995, 1995-1996, 1996-1997.**

**Réponse :**

en k\$

<b>ANNÉES</b>	<b>QUÉBEC</b>	<b>HORS QUÉBEC</b>	<b>TOTAL</b>
1997-1998	220,1	881,1	1 101,2

**QUESTION 19 :**

**BILAN DU PROGRAMME DE COOPÉRATION UNIVERSITAIRE QUÉBEC-PROVINCES CANADIENNES ET DES CONVENTIONS RELATIVES À L'ADMISSION D'ÉTUDIANTES ET D'ÉTUDIANTS À DES PROGRAMMES DÉSIGNÉS D'ÉTUDE EN FRANÇAIS DANS DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES.**

**Réponse :**

- **Bilan :** voir document ci-joint.
  
- Les conventions relatives à l'admission des étudiants(es) à des programmes désignés d'étude en français relèvent du ministère de l'Éducation.

**PROGRAMME DE COOPÉRATION UNIVERSITAIRE**

**LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDÉES**

<u>UNIVERSITÉS</u>	<u>PROJETS</u>	<u>SUBVENTION</u>
École polytechnique/Calgary	1	7 000 \$
École polytechnique/N-B	1	1 800 \$
INRS/UBC	1	6 500 \$
INRS/Laurentienne	1	7 000 \$
INRS/Waterloo	1	3 300 \$
Laval/N-B	1	2 800 \$
Laval/Waterloo	2	4 200 \$
Montréal/Victoria	1	7 000 \$
Montréal/Saskatchewan	1	3 900 \$
Montréal/Alberta	2	10 000 \$
Montréal/Moncton	1	4 320 \$
Montréal/Toronto	2	10 000 \$
Montréal/Waterloo	1	3 000 \$
McGill/Moncton	2	4 500 \$
McGill/Laurentienne	1	2 600 \$
Sherbrooke/Ottawa	3	13 000 \$
Sherbrooke/MacMaster	1	5 000 \$
Sherbrooke/Queen's	1	4 000 \$
Sherbrooke/York	1	8 000 \$
Sherbrooke/Waterloo	1	5 000 \$
Sherbrooke/Moncton	3	12 640 \$
UQTR/Ottawa	1	4 200 \$
<b><u>TOTAUX:</u></b>	<b><u>30</u></b>	<b><u>129 760 \$</u></b>

**QUESTION 20 :**

**BILAN ET RÉALISATION DES STRUCTURES D'ÉCHANGES  
TOURISTIQUES ENTRE LES FRANCOPHONES DES AUTRES  
PROVINCES ET LE QUÉBEC.**

**Réponse : Ne s'applique pas.**

**QUESTION 21:**

**LISTE DES MEMBRES DES TABLES SECTORIELLES PERMANENTES DE CONCERTATION EN INDIQUANT LA DATE DE NOMINATION. BILAN DES ACTIVITÉS DES TABLES ET DATES DES RÉUNIONS TENUES EN 1997-1998.**

**Réponse :** Voir document en annexe.

## TABLES SECTORIELLES DE CONCERTATION 1997-1998

-- Liste des membres au 31 mars 1998 :

### Culture et communications

Membre	Organisme	Nomination
Ronald BOURGEOIS	Artiste	96-01-26
Alain CHARTRAND	Coup de coeur francophone	96-01-26
Diane ST-LAURENT	Université Laval	97-03-11
Sylvie DUFOUR	Théâtre du Trillium	96-01-26
Marie-Hélène FALCON	Festival de théâtre des Amériques	96-01-26
Hervé FOULON	Éditions Hurtubise HMH	96-01-26
Jean-Guy OUELLET	Université de Sherbrooke	96-01-26
Louis PAQUIN	Les Productions Rivard	96-01-26
Fernand HARVEY	INRS/Culture & Société	97-03-11
Louissette VILLENEUVE	Université d'Alberta	96-01-26
Vacant	---	---

### Éducation

Membre	Organisme	Nomination
Roger ARSENAULT	Conseil scolaire acadien provincial/Bureau Halifax	96-01-26
Louis-Gabriel BORDELEAU	Université d'Ottawa	96-01-26
Richard CHARRON	AFIDÈS	96-01-26
Aubrey CORMIER	Société éducative I-P-É	96-01-26
Diane DUGAS	Centre d'alphabétisation de Prescott	96-01-26
Roger GAUTHIER	Association provinciale des parents fransaskois	96-01-26
Nicole HENNESSEY	Conseil scolaire francophone	96-02-16
Caroline LABRIE	Étudiante	96-01-26
Paul FRANCOEUR	Retraité	97-11-18
Suzanne VINCENT	Université Laval	96-01-26
Vacant	---	---

## Économie

Membre	Organisme	Nomination
Robert CORMIER	Centre communautaire Sainte-Anne	96-02-16
Éthel CÔTÉ	Conseil de la coopération de l'Ontario	96-01-16
Marcel LAFRANCE	Fondation entrepreneurship	96-11-19
Michel DORAY	Confédération des caisses Desjardins	96-01-26
Denise Lévesque	Ville de Rivière-du-Loup	97-09-15
Patrick MORGENSTERN	Soleil de Colombie-Britannique	97-08-27
André LECLERC	Université de Moncton	96-01-26
Robert LESAGE	Bérocان International inc.	96-01-26
Maurice McCARTHY	Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba	96-01-16
Paul Ward	Opcom Production	96-01-16
Vacant	---	---

-- Date des réunions :

**CULTURE/COMMUNICATIONS :**

- 18 et 19 avril 1997 ;
- 31 octobre et 1er novembre 1997 ;
- 16 et 17 janvier 1998.

**ÉCONOMIE :**

- 18 et 19 avril 1997 ;
- 26 et 27 septembre 1997 ;
- 6 et 7 mars 1998.

**ÉDUCATION :**

- 18 et 19 avril 1997 ;
- 3 et 4 octobre 1997 ;
- 6 et 7 février 1998.

-- **Bilan:**

Lancées en mars 1996, les Tables sectorielles de concertation ont été mises en place pour conseiller le ministre délégué aux affaires intergouvernementales canadiennes sur les façons les plus appropriées de réaliser les objectifs de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada. Elles sont au nombre de trois, dans des secteurs d'activité jugés prioritaires pour assurer la vitalité de la langue française: la culture et les communications, l'éducation et l'économie.

**Au cours de l'exercice financier 1997-1998, les membres des Tables sectorielles de concertation se sont réunis à trois reprises dans leurs champs d'activités respectifs. Au terme de ces rencontres, les Tables ont déposés leurs avis au ministre délégué aux affaires intergouvernementales canadiennes lesquels ont été rendus publics le 16 mars 1998, lors d'une rencontre de presse.**

**QUESTION 22 :**

**PLAN D'ACTION DES TABLES SECTORIELLES PERMANENTES DE  
CONCERTATION.**

**Réponse :**

Le 16 mars 1998, le ministre délégué a rendu publics les avis des tables sectorielles de concertation. Les avis contiennent des axes prioritaires d'intervention ainsi que les pistes d'action pour inspirer des projets de partenariats entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada. Ces avis contiennent également une vingtaine de recommandations qui font présentement l'objet d'une analyse.

Une fois l'analyse des recommandations réalisée, de nouveaux mandats spécifiques pourront être confiés aux tables sectorielles de concertation.

**QUESTION 23:**

**BILAN ET BUDGET POUR 1996-1997 ET 1997-1998 RELATIFS À LA RÉALISATION DU FORUM TRIENNAL DE CONCERTATION.**

**Réponse :**

**1997-1998**

Le Forum francophone est un événement triennal dont le prochain est prévu en l'an 2000. Toutefois, des dépenses, dont les factures ont été reçues tardivement, au montant de 524 \$ ont été imputées à l'exercice financier 1997-1998. Le Comité de planification et de suivi du Forum a déposé son rapport en juin 1997.

**QUESTION 24 :**

**COPIE DU PLAN STRATÉGIQUE 1998-1999, PRÉSENTÉ AU CONSEIL  
DU TRÉSOR.**

**Réponse :            Voir Budget de dépenses 1998-1999, Volume III,  
Plan ministériel de gestion des dépenses**

**QUESTION 25 :**

**PRÉVISION DE RÉFÉRENCE AYANT SERVI À L'ÉLABORATION DU  
PLAN STRATÉGIQUE 1998-1999 PRÉSENTÉ AU CONSEIL DU TRÉSOR.**

**Réponse :            Voir Budget de dépenses 1998-1999, Volume III,  
Plan ministériel de gestion des dépenses**

**QUESTION 26 :**

**CONCERNANT LE RAPPORT COURCHENE (A CONVENTION ON THE CANADIAN ECONOMIC AND SOCIAL SYSTEMS, AOÛT 1996), DRESSER LA LISTE DES AVIS, OPINIONS, ANALYSES OU RECOMMANDATIONS PRÉPARÉS PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES. INDIQUER SOMMAIREMENT LE SUJET PRINCIPAL DE L'AVIS, OPINION OU RECOMMANDATION, LA TENEUR ET LES CONCLUSIONS**

**Réponse :**

**Le SAIC ne peut pas transmettre ses analyses portant sur le rapport Courchene car elles comportent des incidences sur la conduite des affaires intergouvernementales du gouvernement du Québec. Sur ce sujet, le premier ministre du Québec a fait connaître la position du gouvernement du Québec lors de la Conférence interprovinciale des premiers ministres, tenue à Jasper, en août 1996 (communiqué de presse joint).**



# C O M M U N I Q U

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE  
CNW CODE 01

## LE RÉÉQUILIBRAGE DES RÔLES ET DES RESPONSABILITÉS D'OTTAWA ET DES PROVINCES : UNE AUTRE AVENUE DE CENTRALISATION

Jasper, le vendredi 23 août 1996 - À l'occasion de la conférence interprovinciale des premiers ministres, la question du rééquilibrage des rôles et responsabilités fédéraux et provinciaux a été discutée.

Le premier ministre du Québec a constaté que le rééquilibrage des rôles et des responsabilités des gouvernements s'avère le véhicule privilégié par les autres provinces pour promouvoir leur vision du Canada et de son avenir : «Cet exercice n'a de rééquilibrage que le nom lorsque l'on considère que les arrangements constitutionnels existants ne reconnaissent ni l'identité, ni les aspirations, ni les priorités, ni les besoins du peuple du Québec», de souligner M. Bouchard.

M. Bouchard a rappelé les pièges que revêt pour le Québec l'approche de rééquilibrage préconisée par les autres provinces : «Quand on songe qu'Ottawa veut créer des agences fédérales dans les domaines des valeurs mobilières, de la perception du revenu et de l'inspection des aliments, on comprend bien que ce rééquilibrage sera en fait un autre exercice de pancanadianisme que ces provinces accueillent à bras ouverts. En particulier dans le secteur des valeurs mobilières, les autres provinces comme le gouvernement fédéral balaient sous le tapis tant le consensus québécois que la résolution unanime, adoptée par l'Assemblée Nationale le 4 juin 1996, qui demande à Ottawa d'abandonner son projet de commission fédérale des valeurs mobilières.»

Le premier ministre du Québec a souligné que le rééquilibrage promu par les autres provinces fournira à Ottawa le prétexte idéal pour poursuivre ses intrusions dans les champs de compétence du Québec, par le biais de son pouvoir fédéral de dépenser. M. Bouchard a rappelé les propos de l'ancien premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, qui déclarait en 1993 à ce sujet : «l'"encroachment" [l'empiètement] du fédéral nous coûte une fortune, c'est ça qui donne 30 milliards de déficit fédéral par année, essentiellement».

«Le gouvernement n'a ni l'intention ni le mandat d'abandonner quelque dimension des compétences constitutionnelles du Québec, que l'opération envisagée soit de nature constitutionnelle ou administrative», de déclarer le premier ministre du Québec. M. Bouchard a rappelé que le respect de l'intégrité des compétences du Québec et, partant, de son autonomie politique est l'une des revendications québécoises fondamentales : «Les gouvernements du Québec, depuis longtemps et indépendamment de leur option quant au statut du Québec, ont cherché à raffermir ses compétences de manière à favoriser la maîtrise par le peuple québécois de son développement social, économique et culturel ainsi que de ses institutions politiques. Ce que nous offrent les provinces, c'est une centralisation, un recul, la négation du cheminement historique des Québécois.»

M. Bouchard a indiqué qu'il entend, à l'extérieur du cadre de cette opération de rééquilibrage poursuivre ses pourparlers avec le gouvernement fédéral dans les dossiers québécois prioritaires. Dans le secteur de la main-d'oeuvre notamment, le Québec s'assurera que le transfert des programmes et mesures fédéraux s'accompagne des budgets correspondants, c'est-à-dire des impôts des Québécois qui transitent encore par Ottawa, ce dans le plein respect du consensus intervenu entre les partenaires de l'emploi au Québec.

M. Bouchard a également fait état de la poursuite des discussions avec les autres gouvernements sur l'ensemble des dossiers qui touchent l'emploi et l'économie, toujours sans souscrire au processus de rééquilibrage préconisé par les autres provinces. «Le Québec poursuivra ses échanges sur divers sujets, dans l'esprit général du partenariat qu'il maintient avec le Canada et dans le but de renforcer l'espace économique que partagent le Québec et le Canada. La mise en oeuvre de l'Accord sur le commerce intérieur, la formalisation du rôle des provinces quant aux traités relatifs au commerce international ainsi que l'harmonisation de la gestion environnementale sont autant de domaines qui forment la base du partenariat actuel et à venir entre le Québec et le Canada.»

M. Bouchard a conclu en ces termes : «Le Québec ne peut s'engager sur la voie d'un rééquilibrage dont les orientations générales et les mesures particulières mènent à l'abandon des revendications fondamentales du Québec et à l'érosion graduelle de ces dernières par des moyens intergouvernementaux et administratifs. Ce que l'on propose au Québec, c'est la construction d'un gouvernement canadien plus puissant, d'un Canada plus centralisé et moins respectueux des volontés des Québécois.»

Source: Cabinet du premier ministre  
Marthe Lawrence, attachée de presse  
Tél.: (418) 643-5321

**QUESTION 27 :**

**CONCERNANT LE «REPORT TO PREMIERS ON SOCIAL POLICY REFORM AND RENEWAL (MARS 1996)», DRESSER LA LISTE DES AVIS, OPINIONS, ANALYSES OU RECOMMANDATIONS PRÉPARÉS PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNE-MENTALES CANADIENNES. INDIQUER LE SUJET PRINCIPAL DE L'AVIS, OPINION, ANALYSE OU RECOMMANDATION, LA TENEUR ET LES CONCLUSIONS**

**Réponse :**

**Lors de la rencontre fédérale-provinciale des premiers ministres tenue à Ottawa, en juin 1996, le premier ministre du Québec a déposé le document ci-joint intitulé : «Le Québec et le rapport du Conseil interprovincial des ministres sur la réforme et la refonte des politiques sociales». En outre, le Québec a émis, à cet égard, le communiqué de presse ci-joint.**

**Par ailleurs, le premier ministre du Québec a réitéré la position du gouvernement du Québec lors de la Conférence interprovinciale des premiers ministres tenue à Jasper, en août 1996 (voir communiqué de presse), de la Conférence interprovinciale des premiers ministres tenue à St. Andrews, en août 1997 (voir communiqué de presse) et de la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres tenue à Ottawa, en décembre 1997 (voir communiqué de presse).**



# C O M M U N I Q U

COMMUNIQUÉ # 2

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE  
CNW CODE 01

---

## **PROGRAMMES SOCIAUX : LE QUÉBEC NE SAURAIT CAUTIONNER AUCUNE INGÉRENCE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS SES COMPÉTENCES EXCLUSIVES**

---

Ottawa, le vendredi 21 juin 1996 - À l'occasion de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres tenue à Ottawa les 20 et 21 juin, le Rapport du conseil interprovincial des ministres sur la réforme et la refonte des politiques sociales a été discuté. Le Québec n'a participé ni à la création de ce conseil en août 1995, ni aux travaux qui s'ensuivirent, considérant que de telles initiatives ne pourraient faire autrement que de remettre en cause l'exercice, par le Québec, de ses compétences exclusives. Comme il l'avait indiqué, le premier ministre du Québec a rendu publiques les positions qu'il a défendues à cette rencontre à huis-clos qu'il aurait souhaitée publique.

Le Québec réitère qu'il ne peut ni ne souhaite s'associer à la démarche fédérale-provinciale parce que celle-ci aura deux effets pervers : d'abord, celui de limiter l'exercice de ses compétences exclusives en matière de santé, d'éducation et de sécurité du revenu au bénéfice du gouvernement fédéral; en second lieu, celui de rendre inévitable qu'une part significative des impôts et des taxes des Québécoises et des Québécois serve d'outil pour leur imposer des politiques qui ne répondent pas à leurs besoins et qui font perdurer chevauchements et gaspillages.

Pour les Québécois, il importe que les pouvoirs et compétences de l'Assemblée nationale ne soient ni érodés, ni contournés plus encore par le pouvoir fédéral de dépenser ou par des ententes administratives intervenues entre d'autres gouvernements. Ce serait la répétition, administrative cette fois, de l'entente constitutionnelle que monsieur Trudeau, monsieur Chrétien et leurs collègues provinciaux ont imposée aux Québécois en 1981.

Ainsi, on doit noter que la nature, la quantité et l'étendue des services assurés par le régime d'assurance-maladie du Québec pourraient bien être déterminées dans un système pancanadien dans lequel le Québec n'aurait qu'une voix très minoritaire. D'autre part, le gouvernement fédéral est clairement invité par les autres provinces à dicter à tous dans la Loi canadienne sur la santé, déjà largement décriée au Québec, des obligations nouvelles dans le domaine de la santé en matière de prévention, promotion, soutien et réadaptation.

---

Dans le secteur de l'éducation, le rapport fait de plus référence à l'élaboration de stratégies dites «nationales» ou à une harmonisation des programmes de prêts aux étudiants. Le rapport propose également la création de centres régionaux et «nationaux» de spécialisation tout comme il invite le gouvernement fédéral à s'immiscer dans le financement de la recherche universitaire. En effet, cela vise à écarter définitivement toute velléité, de la part d'une province, d'assumer pleinement toutes ses responsabilités en matière d'éducation, comme le Québec l'a toujours fait.

En ce qui a trait aux programmes d'aide sociale, le rapport propose à toutes fins pratiques de transférer au gouvernement fédéral l'essentiel des compétences québécoises. Ceci va à l'encontre des positions historiques du Québec, ne respecte pas la Constitution et laisse présager une volonté centralisatrice accrue de la part d'Ottawa.

La capacité du Québec de forger ses politiques sociales selon les priorités et les besoins propres à sa population serait pratiquement annihilée, car inféodée à la règle du consensus majoritaire des provinces. Les autres provinces ayant déjà esquissé une conception des rôles et responsabilités incompatible avec ce qu'ont toujours défendu les premiers ministres québécois, il devient évident que le Québec ne peut risquer d'assujettir l'exercice de ses compétences au mécanisme recommandé.

Par ailleurs, monsieur Bouchard a également souligné : «Le plus grand danger qui menace les programmes sociaux au Canada, c'est un gouvernement fédéral qui se targue d'un discours des plus humanistes mais qui, dans la réalité des choses, fait reposer l'essentiel de la lutte à son déficit sur les coupures dans les programmes sociaux et donc sur la qualité de vie des personnes auxquelles ils s'adressent».

Ainsi, l'instauration du transfert social canadien a donné lieu à des coupures de 2,5 milliards de dollars pour 1996-1997 et de 4,8 milliards de dollars pour 1998-1999. Pour le Québec, la part de ces coupures représentera un impact cumulatif de 23,7 milliards de dollars pour la période 1982-1983 à 1997-1998.

Pour monsieur Bouchard, il n'y a qu'une façon de s'assurer que les ressources financières appartiennent vraiment au gouvernement responsable des programmes sociaux : «Le gouvernement fédéral doit évacuer les champs fiscaux correspondants et ainsi remettre au Québec les points d'impôt qui lui appartiennent».

Nombre de premiers ministres du Québec ont cherché à dénouer l'impasse. M. Jean Lesage a sorti le Québec de quelque 29 programmes fédéraux à frais partagés. M. Robert Bourassa insistait à Victoria pour que soient confirmées et reconnues les compétences exclusives du Québec. M. René Lévesque, bien évidemment, poursuit dans le même sens. Aujourd'hui, M. Lucien Bouchard a tenu à s'inscrire dans la continuité historique.

Source : Cabinet du premier ministre  
Marthe Lawrence, attachée de presse  
Tél.: (418) 643-5321

**Le Québec et le rapport  
du conseil interprovincial  
des ministres sur la réforme et  
la refonte des politiques sociales**

**Document déposé par le  
Premier ministre du Québec  
à la Conférence des Premiers ministres,  
Ottawa, le 21 juin 1996**

## **1. Introduction : une démarche qui doit être resituée dans son juste contexte**

Le 28 mars 1996, le Premier ministre de Terre-Neuve, monsieur Brian Tobin, en sa qualité de Président de la Conférence annuelle des premiers ministres, rendait public le Rapport du conseil inter-provincial des ministres sur la réforme et la refonte des politiques sociales. Ce document avait été préalablement transmis au premier ministre du Canada en lui demandant de faire figurer à l'ordre du jour de la prochaine conférence fédérale-provinciale des premiers ministres l'étude des recommandations de ce rapport.

La mise sur pied de ce conseil inter-provincial des ministres sur la réforme et la refonte des politiques sociales avait été décidée lors de la conférence annuelle des premiers ministres de 1995, qui s'était tenue à St-John's, Terre-Neuve. Le Québec n'a participé ni à la décision d'instaurer un tel conseil ni aux travaux qui s'ensuivirent.

Les conclusions et recommandations du rapport doivent nécessairement être resituées dans le contexte qui a donné lieu à la mise sur pied de ce conseil des ministres des provinces.

Le 1er avril dernier, le gouvernement fédéral a remplacé deux des mécanismes par lequel il assurait sa part de financement des programmes sociaux au Canada. C'est ainsi que, depuis cette date, le transfert canadien pour la santé et les programmes sociaux (le TCSPS, mieux connu sous l'appellation de transfert social canadien) a remplacé, d'une part, le Financement des programmes établis (FPE), lequel concernait les secteurs de la santé et de l'enseignement postsecondaire et, d'autre part, le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC), lequel assurait principalement le financement de l'aide sociale au Québec.

L'instauration du TCSPS répondait essentiellement aux impératifs d'une problématique budgétaire fédérale hors de contrôle. Elle constituait la dernière en date de nombreuses décisions unilatérales du gouvernement fédéral de chercher à redresser l'état de ses finances publiques en sabrant dans les transferts financiers aux provinces au titre des programmes sociaux.

Ces transferts se voyaient ainsi amputés de 2,5 milliards \$ pour 1996-1997 et de 4,5 milliards \$ supplémentaires pour 1997-1998. Le gouvernement du Québec, à l'instar de plusieurs autres provinces, a protesté contre cette décision unilatérale imposée sans véritable consultation préalable. L'instauration du TCSPS est la principale cause du sentiment croissant de la population qui doute maintenant d'une pérennité des programmes sociaux qu'elle croyait assurée.

Par ailleurs, mais en parallèle à ce désengagement massif, le gouvernement fédéral indiquait sa ferme intention de maintenir sa capacité d'imposer ses propres définitions et conceptions des politiques sociales. On indiquait donc que le financement transitant par le TSCPS serait conditionnel au respect de normes pancanadiennes. Le gouvernement fédéral invitait, dans le cadre de la loi instaurant le TSCPS, «les représentants des provinces à se consulter et à travailler en vue d'élaborer, par accord mutuel, un ensemble de principes et d'objectifs communs».

Le gouvernement du Québec a refusé de s'associer à une telle démarche puisque, comme tous les gouvernements qui l'ont précédé, il considère que les programmes sociaux relèvent de sa compétence exclusive, qu'il est le mieux placé pour répondre aux besoins spécifiques des Québécoises et des Québécois et, finalement, que si le gouvernement fédéral a réussi à s'ingérer dans ces compétences, ce n'est que par l'exercice illégitime d'un pouvoir fédéral de dépenser que n'a jamais reconnu le Québec. Même le premier ministre Bourassa, dans sa logique fédéraliste, a tout tenté, mais sans succès, pour limiter l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser lors de l'Accord du lac Meech ou de celui de Charlottetown.

Même si le Québec ne s'est pas associé à la démarche du conseil des ministres, il a toujours été clair quant à ses objections à la démarche du gouvernement fédéral. Ainsi, notamment, à l'occasion des conférences fédérales-provinciales des ministres des Finances du Québec tenues en décembre 1995 et en février 1996, les ministres des Finances du Québec ont-ils de nouveau réclamé que le gouvernement fédéral se retire du financement des programmes sociaux et qu'il libère l'assiette fiscale du Québec où il perçoit, pour des fins qui relèvent de la compétence constitutionnelle exclusive du Québec, les taxes et impôts des contribuables québécois. Ces points d'impôt sont les nôtres. En avril 1996, le ministre d'État à la Concertation et à l'Emploi et ministre de la Sécurité du revenu formulait essentiellement les mêmes demandes lors de la Conférence fédérale-interprovinciale des ministres responsables des services sociaux.

D'un côté, le contenu du rapport du conseil des ministres et l'utilisation qu'en ferait un gouvernement fédéral, qui a largement témoigné dans le passé de ses volontés uniformisantes et centralisatrices, et de l'autre, les prises de position répétées du Québec, font apparaître deux conceptions diamétralement opposées de l'organisation des responsabilités sociales. Ces conceptions sont très difficilement conciliables à l'intérieur d'un même pays.

Si le Québec convient qu'il est parfaitement légitime pour les autres provinces de chercher à définir une organisation et un partage des responsabilités sociales conforme aux aspirations de leurs citoyens, il demeure que cette même démarche demeure inacceptable pour le Québec lorsqu'elle a comme caractéristique de

devoir aussi s'imposer à ses citoyens, dans le cadre d'objectifs pancanadiens et de contraintes budgétaires qui ne reflètent ni leurs besoins, ni leurs priorités, ni leurs choix.

Le Québec réitère qu'il ne peut ni ne souhaite s'associer à la démarche fédérale parce que celle-ci aura deux effets pervers : d'abord, celui de limiter l'exercice de ses compétences exclusives en matière de santé, d'éducation et de services sociaux au bénéfice du gouvernement fédéral; en second lieu, celui de rendre inévitable qu'une part significative des impôts et des taxes des Québécoises et des Québécois serve d'outils pour leur imposer des politiques qui ne répondent pas à leurs besoins et qui font perdurer des dédoublements et des gaspillages.

Le gouvernement du Québec se doit d'intervenir à nouveau. Une très large part des conclusions et recommandations du rapport pourraient être imposées par le gouvernement fédéral malgré le désaccord du Québec. À cet égard, on ne peut passer sous silence cette caractéristique fondamentale du rapport à l'effet que, bien qu'on y reconnaisse que les programmes sociaux soient, de par la Constitution canadienne, de la responsabilité des provinces, on y propose largement de contourner cette même Constitution pour redéfinir les compétences des provinces, dont celles du Québec.

Le Québec n'a jamais reconnu la Loi constitutionnelle de 1982. Pour plusieurs, comme pour le gouvernement, le fédéralisme canadien a démontré qu'il ne pourrait jamais répondre aux aspirations du Québec. D'autres souhaitent et espèrent encore qu'il puisse le faire. Il est clair cependant pour la très grande majorité des Québécoises et des Québécois, que les pouvoirs et compétences que leur reconnaît la Constitution ne sauraient être érodés et contournés plus encore par le pouvoir fédéral de dépenser ou par des ententes administratives entre d'autres gouvernements. Ce serait la réédition, administrative cette fois, de l'entente constitutionnelle que M. Trudeau, M. Chrétien et leurs collègues provinciaux ont imposée aux Québécois en 1981.

## **2. Des responsabilités qui pavent la voie à de nouveaux chevauchements et dédoublements**

Nulle part dans le rapport du conseil inter-provincial des ministres, n'est-on aussi clair que lorsque sont abordés des secteurs spécifiques. Ainsi, les secteurs de la santé, de l'enseignement postsecondaire, des services sociaux et des programmes relatifs au marché du travail font l'objet de recommandations spécifiques. Ces recommandations expriment bien la tendance générale du rapport à, d'une part, reconnaître et à légitimer les intrusions passées du gouvernement fédéral dans chacun de ces secteurs de compétence exclusive des provinces et, d'autre part, à lui ouvrir largement la voie à une homogénéisation systématique de tous les

---

programmes sociaux, nonobstant les particularités et les besoins différents du Québec par rapport au Canada.

## 2.1 Le secteur de la santé

Pour le secteur de la santé, le rapport recommande «que les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé identifient la gamme des services de base qui devraient être assurés en vertu d'un système national de soins de santé». (p. 13)

Il devient extrêmement difficile de ne pas interpréter cette recommandation comme un appel à un renforcement substantiel de la Loi canadienne sur la santé, surtout à la lecture de cet autre extrait du rapport :

«Les premiers ministres ont exprimé un appui unanime à un système national de soins de santé financé par l'État et dont la Loi canadienne sur la santé constitue l'une des dimensions. Mais le système canadien a débordé les soins médicaux et hospitaliers et englobe maintenant un large éventail de services de prévention, de promotion, de soutien et de réadaptation. Et on reconnaît désormais que plusieurs facteurs étrangers au système de santé influent grandement sur la santé de la population. Or la Loi canadienne sur la santé s'intéresse essentiellement aux services médicaux et hospitaliers assurés et elle ne reconnaît pas la mesure dans laquelle le système a évolué». (p. 13)

Ainsi, la nature, la quantité et l'étendue des services assurés par le régime d'assurance-maladie du Québec pourraient bien être déterminées dans un système pancanadien dans lequel le Québec n'aurait qu'une voix très minoritaire. D'autre part, le gouvernement fédéral est clairement invité par les autres provinces à dicter à toutes les provinces, dans une loi fédérale déjà largement décriée au Québec, des obligations nouvelles en matière de prévention, promotion, soutien et réadaptation.

Le rapport propose également que soit établi un processus fédéral-provincial permettant de clarifier, de raffiner et d'interpréter les paramètres de la Loi canadienne sur la santé. Il faut ici noter qu'il ne s'agit pas d'amoindrir le caractère coercitif de la loi puisqu'il n'est aucunement mention de supprimer les dispositions de la loi qui permettent au gouvernement fédéral de suspendre sa part de financement lorsqu'il décide de façon unilatérale que la loi fédérale n'est pas respectée.

## 2.2 Le secteur de l'éducation postsecondaire

En matière d'éducation postsecondaire, un des principaux domaines de compétence exclusive du Québec, les recommandations suivantes sont à souligner :

«Que les gouvernements accordent la priorité à la découverte et à l'adoption de mesures pour garantir une large accessibilité à l'éducation postsecondaire et que les provinces/territoires poursuivent leur effort d'élaboration de stratégies nationales pour aider les étudiants à financer leur éducation postsecondaire.

Que les provinces/territoires explorent les possibilités de rationaliser l'enseignement postsecondaire par le développement de centres nationaux et régionaux de spécialisation.

Que les provinces/territoires collaborent pour réduire et finalement éliminer les obstacles à la mobilité des étudiants et que les provinces et les territoires, avec la participation du gouvernement fédéral, poursuivent le travail d'harmonisation des programmes de prêts aux étudiants dans l'ensemble du Canada.

Qu'un rôle soit réservé au fédéral dans le financement de la recherche universitaire, et que les premiers ministres demandent à leurs ministres d'élaborer un programme concerté de recherches». (p. 14 et 15)

Deux commentaires s'imposent d'eux-mêmes. Le secteur de l'aide financière aux étudiants est actuellement assuré de façon asymétrique. Le Québec offre sur son territoire son propre régime de prêts et bourses depuis qu'il a refusé de participer au régime fédéral équivalent, ce dès la création de ce dernier. Une part des impôts des Québécoises et des Québécois est retournée au gouvernement du Québec pour traduire cet arrangement. Il n'est donc pas difficile de voir vraiment ce dont il s'agit lorsque le rapport fait référence à l'élaboration de stratégies nationales ou à une harmonisation des programmes de prêts aux étudiants. En effet, cela vise tout simplement à tronquer définitivement toute velléité pour une province d'assumer pleinement toutes ses responsabilités en matière d'éducation, comme le Québec l'a toujours fait. Tenons-en pour preuve que ces recommandations interviennent au moment où le ministre fédéral responsable du développement des ressources humaines a laissé planer la forte hypothèse

---

que le gouvernement fédéral prenne action à l'encontre du Québec au moment où ce dernier a décidé de modifier les paramètres d'admission des étudiants québécois à une aide financière pour des études à l'extérieur du Québec.

D'autre part, la recommandation concernant le développement de centres nationaux ou régionaux de spécialisation postsecondaire, comme celle demandant au gouvernement de s'immiscer dans la recherche universitaire, heurte de plein fouet les revendications traditionnelles du Québec, envahit sa compétence et viole la Constitution.

### 2.3 Le secteur des services sociaux

En ce qui concerne le secteur des services sociaux, les recommandations expriment le souhait d'une forte centralisation au niveau du gouvernement fédéral sur la base des orientations suivantes :

«Le regroupement possible des mesures de soutien du revenu axé sur les enfants en un programme national unique qui serait géré conjointement par les deux ordres de gouvernement tandis que la distribution des prestations serait assurée au niveau fédéral ou provincial/territorial;

Le regroupement possible des mesures de soutien du revenu axé sur les personnes souffrant d'invalidité prolongée ou de handicaps importants en un programme national unique qui serait géré conjointement et dont la prestation serait assurée par le gouvernement fédéral;

L'harmonisation ou l'intégration possible des mesures de soutien du revenu axé sur les autres adultes d'âge actif (actuellement incorporés au régime d'assurance-chômage et aux programmes provinciaux d'assistance sociale). On pourrait envisager une gestion conjointe aux termes de laquelle la prestation pourrait être assurée au niveau provincial/territorial ou fédéral. Les services de placement et de formation pourraient aussi être gérés conjointement, mais offerts par les provinces/territoires;

(...)

Les services de recherche et d'information pourraient être administrés conjointement et offerts au niveau fédéral;

Les services d'aide juridique pourraient être gérés conjointement et offerts au niveau provincial/territorial, puisqu'ils sont étroitement liés aux services sociaux et à leurs clients». (p. 16 et 17)

Dans un tel système, il est évident que la capacité du Québec de forger ses services sociaux selon les priorités et les besoins propres à sa population est pratiquement annihilée, car inféodée à la règle du consensus majoritaire. De fait, il est ici difficile de cerner ce qui éventuellement demeurerait de compétence exclusive du Québec.

### 3. Des constats qui appellent au retrait du gouvernement fédéral

Au-delà des recommandations s'adressant directement aux programmes sociaux, le Québec partage une bonne part des constats dressés par le rapport. Mentionnons notamment les suivants :

«Dans leur forme actuelle, les modifications fédérales aux politiques sociales se traduisent par un accroissement des dépenses provinciales/territoriales au titre des programmes sociaux.

Le gouvernement fédéral continue d'établir les conditions qui régissent la prestation des services sociaux dans des domaines qui relèvent manifestement de la compétence des provinces. Il donne une interprétation unilatérale des dispositions de la *Loi canadienne sur la santé* et du *Régime d'assistance publique du Canada* et impose des sanctions financières aux provinces.

Le gouvernement redéfinit son rôle et établit de nouvelles conditions pour les programmes tout en prenant bien soin de se mettre à l'abri des conséquences financières néfastes des gestes qu'il pose». (p. 2)

C'est donc à juste titre que le rapport rappelle que les réductions touchant les transferts de fonds aux provinces, telles qu'annoncées dans le budget fédéral de 1995, étaient trois fois plus importantes que les autres réductions de dépenses fédérales.

«Selon le plan proposé dans le budget fédéral de 1995, les dépenses totales de programme du fédéral diminuent de 8,8 % entre 1994-1995 et 1996-1997 et les transferts de fonds fédéraux aux provinces à l'appui des programmes sociaux du Canada seront réduits de 25,4 %. Le gouvernement fédéral fait des assertions trompeuses quant à l'ampleur des coupures des transferts fédéraux au titre des programmes sociaux contenus dans le budget fédéral de 1995. Le véritable niveau de l'appui fédéral aux programmes sociaux est constitué par le total des fonds transférés au titre du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC), du Financement des programmes établis (FPE) et du nouveau transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Or, ce niveau sera abaissé de 25,4 % entre 1994-1995 et 1996-1997. En 1997-1998, la réduction sera de 40,5 %. (p. 19)

Au Québec, l'introduction du TCSPS s'est traduite par des coupures de 630 M\$ en 1996-1997 et entraînera d'autres coupures de 1,2 milliard \$ en 1997-1998 et de 1,3 milliards \$ en 1998-1999. La mise en place du TCSPS accentue dramatiquement le désengagement fédéral du financement des programmes sociaux. L'impact cumulatif pour le Québec de toutes les coupures fédérales imposées de 1982-1983 à 1995-1996 est de 16,3 milliards \$. Avec le TCSPS et la récurrence des coupures antérieures, c'est un impact cumulatif de près de 23,7 milliards \$ qu'aura absorbé le Québec de 1982-1983 à 1997-1998.

Plus encore, la réforme de l'assurance-emploi viendra accentuer l'impasse budgétaire des provinces en matière de programmes sociaux. Cette réforme devra livrer au ministre fédéral des Finances quelques 2 milliards \$ d'économie. Tel que déjà indiqué plus haut, le ministre des Finances confisque les surplus du compte d'assurance-emploi (cette année, d'environ 5 milliards \$) pour les appliquer inéluctablement à la réduction de son déficit.

Force est de reconnaître que le plus grand danger qui menace les programmes sociaux au Canada, c'est un gouvernement fédéral qui se targue d'un discours des plus humanistes mais qui, dans la réalité des choses, fait reposer l'essentiel de la lutte à son déficit sur le financement des programmes sociaux et sur les personnes auxquelles ils s'adressent.

Si le rapport était clair quant au constat, il demeure sibyllin quant aux solutions. Il se borne à demander au premier ministre du Canada de ne pas réduire davantage les transferts financiers tant qu'il n'aura pas réalisé des compressions équivalentes dans les autres programmes fédéraux.

La suite des événements était éminemment prévisible. Le premier ministre du Canada a pris l'engagement politique de fixer un plancher aux transferts du TCSPS. Au mieux, ce plancher figurera dans une loi qui demeurera sous le parfait contrôle de la Chambre des communes et donc, du gouvernement fédéral. Toute l'histoire de ce qu'on a appelé, un temps, les accords fiscaux, démontre la précarité et le caractère insatisfaisant d'une telle avenue.

Pour le Québec, il n'y a qu'une façon d'assurer que les ressources financières appartiennent vraiment au gouvernement responsable des programmes sociaux, en l'occurrence le Québec. Le gouvernement fédéral doit évacuer les champs fiscaux correspondants et ainsi remettre au Québec les points d'impôts qui lui appartiennent.

Essentiellement, le rapport indique que le gouvernement fédéral ne devrait pas agir dans les domaines de responsabilité exclusive des provinces qu'après consultation et assentiment des provinces. Le Québec ne peut acquiescer à un tel principe : pourquoi consentirions-nous à laisser Ottawa transgresser la Constitution à nos dépens? Au surplus, l'ensemble des autres provinces, le rapport en témoigne, partage une conception fondamentalement différente des rôles et responsabilités des gouvernements en matière de programmes sociaux. Dans un tel contexte, le Québec serait, plus souvent qu'autrement, voué à l'isolement.

Le rapport indique aussi que les domaines de responsabilité fédérale-provinciale/territoriale doivent être réduits au minimum. Pourtant dans tous les secteurs considérés par le rapport, on esquisse une forte reconnaissance de rôles et responsabilités pour le gouvernement fédéral.

Cette notion de rôle et responsabilité abordée sous le vocable de la coopération demeure fortement ambiguë et se présente comme un fractionnement de la notion de compétence. Que faut-il comprendre de la phrase suivante : «La coopération signifie que les principales décisions concernant la conception, le financement et la prestation des programmes doivent faire l'objet d'un accord entre les deux ordres de gouvernement tandis que la prestation des programmes est assurée par l'un ou par l'autre»? (nous soulignons) (p. 9 et 11)

Le Québec quant à lui ne peut y voir qu'une source inépuisable de nouveaux conflits, tiraillements, chevauchements et dédoublements, le tout, bien évidemment, au détriment premier des personnes à qui s'adressent ces programmes sociaux.

#### 4. Conclusion

Nombre de Québécoises et les Québécois sont aux prises avec des difficultés majeures. L'un des premiers devoirs de l'État est d'exprimer la solidarité sociale des citoyens. Les dures conjonctures économiques et budgétaires qui confrontent les gouvernements forcent ces derniers à reconsidérer leurs actions et les amènent inévitablement à mieux cibler leurs priorités sur la protection et la sauvegarde des acquis sociaux.

Au Canada, le fonctionnement du fédéralisme accentue encore plus fortement cette dynamique. Alors même que les compétences sont, à l'égard des programmes sociaux, clairement définies par la Constitution, l'exercice dominateur et tentaculaire, pendant plus de 30 ans, du pouvoir fédéral de dépenser, a entraîné une confusion quasi indescriptible dans l'organisation des programmes sociaux.

Nombre de premiers ministres du Québec ont cherché à dénouer l'impasse. Jean Lesage a sorti le Québec de quelque 29 programmes fédéraux à frais partagés. Robert Bourassa insistait à Victoria pour que soit confirmées et reconnues les compétences exclusives du Québec. René Lévesque, bien évidemment, poursuit dans le même sens.

Aux yeux des Québécoises et des Québécois, la Constitution canadienne souffre de graves défauts et demeure inacceptable. Pourtant, en ce qui a trait aux programmes sociaux, cette même Constitution classe les programmes sociaux parmi les compétences exclusives des provinces.

Le Québec ne peut faire autrement que de considérer l'introduction du transfert canadien pour la santé et pour les services sociaux de même que le souhait du gouvernement fédéral et des autres provinces de redistribuer, malgré la Constitution, les rôles et les responsabilités en matière de programmes sociaux comme une nouvelle expression d'une centralisation des pouvoirs au niveau fédéral. Le Québec ne peut et ne pourra s'associer à telle démarche.



# C O M M U N I Q U

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE  
CNW CODE 01

---

## PROGRAMMES SOCIAUX : LE QUÉBEC REFUSE LA PROPOSITION DES PROVINCES DE CENTRALISER À OTTAWA LES POUVOIRS DU QUÉBEC EN MATIÈRE SOCIALE

---

Jasper, le vendredi 23 août 1996 - À l'occasion de leur conférence annuelle, les premiers ministres des provinces ont discuté de la mise en oeuvre du Rapport du conseil interprovincial des ministres sur la réforme et la refonte des politiques sociales. Le premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, a rappelé que le Québec n'a participé ni à la création de ce conseil, ni aux travaux qui s'ensuivirent.

M. Bouchard a profité de l'occasion pour rappeler les positions qu'il avait rendues publiques en juin lors de la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres tenue à Ottawa en juin dernier. M. Bouchard a ensuite indiqué que le conseil fédéral/provincial/territorial qu'ont créé les provinces cautionnera les transferts de pouvoirs vers le gouvernement fédéral en matière sociale, qu'il s'agisse des orientations des politiques sociales, de la définition des normes ou de l'affectation des impôts des Québécois aux priorités des Québécois.

«La plupart des recommandations du rapport concourent à l'uniformisation des politiques sociales à travers le Canada et offrent ainsi au gouvernement fédéral l'occasion de légitimer le rôle accru, et pourtant sans fondement constitutionnel, qu'il souhaite se donner», d'indiquer M. Bouchard. «Le Québec ne peut s'engager dans des processus intergouvernementaux à caractère décisionnel qui auraient pour effet de l'assujettir à des normes auxquelles le Québec n'aurait pas consenti, dans des domaines qui relèvent de sa compétence.»

M. Bouchard a cité comme exemple la création d'un programme pan-canadien intégré d'allocation à l'enfance : «Le Québec dépense 3 milliards de dollars pour ses programmes destinés à l'enfance et nous sommes à concevoir un programme unifié. Accepter le programme pan-canadien équivaldrait à remettre les impôts des Québécois dans une marmite commune et à renoncer à l'attribution des sommes requises par les besoins et les priorités des Québécois».

---

Le premier ministre du Québec a souligné que l'approche préconisée par les provinces nie ce que tous les gouvernements qui se sont succédé à Québec, qu'ils soient d'allégeance souverainiste ou fédéraliste, ont toujours exigé, c'est-à-dire que le gouvernement fédéral évacue les champs fiscaux correspondant à nos programmes sociaux et remette ainsi au Québec les points d'impôts qui lui appartiennent.

C'est également le caractère réducteur de la proposition des provinces, au regard de l'autonomie québécoise en matière de politique sociale, que M. Bouchard a dénoncé : «Ce que l'on nous demande, c'est de renoncer à la capacité que le Québec a toujours revendiquée de déterminer lui-même ses priorités et d'affecter les impôts des Québécois à leurs besoins spécifiques. Ceci porte directement atteinte à la solidarité sociale des Québécois.»

En conclusion, M. Bouchard a demandé à ses collègues comment ceux-ci comptent traiter avec le refus du Québec : «Si vous allez de l'avant dans le sens des objectifs que vous poursuivez, si vous en venez à des arrangements avec le gouvernement fédéral, ces arrangements seront-ils imposés au Québec?»

Source: Cabinet du premier ministre  
Marthe Lawrence, attachée de presse  
Tél.: (418) 643-5321



# C O M M U N I Q U E

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE  
CNW CODE 01

## **POLITIQUES SOCIALES : LE QUÉBEC RÉAFFIRME SA VOLONTÉ DE DEMEURER MAÎTRE DE SES CHOIX ET DE SES PRIORITÉS ET DIT NON AUX NOUVELLES INTRUSIONS FÉDÉRALES**

St-Andrews, le jeudi 7 août 1997 - Dans le cadre de la 38<sup>e</sup> Conférence annuelle des premiers ministres provinciaux, le premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, a clairement affirmé la volonté du Québec de demeurer maître de ses choix et de ses priorités en matière de politiques sociales dans un contexte où les provinces du Canada anglais s'apprêtent à cautionner de nouvelles intrusions fédérales dans les programmes sociaux.

Lors de son intervention, le premier ministre du Québec a rappelé la question qu'il avait posée à ses homologues provinciaux lors de leur précédente conférence annuelle à Jasper : «Si vous allez de l'avant dans le sens des objectifs que vous poursuivez, si vous en venez à des arrangements avec le gouvernement fédéral, ces arrangements seront-ils imposés au Québec?»

Un an plus tard, en dépit des objections québécoises, le gouvernement fédéral et les provinces du Canada anglais ont imposé au Québec les normes de la prestation «nationale» pour enfants sans tenir compte de la politique familiale du Québec et du projet d'allocation unifiée pour enfants. Ottawa a refusé de donner suite à la requête du Québec de lui transférer sa part des fonds fédéraux consacrés à la prestation pour enfants pour l'intégrer dans son allocation unifiée pour enfants. Ce refus a forcé le Québec à réajuster, après coup et de façon substantielle, son allocation pour enfants.

Non seulement le Québec s'est vu imposer la prestation pour enfants mais voilà qu'Ottawa l'empêche maintenant de mettre en place son propre régime d'assurance parentale, comme le permet la Loi sur l'assurance-emploi. En refusant de transférer au Québec l'équivalent des cotisations versées par les employeurs et travailleurs québécois pour les congés de maternité dans le cadre de l'assurance-emploi, le gouvernement fédéral a compromis directement la mise en oeuvre du régime québécois le 1<sup>er</sup> janvier 1998. «Par son attitude déraisonnable, Ottawa force le Québec à abandonner le projet d'assurance parentale dans la forme présentée dans sa politique familiale», a déclaré le premier ministre québécois.

Dans un tel contexte, le premier ministre a prévenu ses collègues que le Québec ne saurait souscrire au mécanisme intergouvernemental par lequel le gouvernement fédéral et ceux des autres provinces définiraient des normes nationales applicables aux programmes sociaux. Pour le Québec, un tel mécanisme servira de caution tant aux ingérences actuelles du gouvernement fédéral en matière de santé, de services sociaux, d'éducation et de politique familiale qu'à de nouvelles intrusions comme celles qu'Ottawa s'apprête à perpétrer dans les soins de santé à domicile et à l'assurance-médicaments.

Un tel mécanisme demanderait au Québec qu'il renonce à assumer ses compétences et ses responsabilités en matière de politiques sociales pour les remettre entre les mains d'une dynamique intergouvernementale pancanadienne où il sera placé dans une position forcément minoritaire avec une seule voix sur treize. Or, le Québec entend demeurer pleinement maître de ses choix et de ses priorités en matière de politiques sociales, comme il l'a démontré récemment par sa politique familiale, son régime d'assurance-médicaments et son système de perception des pensions alimentaires.

En terminant, le premier ministre du Québec a clairement fait savoir à ses homologues provinciaux que le Québec entend demeurer le maître d'oeuvre des politiques sociales sur son territoire. Conformément à sa compétence exclusive en ces matières, il continuera de réclamer que le gouvernement fédéral se retire du financement des programmes sociaux qu'il libère l'espace fiscal correspondant, afin que le Québec puisse assumer pleinement les responsabilités qui sont les siennes à l'égard de ces programmes inscrits au coeur même de son identité et de sa solidarité sociale.

**Source :** Cabinet du premier ministre  
Marthe Lawrence, attachée de presse  
Tél. : (418) 643-5321 <http://www.premier.gouv.qc.ca>

**Union sociale canadienne**

**La position du Québec**

*Document déposé  
par le premier ministre du Québec  
à la Conférence des premiers ministres des provinces  
St-Andrews, 6 au 8 août 1997*

Un mécanisme intergouvernemental chargé d'élaborer des normes nationales applicables aux programmes sociaux porterait directement atteinte aux prérogatives et responsabilités actuelles du Québec quant à la définition et la gestion de ses politiques sociales, exercées en vertu de sa compétence exclusive en la matière. Dans les faits, un tel mécanisme compromettrait la marge de manoeuvre du Québec, c'est-à-dire sa capacité actuelle de déterminer lui-même les orientations, les priorités et les modalités de ses programmes sociaux financés par les contribuables québécois.

Un tel mécanisme aurait aussi pour conséquence de reconnaître au gouvernement fédéral des responsabilités dans la définition des politiques sociales que ne lui reconnaît pas la Constitution. Il aurait pour effet de légitimer les prétentions fédérales de longue date en cette matière et ce, en contournant carrément la Constitution.

Comment le Québec peut-il souscrire à un pareil mécanisme intergouvernemental dont le gouvernement fédéral se servira comme d'un cheval de Troie pour lui imposer davantage ses vues sur les politiques sociales comme il l'a fait avec les modalités de la prestation pour enfants? Comment le Québec peut-il faire abstraction d'un contexte où Ottawa multiplie les intrusions dans ses champs de compétence? Les intentions récentes du gouvernement fédéral relatives à l'assurance-médicaments, aux services de maintien à domicile, aux soins prénataux, à l'agenda national pour enfants, à l'alphabétisation et à la stratégie jeunesse constituent autant de nouveaux empiètements fédéraux commis au mépris des responsabilités qu'assume actuellement le gouvernement québécois en ces matières.

De plus, non seulement Ottawa a imposé au Québec la prestation pour enfants mais il l'empêche en même temps de mettre en place son propre régime d'assurance parentale, en se prévalant notamment des dispositions de la Loi sur l'assurance-emploi. Le gouvernement fédéral refuse de libérer pleinement l'espace de cotisations versées par les employeurs et travailleurs québécois pour le congé de maternité dans le cadre de l'assurance-emploi. La libération de cet espace de cotisations est nécessaire pour permettre au Québec d'aller de l'avant avec son régime. Les négociations Québec-Ottawa sur cette question sont dans l'impasse. Par son attitude déraisonnable, le gouvernement fédéral compromet directement la mise en oeuvre, le 1er janvier 1996, du régime d'assurance parentale, l'un des trois volets de la politique familiale du Québec.

Pour le Québec, le mécanisme intergouvernemental évoqué servirait de caution aux ingérences fédérales actuelles en matière de santé, de services sociaux, d'éducation, de politique familiale ainsi qu'aux nouvelles intrusions qu'Ottawa s'apprête à perpétrer dans les services de maintien à domicile et dans l'assurance-médicaments. Ces intrusions sont planifiées par Ottawa en même temps qu'il se désengage du financement des programmes sociaux.

Ce que l'on demande au Québec par un tel mécanisme, c'est qu'il renonce à assumer sa compétence pour remettre les choix et les orientations relatives à ses programmes sociaux entre les mains d'une dynamique intergouvernementale où il sera forcément minoritaire. Comment peut-on sérieusement espérer dans de telles conditions qu'un premier ministre du Québec puisse consentir à une telle abdication des responsabilités du Québec? Ce serait tout à fait contraire aux positions traditionnelles du Québec et aux intérêts du peuple québécois. On a manifestement oublié le refus du Québec, signifié en 1971 à la suite de la Conférence de Victoria, d'arrangements constitutionnels qui ne respectaient pas clairement et entièrement la compétence du Québec en matière sociale.

La prestation «nationale» pour enfants imposée au Québec de même que le projet de mécanisme intergouvernemental par lequel le gouvernement fédéral et les provinces définiraient des normes «nationales» pour les programmes sociaux sont le reflet de l'impasse qui prévaut dans les rapports entre le Québec et le reste du Canada.

D'un côté, la vision du Canada anglais reconnaît au gouvernement fédéral des responsabilités dans la définition des politiques sociales en marge des dispositions de la Constitution. De l'autre, la vision du Québec revendique historiquement le respect de sa compétence exclusive et réitère sa volonté de demeurer le seul maître d'oeuvre des priorités et des orientations des programmes sociaux sur son territoire. Par conséquent, tant et aussi longtemps qu'il fera partie de la fédération, le Québec réclamera toujours que le gouvernement fédéral se retire du financement des programmes sociaux et qu'il libère l'espace fiscal où il perçoit des taxes et des impôts des contribuables québécois pour des fins qui relèvent de la compétence exclusive du Québec. Agir autrement, ce serait pour le Québec renoncer aux responsabilités qui sont les siennes, tant à l'égard de la préservation de son identité que du développement de sa solidarité sociale.

Ceci étant dit, le Québec est tout à fait disposé à partager ses expériences en matière de politiques sociales de même qu'à conclure avec toutes les provinces intéressées des ententes de réciprocité assurant l'accessibilité et la transférabilité des bénéficiaires de programmes sociaux.



Gouvernement du Québec

A l'attention du directeur de l'information:

## **CABINET DU PREMIER MINISTRE - REJETANT DEUX PROPOSITIONS QUEBÉCOISES, LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES EXPOSE LES QUEBÉCOIS ET LES CANADIENS AU GASPILLAGE DU FÉDÉRAL**

OTTAWA, le 12 déc. /CNW/ - Le premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, s'est dit très inquiet aujourd'hui de l'utilisation que fera le gouvernement fédéral des impôts et des taxes des Canadiens et des Québécois, notant qu'aucune mesure concrète n'avait été adoptée par ses collègues pour limiter la volonté fédérale de se relancer dans des dépenses qui dédoublent l'action des provinces et multiplient le gaspillage de fonds publics. "Aujourd'hui, malgré les efforts du Québec, les provinces ont donné au gouvernement fédéral un chèque en blanc pour nous mettre dans le rouge", a commenté M. Bouchard.

La conférence n'a débouché sur aucun consensus visant à réduire substantiellement les impôts fédéraux ou à canaliser les nouvelles dépenses sociales dans les programmes provinciaux existants, comme l'avaient pourtant demandé unanimement mardi les ministres provinciaux des Finances et comme le proposait formellement le Québec. "Nous voulions rendre aux Canadiens et aux Québécois le surplus budgétaire fédéral par une baisse d'impôts, a rappelé M. Bouchard, mais le gouvernement libéral fédéral se comporte comme le propriétaire de ces milliards."

Les autres provinces canadiennes ayant échoué dans leur tentative, vieille d'un an et demi, de convaincre le gouvernement fédéral de discipliner ses dépenses dans les programmes sociaux, le gouvernement du Québec a multiplié les efforts pour dégager un consensus qui éviterait le gaspillage d'argent public. Sa proposition de mercredi dernier sur l'utilisation du surplus fédéral ayant été cavalièrement rejetée par le gouvernement fédéral, M. Bouchard a proposé aujourd'hui de participer à un groupe de travail sur l'union sociale et la limitation du pouvoir fédéral de dépenser, à la condition que, pendant les travaux de ce groupe, aucune dépense fédérale nouvelle ne soit effectuée dans les champs de compétence des provinces et que le groupe se penche favorablement sur la demande québécoise d'un droit de retrait inconditionnel avec compensation.

Cependant, la conférence a refusé de discuter de ce droit de retrait. Ce faisant, la conférence a pris fin sans qu'aucune mesure ne soit adoptée qui encadre la volonté fédérale d'envahir les champs de compétence des provinces et de gaspiller ainsi les fonds publics.

Voici le texte de la proposition faite aujourd'hui par M. Bouchard :

Le gouvernement du Québec est disposé à participer à des discussions portant sur l'établissement d'un accord cadre sur la gestion de l'union sociale et sur l'encadrement du "Pouvoir fédéral de dépenser", étant entendu que tous les gouvernements participants adhèrent à ce qui suit :

1. Les participants expriment leur intérêt pour la reconnaissance d'un droit de retrait inconditionnel avec pleine compensation, pour une province qui le souhaiterait, à l'égard de toute mesure ou matière susceptible d'avoir un impact dans un champ de compétence d'une province, et conviennent que la définition de ce droit de retrait sera

un objectif majeur des discussions sur l'accord cadre ;

2. Pendant la période où un tel accord cadre sera en discussion, tous les participants, y compris le gouvernement fédéral, conviennent d'un moratoire sur toute nouvelle initiative ou mesure du gouvernement fédéral susceptible d'avoir un impact sur un champ de compétence d'une province.

En conséquence et de façon non limitative, les participants conviennent que toute discussion ou mise en oeuvre de telles initiatives ou mesures sera reportée après la conclusion des discussions sur cet accord cadre, notamment :

- bonification de la prestation fédérale pour enfants
- création du Fonds de transition pour les sciences de la santé
- programme national d'assurance-médicaments
- programme de soins à domicile et de soins communautaires
- programme d'action fédérale pour les enfants
- création du Fonds de dotation des bourses du millénaire
- élargissement de la stratégie emploi-jeunesse
- création de la Fondation canadienne de l'innovation
- culture
- programme canadien de prêts aux étudiants
- programme fédéral d'aide à l'employabilité pour les handicapés

3. Cette proposition du Québec ne doit être aucunement interprétée comme une reconnaissance directe ou indirecte d'un pouvoir fédéral de dépenser ou d'un quelconque rôle du gouvernement fédéral en matière de politique sociale, le Québec réaffirmant sa position historique quant au respect de ses compétences.

**L'ENTENTE CADRE DES PROVINCES : DES MOTS, DES DELAIS, AUCUNE ACTION**

Seul un processus de discussions et de consultations, sans aucune garantie de résultat, émerge des discussions d'aujourd'hui. ``Le résultat d'aujourd'hui est désolant, car mes collègues tentent sans succès depuis au moins un an et demi de convaincre le gouvernement fédéral de discipliner ses dépenses, a dit M. Bouchard. Il n'y a absolument aucune raison de croire que ce nouveau comité ait plus de chances de succès. Maintenant que les dépenses fédérales commencent, en ciblant les champs de compétence du Québec et des provinces, tout se passe comme si, pendant qu'on discute de l'installation d'une clôture autour du poulailler, le renard mange les poules.''

L'entente cadre, impliquant un mécanisme intergouvernemental d'élaboration et d'application de normes ``nationales'' à l'égard des programmes sociaux, signifierait que le Québec abdique ses responsabilités en matière de politiques sociales et renonce à sa maîtrise d'oeuvre quant à l'élaboration, à la planification et à la gestion des programmes sociaux sur son territoire. Inutile de dire que cette entente est inacceptable pour le Québec.

-30-

Pour afficher d'autres communiqués diffusés par cet organisme,

[Cliquez ici](#)

---

Reçu	Numéro	CMW	Date	Mot cle	Ministère
------	--------	-----	------	---------	-----------

**Donnez-nous votre message, nous vous donnerons le monde.**

**QUESTION 28 :**

**CONCERNANT LE RAPPORT « WALKING THE TIGHTROPE : CANADA'S FINANCIAL SYSTEM BETWEEN A « YES » VOTE AND QUEBEC SECESSION » PUBLIÉ PAR LE C.D. HOWE INSTITUTE EN MARS 1998, DRESSER LA LISTE DES AVIS, OPINIONS, ANALYSES OU RECOMMANDATIONS PRÉPARÉS PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES. INDIQUER LE SUJET PRINCIPAL DE L'AVIS, OPINION, ANALYSE OU RECOMMANDATION, LA TENEUR ET LES CONCLUSIONS.**

**Réponse :**

**Le saic ne peut pas transmettre ses analyses sur le rapport « walking the tightrope : canada's financial system between a « yes » vote and quebec secession », publié par le c.d. howe institute en mars 1998, car elles comportent des incidences sur la conduite des affaires intergouvernementales du gouvernement du québec.**

**QUESTION 29 :**

**CONCERNANT LE RAPPORT DU CONSEIL PROVINCIAL TERRITORIAL SUR LA REFONTE DES POLITIQUES SOCIALES INTITULÉ : «POUR UN RENOUVELLEMENT DE L'UNION SOCIALE CANADIENNE», DÉPOSÉ LE 29 AVRIL 1997, DRESSER LA LISTE DES AVIS, OPINIONS ANALYSES OU RECOMMANDATIONS PRÉPARÉS PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES. INDIQUER LE SUJET PRINCIPAL DE L'AVIS, OPINION, ANALYSE OU RECOMMANDATION, LA TENEUR ET LES CONCLUSIONS.**

**Réponse :**

**Lors de la conférence interprovinciale des premiers ministres tenue à St-Andrews, en août 1997, le premier ministre du Québec a déposé le document ci-joint intitulé : «Union sociale canadienne - la position du Québec», en outre, le Québec a émis, à cet égard, le communiqué de presse ci-joint.**

**Par ailleurs, le premier ministre du Québec a réitéré la position du gouvernement du Québec lors de la rencontre fédérale-provinciale des premiers ministres tenue à Ottawa, en décembre 1997 (voir communiqué de presse ci-joint).**

**Union sociale canadienne**

**La position du Québec**

**Document déposé  
par le premier ministre du Québec  
à la Conférence des premiers ministres des provinces  
St-Andrews, 6 au 8 août 1997**

Lors de leur conférence annuelle tenue à Jasper en 1996, les premiers ministres provinciaux, à l'exception de celui du Québec, convenaient de mettre sur pied un Conseil ministériel sur le renouvellement des politiques sociales avec le mandat de définir une prestation «nationale» pour enfants mais aussi de proposer un mécanisme intergouvernemental chargé d'élaborer des normes «nationales» applicables aux programmes sociaux et de veiller à leur respect.

Tout en s'objectant à la mise en place de ce Conseil pour préserver la compétence exclusive du Québec en matière de politiques sociales, le premier ministre québécois posait la question suivante à ses homologues : «Si vous allez de l'avant dans le sens des objectifs que vous poursuivez, si vous en venez à des arrangements avec le gouvernement fédéral, ces arrangements seront-ils imposés au Québec?»

Un an plus tard, la réponse est venue. En dépit des objections du Québec, les provinces du Canada anglais et le gouvernement fédéral ont imposé les normes de la prestation «nationale» pour enfants au Québec. Ottawa a refusé de donner suite à la requête du Québec à l'effet de lui transférer sa part des fonds fédéraux dévolus à la prestation «nationale» pour enfants de façon à l'intégrer dans l'allocation québécoise unifiée pour enfants.

Agissant dans le respect de sa compétence, le Québec avait dans l'intervalle élaboré de bonne foi une politique familiale pour ensuite se voir contraint, par les modalités de la prestation pour enfants qu'on lui a imposée, d'apporter des réajustements importants à son allocation unifiée pour enfants, volet important de sa politique familiale. Ainsi, avant même d'avoir défini l'esquisse d'un mécanisme intergouvernemental sur les politiques sociales, l'on a encore une fois imposé au Québec des normes nationales dans un domaine relevant de sa compétence. La prochaine étape consistera-t-elle à imposer au Québec des normes nationales pour le régime d'assurance-médicaments qu'il vient de mettre en place, ce conformément à sa compétence sur la santé? Entend-on, une fois de plus, contraindre le Québec à accepter les normes fédérales en matière de politiques sociales?

Le Conseil ministériel sur le renouvellement des politiques sociales a produit récemment un document intitulé «New Approaches to Canada's Social Union - An option paper», qui contient diverses options de ce que pourrait être un mécanisme intergouvernemental d'élaboration de normes nationales pour les programmes sociaux. Un tel mécanisme répond à une vision du régime fédéral que partagent plusieurs provinces du Canada anglais. La vision du Québec sur cette question diverge profondément mais elle est tout aussi légitime. À cet égard, il est nécessaire que le Québec réaffirme et précise les positions qu'il a défendues sur cette question tant en juin 1996 à Ottawa, lors de la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, qu'en août 1996 à Jasper dans le cadre de la Conférence annuelle des premiers ministres provinciaux.

Le Québec entend demeurer maître de ses choix de priorités et de ses orientations en matière de politiques sociales, comme son gouvernement l'a démontré récemment par sa politique familiale, par l'implantation de son régime d'assurance-médicaments ou encore par la mise en place d'un système de perception des pensions alimentaires. Le gouvernement du Québec demeure le gouvernement le mieux placé pour répondre aux besoins spécifiques des Québécoises et des Québécois.

19

Un mécanisme intergouvernemental chargé d'élaborer des normes nationales applicables aux programmes sociaux porterait directement atteinte aux prérogatives et responsabilités actuelles du Québec quant à la définition et la gestion de ses politiques sociales, exercées en vertu de sa compétence exclusive en la matière. Dans les faits, un tel mécanisme compromettrait la marge de manoeuvre du Québec, c'est-à-dire sa capacité actuelle de déterminer lui-même les orientations, les priorités et les modalités de ses programmes sociaux financés par les contribuables québécois.

Un tel mécanisme aurait aussi pour conséquence de reconnaître au gouvernement fédéral des responsabilités dans la définition des politiques sociales que ne lui reconnaît pas la Constitution. Il aurait pour effet de légitimer les prétentions fédérales de longue date en cette matière et ce, en contournant carrément la Constitution.

Comment le Québec peut-il souscrire à un pareil mécanisme intergouvernemental dont le gouvernement fédéral se servira comme d'un cheval de Troie pour lui imposer davantage ses vues sur les politiques sociales comme il l'a fait avec les modalités de la prestation pour enfants? Comment le Québec peut-il faire abstraction d'un contexte où Ottawa multiplie les intrusions dans ses champs de compétence? Les intentions récentes du gouvernement fédéral relatives à l'assurance-médicaments, aux services de maintien à domicile, aux soins prénataux, à l'agenda national pour enfants, à l'alphabétisation et à la stratégie jeunesse constituent autant de nouveaux empiètements fédéraux commis au mépris des responsabilités qu'assume actuellement le gouvernement québécois en ces matières.

De plus, non seulement Ottawa a imposé au Québec la prestation pour enfants mais il l'empêche en même temps de mettre en place son propre régime d'assurance parentale, en se prévalant notamment des dispositions de la Loi sur l'assurance-emploi. Le gouvernement fédéral refuse de libérer pleinement l'espace de cotisations versées par les employeurs et travailleurs québécois pour le congé de maternité dans le cadre de l'assurance-emploi. La libération de cet espace de cotisations est nécessaire pour permettre au Québec d'aller de l'avant avec son régime. Les négociations Québec-Ottawa sur cette question sont dans l'impasse. Par son attitude déraisonnable, le gouvernement fédéral compromet directement la mise en oeuvre, le 1er janvier 1998, du régime d'assurance parentale, l'un des trois volets de la politique familiale du Québec.

Pour le Québec, le mécanisme intergouvernemental évoqué servirait de caution aux ingérences fédérales actuelles en matière de santé, de services sociaux, d'éducation, de politique familiale ainsi qu'aux nouvelles intrusions qu'Ottawa s'appête à perpétrer dans les services de maintien à domicile et dans l'assurance-médicaments. Ces intrusions sont planifiées par Ottawa en même temps qu'il se désengage du financement des programmes sociaux.

Ce que l'on demande au Québec par un tel mécanisme, c'est qu'il renonce à assumer sa compétence pour remettre les choix et les orientations relatives à ses programmes sociaux entre les mains d'une dynamique intergouvernementale où il sera forcément minoritaire. Comment peut-on sérieusement espérer dans de telles conditions qu'un premier ministre du Québec puisse consentir à une telle abdication des responsabilités du Québec? Ce serait tout à fait contraire aux positions traditionnelles du Québec et aux intérêts du peuple québécois. On a manifestement oublié le refus du Québec, signifié en 1971 à la suite de la Conférence de Victoria, d'arrangements constitutionnels qui ne respectaient pas clairement et entièrement la compétence du Québec en matière sociale.

La prestation «nationale» pour enfants imposée au Québec de même que le projet de mécanisme intergouvernemental par lequel le gouvernement fédéral et les provinces définiraient des normes «nationales» pour les programmes sociaux sont le reflet de l'impasse qui prévaut dans les rapports entre le Québec et le reste du Canada.

D'un côté, la vision du Canada anglais reconnaît au gouvernement fédéral des responsabilités dans la définition des politiques sociales en marge des dispositions de la Constitution. De l'autre, la vision du Québec revendique historiquement le respect de sa compétence exclusive et réitère sa volonté de demeurer le seul maître d'oeuvre des priorités et des orientations des programmes sociaux sur son territoire. Par conséquent, tant et aussi longtemps qu'il fera partie de la fédération, le Québec réclamera toujours que le gouvernement fédéral se retire du financement des programmes sociaux et qu'il libère l'espace fiscal où il perçoit des taxes et des impôts des contribuables québécois pour des fins qui relèvent de la compétence exclusive du Québec. Agir autrement, ce serait pour le Québec renoncer aux responsabilités qui sont les siennes, tant à l'égard de la préservation de son identité que du développement de sa solidarité sociale.

Ceci étant dit, le Québec est tout à fait disposé à partager ses expériences en matière de politiques sociales de même qu'à conclure avec toutes les provinces intéressées des ententes de réciprocité assurant l'accessibilité et la transférabilité des bénéfices de programmes sociaux.



# C O M M U N I Q U E

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE  
CNW CODE 01

## **POLITIQUES SOCIALES : LE QUÉBEC RÉAFFIRME SA VOLONTÉ DE DEMEURER MAÎTRE DE SES CHOIX ET DE SES PRIORITÉS ET DIT NON AUX NOUVELLES INTRUSIONS FÉDÉRALES**

St-Andrews, le jeudi 7 août 1997 - Dans le cadre de la 38<sup>e</sup> Conférence annuelle des premiers ministres provinciaux, le premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, a clairement affirmé la volonté du Québec de demeurer maître de ses choix et de ses priorités en matière de politiques sociales dans un contexte où les provinces du Canada anglais s'apprêtent à cautionner de nouvelles intrusions fédérales dans les programmes sociaux.

Lors de son intervention, le premier ministre du Québec a rappelé la question qu'il avait posée à ses homologues provinciaux lors de leur précédente conférence annuelle à Jasper : «Si vous allez de l'avant dans le sens des objectifs que vous poursuivez, si vous en venez à des arrangements avec le gouvernement fédéral, ces arrangements seront-ils imposés au Québec?»

Un an plus tard, en dépit des objections québécoises, le gouvernement fédéral et les provinces du Canada anglais ont imposé au Québec les normes de la prestation «nationale» pour enfants sans tenir compte de la politique familiale du Québec et du projet d'allocation unifiée pour enfants. Ottawa a refusé de donner suite à la requête du Québec de lui transférer sa part des fonds fédéraux consacrés à la prestation pour enfants pour l'intégrer dans son allocation unifiée pour enfants. Ce refus a forcé le Québec à réajuster, après coup et de façon substantielle, son allocation pour enfants.

Non seulement le Québec s'est vu imposer la prestation pour enfants mais voilà qu'Ottawa l'empêche maintenant de mettre en place son propre régime d'assurance parentale, comme le permet la Loi sur l'assurance-emploi. En refusant de transférer au Québec l'équivalent des cotisations versées par les employeurs et travailleurs québécois pour les congés de maternité dans le cadre de l'assurance-emploi, le gouvernement fédéral a compromis directement la mise en oeuvre du régime québécois le 1<sup>er</sup> janvier 1998. «Par son attitude déraisonnable, Ottawa force le Québec à abandonner le projet d'assurance parentale dans la forme présentée dans sa politique familiale», a déclaré le premier ministre québécois.

Dans un tel contexte, le premier ministre a prévenu ses collègues que le Québec ne saurait souscrire au mécanisme intergouvernemental par lequel le gouvernement fédéral et ceux des autres provinces définiraient des normes nationales applicables aux programmes sociaux. Pour le Québec, un tel mécanisme servira de caution tant aux ingérences actuelles du gouvernement fédéral en matière de santé, de services sociaux, d'éducation et de politique familiale qu'à de nouvelles intrusions comme celles qu'Ottawa s'apprête à perpétrer dans les soins de santé à domicile et à l'assurance-médicaments.

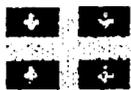
Un tel mécanisme demanderait au Québec qu'il renonce à assumer ses compétences et ses responsabilités en matière de politiques sociales pour les remettre entre les mains d'une dynamique intergouvernementale pancanadienne où il sera placé dans une position forcément minoritaire avec une seule voix sur treize. Or, le Québec entend demeurer pleinement maître de ses choix et de ses priorités en matière de politiques sociales, comme il l'a démontré récemment par sa politique familiale, son régime d'assurance-médicaments et son système de perception des pensions alimentaires.

En terminant, le premier ministre du Québec a clairement fait savoir à ses homologues provinciaux que le Québec entend demeurer le maître d'oeuvre des politiques sociales sur son territoire. Conformément à sa compétence exclusive en ces matières, il continuera de réclamer que le gouvernement fédéral se retire du financement des programmes sociaux qu'il libère l'espace fiscal correspondant, afin que le Québec puisse assumer pleinement les responsabilités qui sont les siennes à l'égard de ces programmes inscrits au coeur même de son identité et de sa solidarité sociale.

Source : Cabinet du premier ministre  
Marthe Lawrence, attachée de presse  
Tél. : (418) 643-5321 <http://www.premier.gouv.qc.ca>



# Communiqués



Gouvernement du Québec

A l'attention du directeur de l'information:

## CABINET DU PREMIER MINISTRE - REJETANT DEUX PROPOSITIONS QUEBÉCOISES, LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES EXPOSE LES QUEBÉCOIS ET LES CANADIENS AU GASPILLAGE DU FÉDÉRAL

OTTAWA, le 12 déc. /CNW/ - Le premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, s'est dit très inquiet aujourd'hui de l'utilisation que fera le gouvernement fédéral des impôts et des taxes des Canadiens et des Québécois, notant qu'aucune mesure concrète n'avait été adoptée par ses collègues pour limiter la volonté fédérale de se relancer dans des dépenses qui dédoublent l'action des provinces et multiplient le gaspillage de fonds publics. "Aujourd'hui, malgré les efforts du Québec, les provinces ont donné au gouvernement fédéral un chèque en blanc pour nous mettre dans le rouge", a commenté M. Bouchard.

La conférence n'a débouché sur aucun consensus visant à réduire substantiellement les impôts fédéraux ou à canaliser les nouvelles dépenses sociales dans les programmes provinciaux existants, comme l'avaient pourtant demandé unanimement mardi les ministres provinciaux des Finances et comme le proposait formellement le Québec. "Nous voulions rendre aux Canadiens et aux Québécois le surplus budgétaire fédéral par une baisse d'impôts, a rappelé M. Bouchard, mais le gouvernement libéral fédéral se comporte comme le propriétaire de ces milliards."

Les autres provinces canadiennes ayant échoué dans leur tentative, vieille d'un an et demi, de convaincre le gouvernement fédéral de discipliner ses dépenses dans les programmes sociaux, le gouvernement du Québec a multiplié les efforts pour dégager un consensus qui éviterait le gaspillage d'argent public. Sa proposition de mercredi dernier sur l'utilisation du surplus fédéral ayant été cavalièrement rejetée par le gouvernement fédéral, M. Bouchard a proposé aujourd'hui de participer à un groupe de travail sur l'union sociale et la limitation du pouvoir fédéral de dépenser, à la condition que, pendant les travaux de ce groupe, aucune dépense fédérale nouvelle ne soit effectuée dans les champs de compétence des provinces et que le groupe se penche favorablement sur la demande québécoise d'un droit de retrait inconditionnel avec compensation.

Cependant, la conférence a refusé de discuter de ce droit de retrait. Ce faisant, la conférence a pris fin sans qu'aucune mesure ne soit adoptée qui encadre la volonté fédérale d'envahir les champs de compétence des provinces et de gaspiller ainsi les fonds publics.

Voici le texte de la proposition faite aujourd'hui par M. Bouchard :

Le gouvernement du Québec est disposé à participer à des discussions portant sur l'établissement d'un accord cadre sur la gestion de l'union sociale et sur l'encadrement du "Pouvoir fédéral de dépenser", étant entendu que tous les gouvernements participants adhèrent à ce qui suit :

1. Les participants expriment leur intérêt pour la reconnaissance d'un droit de retrait inconditionnel avec pleine compensation, pour une province qui le souhaiterait, à l'égard de toute mesure ou matière susceptible d'avoir un impact dans un champ de compétence d'une province, et conviennent que la définition de ce droit de retrait sera

un objectif majeur des discussions sur l'accord cadre ;

2. Pendant la période où un tel accord cadre sera en discussion, tous les participants, y compris le gouvernement fédéral, conviennent d'un moratoire sur toute nouvelle initiative ou mesure du gouvernement fédéral susceptible d'avoir un impact sur un champ de compétence d'une province.

En conséquence et de façon non limitative, les participants conviennent que toute discussion ou mise en oeuvre de telles initiatives ou mesures sera reportée après la conclusion des discussions sur cet accord cadre, notamment :

- bonification de la prestation fédérale pour enfants
- création du Fonds de transition pour les sciences de la santé
- programme national d'assurance-médicaments
- programme de soins à domicile et de soins communautaires
- programme d'action fédérale pour les enfants
- création du Fonds de dotation des bourses du millénaire
- élargissement de la stratégie emploi-jeunesse
- création de la Fondation canadienne de l'innovation
- culture
- programme canadien de prêts aux étudiants
- programme fédéral d'aide à l'employabilité pour les handicapés

3. Cette proposition du Québec ne doit être aucunement interprétée comme une reconnaissance directe ou indirecte d'un pouvoir fédéral de dépenser ou d'un quelconque rôle du gouvernement fédéral en matière de politique sociale, le Québec réaffirmant sa position historique quant au respect de ses compétences.

#### L'ENTENTE CADRE DES PROVINCES : DES MOTS, DES DELAIS, AUCUNE ACTION

Seul un processus de discussions et de consultations, sans aucune garantie de résultat, émerge des discussions d'aujourd'hui. ``Le résultat d'aujourd'hui est désolant, car mes collègues tentent sans succès depuis au moins un an et demi de convaincre le gouvernement fédéral de discipliner ses dépenses, a dit M. Bouchard. Il n'y a absolument aucune raison de croire que ce nouveau comité ait plus de chances de succès. Maintenant que les dépenses fédérales commencent, en ciblant les champs de compétence du Québec et des provinces, tout se passe comme si, pendant qu'on discute de l'installation d'une clôture autour du poulailler, le renard mange les poules.''

L'entente cadre, impliquant un mécanisme intergouvernemental d'élaboration et d'application de normes ``nationales'' à l'égard des programmes sociaux, signifierait que le Québec abdique ses responsabilités en matière de politiques sociales et renonce à sa maîtrise d'oeuvre quant à l'élaboration, à la planification et à la gestion des programmes sociaux sur son territoire. Inutile de dire que cette entente est inacceptable pour le Québec.

-30-

Pour afficher d'autres communiqués diffusés par cet organisme,

[Cliquez ici](#)

Bienvenue Aujourd'hui CTV Date Mdt cto Ministère

**Donnez-nous votre message, nous vous donnerons le monde.**

**QUESTION 30 :**

**DRESSER LA LISTE DES AVIS, OPINIONS, ANALYSES OU RECOMMANDATIONS PRÉPARÉS PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES CONCERNANT LES GESTES OU ACTIONS APPOSÉS SUIVANT UN VOTE FAVORABLE À LA SOUVERAINETÉ LORS D'UN RÉFÉRENDUM**

**Réponse :**

**Le projet de loi sur l'avenir du Québec déposé à l'Assemblée nationale prévoyait la démarche qu'entendait suivre le gouvernement suite à un vote favorable à la souveraineté lors du référendum de 1995. Ce document est public. Le gouvernement a également rendu publiques les différentes études préparées par le Secrétariat à la restructuration concernant différentes questions relatives à l'accession du Québec à la souveraineté.**